

*Cadre de référence pour le
développement et la mise en valeur des
espaces libres de Montréal*



Ville de Montréal

Archives de la Ville de Montréal

Ville de Montréal

Service de l'habitation et
du développement urbain

Module de la
planification urbaine

Division des espaces
libres et du réseau vert

00347
SHOU

*Cadre de référence pour le
développement et la mise en valeur des
espaces libres de Montréal*

Préface

Le Cadre de référence pour le développement et la mise en valeur des espaces libres de Montréal s'inscrit dans l'ensemble des nouveaux outils dont la Ville de Montréal se dote pour mieux maîtriser son avenir, tel le Plan d'urbanisme, la Politique d'habitation, et le Plan de mise en valeur du mont Royal.



Pour relever les défis que pose cette mise en valeur de nos espaces urbains, le Cadre de référence propose une large gamme de moyens qui permettra à la Ville de s'acquitter de ses responsabilités tout en invitant à une plus grande mobilisation des citoyens ainsi que des partenaires des secteurs publics, privés et communautaires.

Ce document nous offre le premier portrait de l'ensemble de la question des espaces libres à Montréal depuis 1955.

Le Cadre de référence rappelle que les Montréalais et Montréalaises bénéficient d'un patrimoine d'espaces libres original, riche et précieux qui contribue à définir l'identité de notre ville. Il met aussi en lumière les lacunes qu'il nous faut corriger, que ce soit en termes de distribution des parcs, d'équipements, d'aménagement, d'entretien ou encore de sous-exploitation des potentiels qu'offrent le milieu urbain montréalais et son cadre géographique. Surtout, il propose un nouvel équilibre entre les rôles que remplissent les espaces libres de Montréal, équilibre qui doit s'articuler autour de trois thèmes principaux: les loisirs, le verdissement et l'animation urbaine.

Il invite aussi, au-delà de la mise en valeur des places et des parcs, à entreprendre aussi celle de l'ensemble des espaces non construits de la ville: les rues et ruelles, les cours d'école excédentaires, les grands domaines verts des institutions, les rives, sans oublier les espaces privés.

Une des retombées les plus importantes du Cadre de référence réside sans doute dans les nombreux outils de décision qui ont été développés pour tendre au mieux de nos possibilités vers l'équité entre les quartiers de Montréal.

C'est avec plaisir que je vous invite à prendre connaissance de ce document, à partager les objectifs qui y sont définis et à vous associer, chacun à votre façon, à la mise en oeuvre des mesures proposées.

A handwritten signature in black ink that reads "André Lavallée". The signature is stylized and cursive.

André Lavallée

Membre du Comité exécutif de la Ville de Montréal,
Responsable de l'aménagement,
du développement urbain et
du développement communautaire

Table des matières

Résumé	i		
1. Introduction	1		
2. L'évolution de la notion d'espace libre à Montréal	3		
3. La problématique contemporaine	9		
3.1 Le portrait des espaces libres montréalais et les perspectives de développement	9		
3.1.1 Les espaces libres publics existants	9		
3.1.2 Les projets de développement	16		
3.1.3 Les potentiels sous-exploités	17		
3.2 Les besoins de la population	20		
3.2.1 Les pratiques de fréquentation des parcs	20		
3.2.2 Les perspectives socio-démographiques	22		
3.2.3 L'évolution des pratiques de loisir reliées à l'espace urbain	23		
3.2.4 Les préoccupations croissantes des citoyens pour la qualité de leur cadre de vie	24		
3.2.5 La consultation	24		
3.3 Le système d'intervention	25		
3.3.1 Les aspects budgétaires	25		
3.3.2 L'organisation municipale	27		
3.3.3 Les partenaires	28		
4. Les enjeux	33		
5. Les objectifs et les stratégies d'intervention	37		
5.1 Renforcer la qualité de la vie publique	37		
5.1.1 Protéger et valoriser les espaces libres à forte valeur patrimoniale	38		
5.1.2 Soutenir la vie publique dans chacun des arrondissements	39		
5.1.3 Développer l'art public dans l'espace urbain	39		
5.1.4 Favoriser le partage de l'espace et les échanges entre les divers groupes de citoyens	40		
5.1.5 Améliorer la performance des espaces libres en matière de sécurité	41		
5.1.6 Consolider le caractère animé de Montréal par des activités culturelles et des événements spéciaux en plein air	41		
5.2 Poursuivre le verdissement de Montréal	43		
5.2.1 Conserver et mettre en valeur les bois urbains	44		
5.2.2 Optimiser les pratiques horticoles sur le domaine public	45		
5.2.3 Favoriser le verdissement des espaces semi-publics et privés	46		
5.2.4 Aménager les espaces publics selon une approche douce et écologique	47		
5.3 Diversifier les pratiques de loisir	49		
5.3.1 Optimiser les équipements récréatifs dans les parcs de la Ville en fonction de l'évolution des besoins	49		
5.3.2 Améliorer les conditions de pratique des activités de loisir libres et spontanées	50		
5.3.3 Développer le réseau vert, le réseau cyclable et autres parcours de promenade et de découverte de la ville	50		
5.3.4 Promouvoir les activités de loisir reliées à l'eau	52		
5.4 Améliorer et développer le réseau d'espaces publics	54		
5.4.1 Consolider l'assise foncière du réseau des espaces publics	54		
5.4.2 Développer les orientations et des critères concernant l'aménagement des espaces publics	56		
5.4.3 Consulter les citoyens sur l'aménagement des espaces publics	57		

5.4.4	Optimiser l'entretien des espaces publics.....	57
5.4.5	Promouvoir la qualité de l'encadrement bâti des espaces publics	58
5.4.6	Définir une vision globale de planification budgétaire en matière d'espaces publics	59
5.5	Valoriser l'ensemble de l'espace urbain	61
5.5.1	Protéger et mettre en valeur les espaces libres semi-publics par des accords avec les institutions	62
5.5.2	Mettre en valeur certaines cours d'école, en priorité dans les quartiers déficitaires en parcs locaux.....	62
5.5.3	Favoriser la création de nouveaux espaces libres semi-publics lors de la réalisation de projets immobiliers majeurs.....	63
5.5.4	Multiplier les expériences pilotes de reconquête de la rue	63
5.5.5	Élaborer et mettre en œuvre un programme de gestion communautaire des ruelles	64
5.6	Développer la participation des partenaires.....	66
5.6.1	Réviser le rôle des promoteurs à l'égard de la mise en valeur des espaces libres	66
5.6.2	Obtenir la collaboration des institutions et des grands propriétaires fonciers	67
5.6.3	Développer la collaboration avec les partenaires gouvernementaux et régionaux	68
5.6.4	Favoriser la participation des citoyens et des groupes communautaires.....	68
6.	Conclusion	73
	Principales références	74

Annexes

- Annexe 1 : Les espaces libres locaux (parcs et lieux publics) : situation actuelle et perspectives de développement
- Annexe 2 : Recommandations en matière d'espaces libres présentées par les citoyens lors des sommets et forums d'arrondissements en mars et juin 1990
- Annexe 3 : Principaux constats découlant de l'analyse historique et de la problématique contemporaine

Liste des tableaux

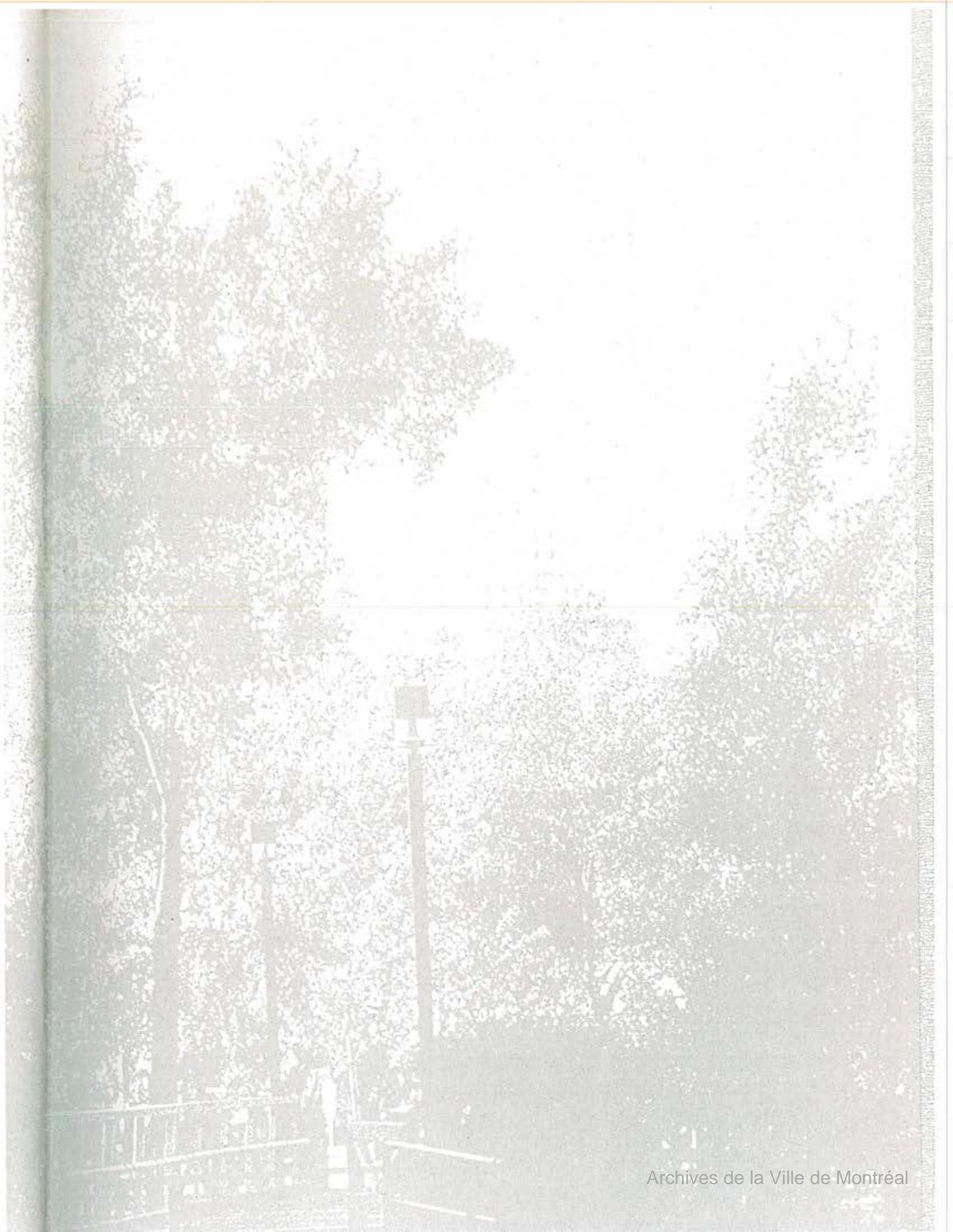
Tableau 1 : Les espaces publics existants par type

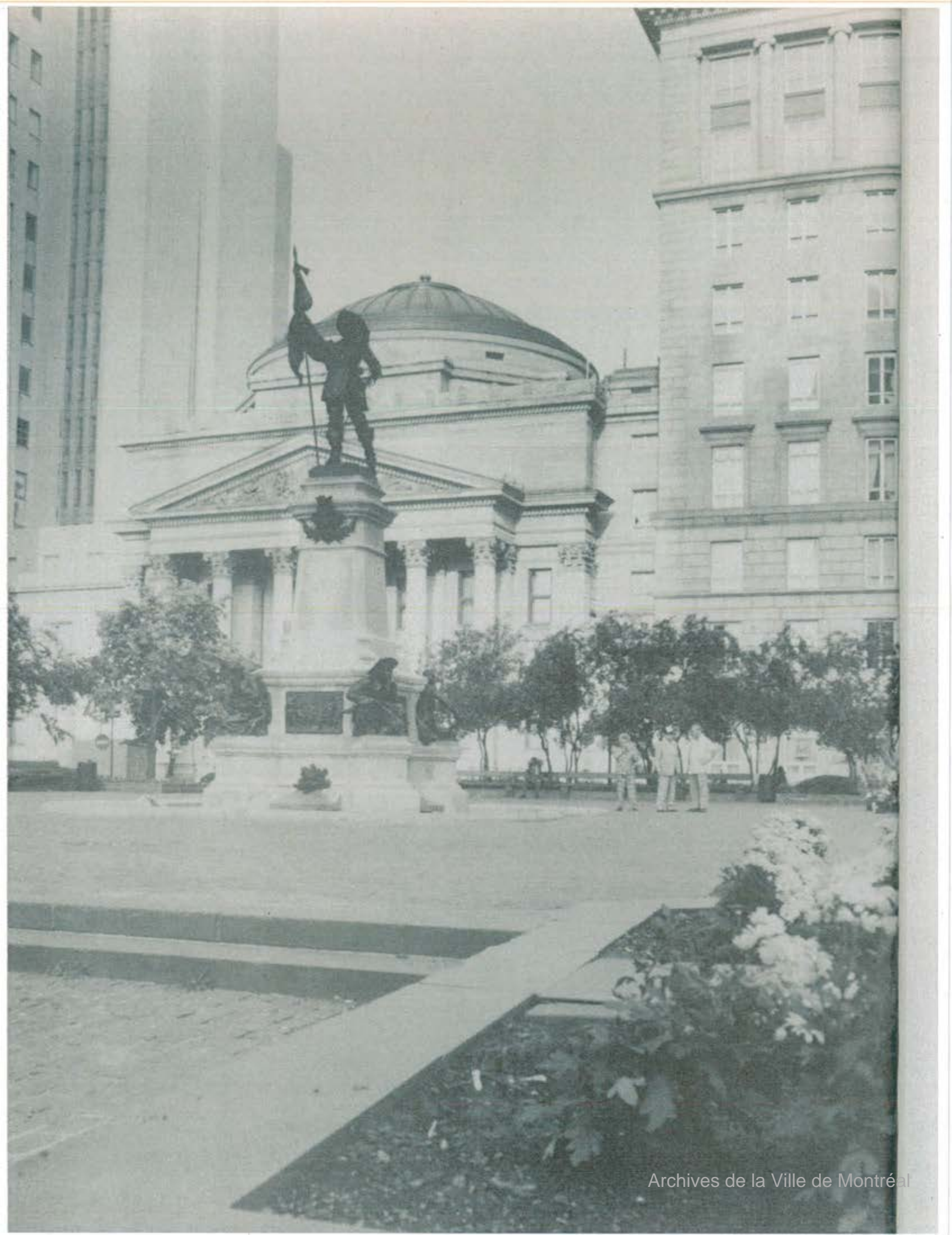
Tableaux synthèse des mesures proposées

- Objectif 1 : Renforcer la qualité de la vie publique
- Objectif 2 : Poursuivre le verdissement de Montréal
- Objectif 3 : Diversifier les pratiques de loisir
- Objectif 4 : Améliorer et développer le réseau d'espaces publics
- Objectif 5 : Valoriser l'ensemble de l'espace urbain
- Objectif 6 : Développer la participation des partenaires

Liste des plans de desserte en parcs locaux

- Plan 1 : Arrondissement Ahuntsic/Cartierville
- Plan 2 : Arrondissement Villeray/Saint-Michel/
Parc-Extension
- Plan 3 : Arrondissement Rosemont/Petite-Patrie
- Plan 4 : Arrondissement Mercier/Hochelaga-
Maisonneuve
- Plan 5 : Arrondissement Plateau Mont-Royal/
Centre-Sud
- Plan 6 : Arrondissement Ville-Marie
- Plan 7 : Arrondissement Côte-des-Neiges/
Notre-Dame-de-Grâce
- Plan 8 : Arrondissement Sud-Ouest
- Plan 9 : Arrondissement Rivière-des-Prairies/
Pointe-aux-Trembles





Résumé

Un patrimoine à préserver et à développer

Les Montréalais et les Montréalaises bénéficient d'un réseau d'espaces publics d'une grande richesse et d'une grande diversité.

Les places, les squares ainsi que les parcs de différentes tailles et fonctions (parc-nature ou parc-loisir), témoignent de la succession historique de diverses écoles de pensée quant aux rôles des espaces libres dans la ville et quant à leur aménagement. Cette diversité des espaces publics participe de l'identité de Montréal et constitue un patrimoine à conserver et à développer.

Les types d'intervention qui ont émergé depuis les vingt dernières années comme les miniparcs, les jardins communautaires, l'utilisation de la rue comme lieu de festivités, la mise en valeur des ruelles, les aménagements linéaires et la récupération des rives, tracent la voie à une diversité encore plus grande des formes et des fonctions des espaces libres.

Une nouvelle vision pour répondre à l'évolution des besoins

Les changements rapides et profonds des caractéristiques socio-démographiques de la population montréalaise, combinés à l'évolution des valeurs, conduisent à de nouvelles attentes des citoyens à l'égard de la mise en valeur des espaces libres.

Au niveau des loisirs, on a assisté à une diversification des clientèles et des pratiques et ce phénomène se poursuivra à l'avenir. Par exemple, aux sports organisés se sont ajoutés des loisirs moins centrés sur la performance physique et davantage sur la socialisation, la détente, le jeu, la santé, la découverte du patrimoine naturel et culturel, l'horticulture, etc. Ces loisirs font appel à d'autres types d'espaces que le parc fonctionnaliste hérité des années 1940 à 1970.

Au-delà des loisirs, l'aspect le plus fondamental à considérer à l'égard du rôle des espaces libres est le fait que les citoyens recherchent et revendiquent avec de plus en plus d'insistance un cadre de vie de qualité, aussi bien en termes de vie publique que de paysage urbain.

La richesse de la vie publique d'une ville se traduit autant à l'échelle familiale du voisinage par des occasions quotidiennes de rencontres et d'échanges entre citoyens, qu'à une échelle plus large, à travers la redécouverte de son histoire et de son patrimoine, ses fêtes, ses activités culturelles et ses débats publics.

La qualité du paysage urbain assure pour sa part que les activités quotidiennes (habiter, travailler, consommer, se déplacer, etc.) de chaque citoyen se déroulent dans un environnement agréable. La présence généralisée de verdure dans la ville est certes un des facteurs déterminants à cet égard.

Tout compte fait, il faut aborder la question des espaces libres d'un nouveau point de vue et remettre en question certaines idéologies qui ont dominé leur aménagement et leur gestion. Entre autres, il faut constater que le cloisonnement conceptuel entre le "temps de loisir" et le "temps de travail" (et autres activités quotidiennes) a perdu de sa pertinence dans la vie urbaine contemporaine.

De même, l'idée d'une opposition entre le parc (comme seul espace-loisir ou espace-nature) et le reste de la ville, doit être délaissée au profit d'une vision plus intégrée et plus positive de la ville qui conduit à une reconquête, à une réappropriation de l'ensemble de l'espace urbain par les citoyens. Dans ce contexte, le parc, forme dominante d'espace public depuis un siècle, demeure important mais n'est plus le seul type d'espace libre pouvant assurer la qualité de vie des citoyens.

L'équité, la diversité et la qualité

Répondre aux besoins de l'ensemble de la population implique aussi une recherche d'équité, de qualité et de diversité dans la mise en valeur des espaces libres.

La préoccupation d'équité s'articule à deux niveaux: l'équité entre les quartiers en termes d'espaces publics et de paysage urbain, ce qui implique des efforts de rattrapage dans certains quartiers, et l'équité entre les différentes clientèles. Dans ce dernier cas, il s'agit notamment d'équilibrer la répartition des équipements destinés à des clientèles particulières (ex.: groupes d'âge, adeptes de diverses acti-

vités sportives, etc.) sans toutefois perdre de vue les besoins moins spécialisés de la majorité de la population.

La préoccupation de diversité se traduit par la volonté de mettre en valeur différents types d'espaces libres en termes de vocations, d'échelles (locale et régionale), de formes (place, parc, ruelle, parcours, etc.) et de statuts (public, semi-public et privé). En outre, cela implique de mettre en oeuvre différentes logiques d'intervention adaptées à la spécificité sociale et spatiale de chaque quartier. En fait, les besoins et les contextes d'intervention n'étant pas homogènes, la diversité est une condition de l'équité.

Enfin, la problématique des espaces libres à Montréal se pose beaucoup en termes qualitatifs. Ainsi, les facteurs qui déterminent la qualité des expériences offertes aux usagers tels que l'entretien, les services, l'animation, la sécurité et la composition des espaces libres doivent être parmi les préoccupations dominantes de la Ville.

Une utilisation plus efficace des ressources

La pleine mise en valeur des espaces libres de Montréal

dépendra largement d'une optimisation de l'utilisation des ressources foncières et financières que la Ville consacre à leur aménagement et à leur gestion. Elle dépendra également de la capacité de la Ville de développer de nouvelles formes de partenariat avec divers intervenants pour mobiliser des ressources complémentaires à celles de la Ville.

Les objectifs

Le cadre s'articule autour de six (6) objectifs complémentaires. Les trois premiers concernent une révision des rôles des espaces libres urbains compte tenu des besoins diversifiés de la population. À cet égard, le cadre propose un nouvel équilibre entre trois préoccupations principales pour la mise en valeur des espaces libres: la qualité de la vie publique (objectif 1), le verdissement de la ville (objectif 2) et la diversité des pratiques de loisir (objectif 3).

Deux autres objectifs concernent les "espaces-ressources" à mettre en valeur aux fins précitées, soit d'une part, le réseau des espaces publics (objectif 4), et d'autre part, les autres types d'espaces libres tels que les rues et ruelles, les espaces semi-publics et les espaces privés (objectif 5).

Enfin, le dernier objectif a trait à l'émergence de nouveaux modes d'action qui impliquent notamment une participation plus active de divers partenaires (objectif 6).

Objectif 1:

Renforcer la qualité de la vie publique

Les espaces libres peuvent contribuer largement à la qualité des rapports entre les habitants de la ville et renforcer leur sentiment d'appartenance à la collectivité.

Pour ce faire, il faut revaloriser certaines des fonctions les plus anciennes des espaces libres en tant que lieux d'échanges, de débats publics, de rassemblements, d'expressions historique, artistique et symbolique, afin qu'ils soient le reflet et le support de notre vie collective. Il faut aussi que l'aménagement de l'espace urbain favorise les petits gestes de sociabilité quotidienne comme le simple fait de prendre le temps de regarder les autres, en circulant dans la rue, en s'asseyant sur un banc public ou à la terrasse d'un café.

Le cadre de référence reconnaît comme une des responsabilités fondamentales de la Ville de favoriser la richesse de cette vie publique par un aménagement et une gestion

appropriés des espaces libres. Il appartient aussi à la Ville de s'assurer qu'aucun des groupes qui composent la population montréalaise ne soit exclu de cette vie publique, que tous aient droit de cité.

Objectif 2:

Poursuivre le verdissement de Montréal

Un des rôles fondamentaux dont ont été et demeurent investis les espaces libres urbains est bien d'assurer la présence de la verdure et de la "nature" au sein de la ville.

Historiquement, la pertinence de cette fonction s'est fondée tantôt sur une opposition entre la ville et la nature (espaces verts comme refuges aux vertus thérapeutiques), tantôt sur des concepts réconciliateurs (comme celui de la "cité-jardin"), en vertu desquels la verdure n'est pas confinée dans les parcs mais intégrée à l'ensemble de la ville.

Quoi qu'il en soit, dans le contexte contemporain, la pertinence du verdissement repose non seulement sur des justifications traditionnelles reliées à l'esthétique du paysage ou à l'apaisement psychologique des citoyens, mais aussi sur des arguments écologiques de plus en plus reconnus.

Dans le présent cadre de référence, la notion de verdissement englobe diverses réalités dont la protection des bois urbains et autres sites naturels, le développement de la présence végétale sur le domaine public comme sur l'espace privé, une approche plus douce d'aménagement des parcs et des efforts de restauration écologique de certains sites dégradés.

Objectif 3:

Diversifier les pratiques de loisir

L'Administration municipale doit composer avec la constante évolution et diversification de la fonction loisir des espaces libres.

Les activités récréatives locales comme les sports, les jeux et le jardinage sont sujettes à des fluctuations de popularité. Ainsi, pour satisfaire les diverses clientèles spécialisées, la Ville doit mettre à jour régulièrement la planification de chaque type d'équipements correspondants.

Par ailleurs, la reconnaissance de l'importance des activités de loisir libres, spontanées et non spécialisées, qui intéressent une grande proportion de la population, rend nécessaire une réévaluation de la place qui leur est accordée, en particulier dans les parcs locaux.

La popularité croissante des activités de promenade, que ce soit pour côtoyer le milieu naturel ou pour explorer la ville, appelle l'aménagement de nouveaux parcours de découverte et d'interprétation, en particulier le réseau vert.

Enfin, l'ouverture de Montréal sur le fleuve et la rivière des Prairies représente des potentiels exceptionnels pour les loisirs reliés à l'eau. Cette caractéristique unique de Montréal qu'est son insularité est cependant largement sous-exploitée, ce qui doit être corrigé.

Objectif 4:

Améliorer et développer le réseau d'espaces publics

C'est en grande partie par la mise en valeur du réseau des espaces libres publics (places, squares, parcs, etc.), lequel est voué à un accroissement de l'ordre de 20 %, que les objectifs d'améliorer la vie publique, de verdifier Montréal et de diversifier les formes de loisir pourront être atteints.

Aussi, le cadre de référence définit-il de nouvelles orientations à l'égard de divers aspects de l'amélioration et du développement du réseau d'espaces publics de Montréal, notamment sur les thèmes suivants: consolidation de l'assise foncière, aménagement,

consultation, entretien, encadrement bâti et planification budgétaire à long terme.

Objectif 5:

Valoriser l'ensemble de l'espace urbain

Les potentiels majeurs que recèlent les espaces libres semi-publics et privés ainsi que les rues et ruelles, sont actuellement sous-exploités.

Une des ambitions de ce cadre de référence est précisément d'ouvrir la voie à de nouvelles pratiques de mise en valeur de ces types d'espaces libres, que ce soit à des fins d'animation urbaine, de verdissement ou de loisir.

Cette valorisation de l'ensemble de l'espace urbain implique notamment des efforts de verdissement des espaces privés, la mise en valeur d'espaces verts institutionnels, la création de nouveaux espaces semi-publics à l'occasion de projets immobiliers majeurs, ou encore des initiatives de reconquête de la rue et de la ruelle.

Objectif 6:

Développer la participation des partenaires

La volonté municipale de valoriser l'ensemble de l'espace urbain et de mobiliser des ressources complémentaires à celles de la Ville, a pour corol-

laire la nécessité de développer la participation de divers partenaires. Ce développement du partenariat suppose un certain décloisonnement entre le domaine public et le domaine privé.

Ainsi, les citoyens sont appelés à intervenir plus activement sur les espaces publics, par exemple pour contribuer à leur aménagement, leur entretien, leur animation et leur surveillance. Les corporations privées et les promoteurs sont aussi susceptibles de mettre en valeur les espaces publics. Inversement, la municipalité a la volonté d'influencer, à divers degrés, la mise en valeur des espaces privés (ou semi-publics) en fonction des intérêts de la collectivité montréalaise.

Il appartient à la Ville, par une plus grande ouverture et par la définition de nouvelles façons de faire, de provoquer des synergies impliquant les intervenants publics, privés et communautaires.

Les stratégies et mesures

Pour chacun des objectifs, le cadre de référence comporte une série de stratégies d'intervention, lesquelles se traduiront par des mesures de divers types:

- des mandats de planification (ex.: politique de l'arbre, politique d'aménagement des espaces publics, plan directeur du réseau vert, planifications par type d'équipements récréatifs, etc.);
- des critères de priorité pour orienter les programmes d'immobilisations;
- des critères et des procédures applicables aux futurs projets d'aménagement d'espaces publics;
- des mesures pour optimiser la gestion courante des espaces publics (ex.: entretien, programmation d'activités, coordination interservices, etc.);
- des critères pour faciliter les décisions courantes (ex.: utilisation du domaine public, affectation de la réserve foncière, évaluation de projets, localisation d'équipements récréatifs, etc.);
- des mesures réglementaires;
- des ententes avec les propriétaires fonciers;
- des mesures d'incitation et de soutien à l'égard des initiatives communautaires et privées;
- des démarches de concertation avec divers partenaires;
- des expériences pilotes d'aménagement et de partenariat.

Les tableaux qui accompagnent le chapitre 5 présentent une synthèse des mesures proposées, pour chacun des six (6) objectifs du cadre de référence.





Introduction

L'élaboration du Cadre de référence de mise en valeur des espaces libres s'inscrit dans le contexte d'un effort global de l'Administration montréalaise en matière de planification urbaine qui se traduit par des politiques sectorielles, par exemple la Politique d'habitation, et par le Plan d'urbanisme qui a été adopté à la fin de l'année 1992.

Utiliser aujourd'hui l'expression "espace libre", c'est mettre en avant une notion qui comprend l'ensemble des aires non construites de la ville et réfère à des réalités aussi diverses que les espaces publics (places, squares, parcs.), les rues et ruelles, les espaces semi-publics (campus institutionnels, cimetières.) et privés.

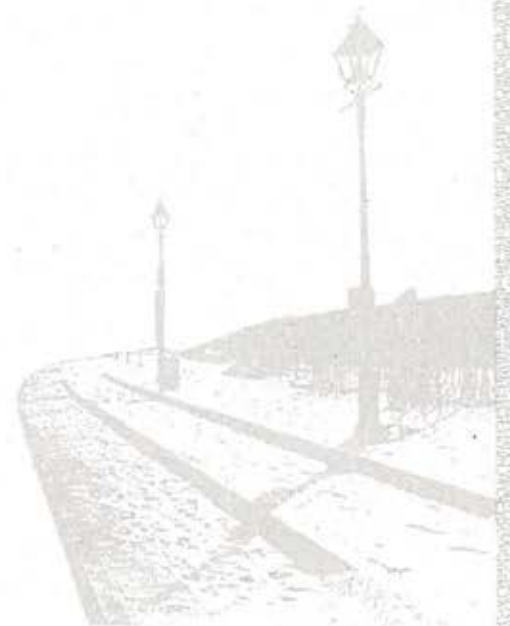
Le cadre de référence sur les espaces libres et le Plan d'urbanisme ont été préparés simultanément. Par le biais de l'affectation du sol, le plan d'urbanisme consacre le réseau des espaces publics existants et projetés. Le plan articule aussi les espaces libres aux autres fonctions urbaines, par exemple l'habitation ou le commerce, dans le cadre d'une planification urbaine intégrée.

Le cadre a aussi été élaboré parallèlement à des planifications particulières relatives à des composantes majeures du système des espaces libres montréalais, telles que le mont Royal, le parc des îles (Sainte-Hélène et Notre-Dame), le parc Lafontaine, le parc Jarry, le futur parc de la carrière Miron, plusieurs espaces publics du centre-ville, le réseau vert et les espaces libres dans chacun des quartiers montréalais. Le cadre explicite la vision d'ensemble dans laquelle s'insèrent toutes ces initiatives municipales à l'égard des espaces libres.

Par définition, un cadre ne peut approfondir tous les thèmes soulevés et doit se traduire par divers autres dossiers de planification sur des thèmes plus spécifiques, par exemple la "politique de l'arbre" et la "politique d'aménagement" qui sont en préparation sous la coordination du Service des loisirs et du développement communautaire.

Plus globalement, le cadre de référence sur les espaces libres veut contribuer à l'atteinte des grands objectifs que la Ville de Montréal poursuit, notamment l'équilibre démographique entre la ville centrale

et la banlieue, le développement urbain viable, la valorisation de sa dimension interculturelle et l'amélioration des services à la population.





L'évolution de la notion d'espaces libres à Montréal

Afin d'alimenter la réflexion sur les formes et fonctions que devraient prendre les espaces libres dans la ville de demain, il est utile de rappeler comment leurs rôles ont évolué au fur et à mesure du développement de Montréal.

Depuis la fondation de Montréal jusqu'au premier tiers du 19^e siècle, la place publique est la forme dominante d'espace libre. On compte aussi quelques jardins privés, par exemple ceux des communautés religieuses.

La place joue un rôle central dans la vie économique (place du marché), politique et sociale de la cité. Les principales institutions s'installent autour de ces places. Elles sont le lieu par excellence de l'animation urbaine et des rassemblements. Ces espaces sont généralement peu aménagés, libres et dotés d'une surface minérale. Elles prolongent en quelque sorte le réseau de rues où se déroule une part importante de la vie publique.

Sous l'influence du Régime anglais, le square devient la forme dominante d'espace libre à Montréal. Il se multiplie en particulier entre 1840 et 1890. Plusieurs résultent de la

transformation d'anciennes places du Régime français telle la place d'Armes, ou encore des places créées à l'occasion du développement des faubourgs, hors des fortifications.

Le square, généralement planté d'arbres, gazonné, souvent orné d'une fontaine ou d'un monument au centre et délimité par une grille, introduit la verdure dans l'espace public.

Alors que dans la tradition britannique, le square est avant tout associé au milieu résidentiel où il a un rôle esthétique, plusieurs des squares montréalais assument plutôt des fonctions analogues à celles de la place publique. Par exemple, les squares Victoria, Viger, Dominion, Phillips, Chaboillez et autres seront tour à tour des lieux d'animation urbaine très fréquentés par les Montréalais.

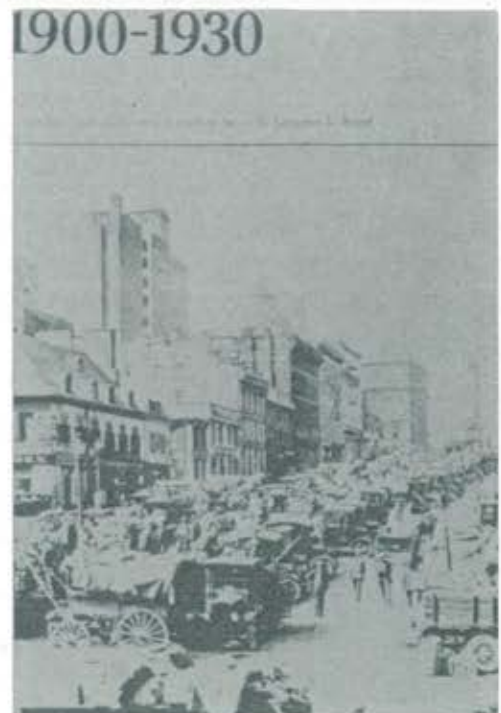
Au milieu du XIX^e siècle, les "cimetières-jardins" Notre-Dame-des-Neiges et Mont-Royal se développent sur la montagne et deviennent des lieux de promenade très appréciés par les Montréalais en raison de leur remarquable qualité paysagère et horticole. Ils sont en quelque sorte les

précurseurs des grands parcs ornementaux périurbains qui apparaissent un peu plus tard à Montréal.

En effet, c'est à la fin du XIX^e siècle que Montréal se dote de trois grands parcs (alors à la périphérie de la ville): l'île Sainte-Hélène en 1874, le parc du Mont-Royal en 1876 et le parc Lafontaine en 1888.

Par la suite, grâce surtout à des vagues d'annexions successives des municipalités voi-

La place Jacques-Cartier était un marché très fréquenté au début du siècle.



sines, Montréal s'enrichit du parc Maisonneuve ainsi que de plusieurs parcs de quartier de taille plus modeste.



Le parc Lafontaine et le parc du Mont-Royal ont été aménagés à la fin du 19^e siècle. Ci-haut, une vue du parc Lafontaine photographiée dans les années 30.

Contrairement à la place et au square étroitement intégrés au milieu urbain, ces parcs visent surtout à offrir aux citoyens un lieu d'évasion, un refuge contre les maux de la ville industrielle et un contact avec des paysages reproduisant la nature, dans la tradition romantique anglaise.

Ainsi, à l'origine, le parc traduit une idéologie caractérisée par un certain refus de la ville, une nostalgie de la nature et une valorisation du loisir contemplatif.

Les Montréalais ne manquent pas pour autant de s'approprier certains espaces libres pour s'adonner à des pratiques récréatives plus populaires, l'été comme l'hiver: natation, jeux de balle, patinage, toboggan, concours sportifs,

activités culturelles, processions, etc. Certains espaces privés, notamment les jardins Guilbault puis le parc Sohmer participent à cette tendance et à la démocratisation de la fonction récréative des espaces libres. Ils constituent des lieux de divertissement pour le grand public avec leurs spectacles de variétés, leurs feux d'artifice, leurs cirques et mille autres attractions.

A partir du début du XX^e siècle, les conceptions en matière de démocratisation du loisir conduisent graduellement à la volonté d'aménager des espaces de jeux pour les enfants et des équipements pour la récréation active et le sport, en particulier à l'intention des adolescents et des jeunes adultes.

Ainsi, au cours des années 1920 et 1930, l'expérience des terrains de jeux animés prend de l'ampleur à l'initiative des associations privées et des organisations religieuses. La Ville prend la relève au début des années 1940 et s'engage résolument dans le développement des terrains de jeux et de sports, en cherchant à en assurer une répartition équitable sur tout le territoire.

Pour l'aménagement de ces nouveaux parcs à vocation sportive, d'inspiration typiquement nord-américaine, les soucis antérieurs d'esthétisme sont relégués au second plan. D'ailleurs, plusieurs terrains de jeux et de sports sont implantés dans des espaces libres ornementaux existants, modifiant aussi bien leur vocation que l'intégrité de leur aménagement.

Les espaces de loisir et de sport occupent une part importante des parcs à Montréal.



La symbiose parc-loisir culmine durant les années 1950 et 1960 et se traduit au niveau administratif par la création en

1953 du Service des parcs qui gère les programmes de loisir (sports, jeux, activités culturelles) et assure l'entretien des parcs et des arbres publics.

Par la suite, le loisir municipal se développe de plus en plus à l'extérieur des parcs dans des installations bâties comme les arénas, les piscines intérieures, les complexes sportifs, les équipements associés à la période olympique, les centres culturels, etc. Cette séparation croissante du parc et du loisir est consacrée par la création d'un Service des sports et loisirs en 1971. Huit ans plus tard, ce qui reste du Service des parcs (entretien) est intégré au nouveau Service des travaux publics.

Les préoccupations horticoles prennent alors de plus en plus de place dans la mise en valeur des espaces libres, notamment à la faveur d'un rapprochement administratif entre le Jardin botanique et les équipes d'aménagement des parcs.

Toute la période de l'après-guerre est aussi marquée par la domination de l'automobile sur tout l'espace urbain. Certains espaces publics disparaissent ou sont amputés à l'occasion de grands travaux de voirie (ex.: square Victoria, ancien square Viger), d'autres

sont utilisés en tout ou en partie pour du stationnement (ex.: Champ-de-Mars), d'autres encore sont encerclés ou traversés par de grandes artères (ex.: voie Camillien-Houde dans le parc du Mont-Royal). En outre, l'omniprésence de l'automobile appauvrit considérablement la vie publique dans la rue.

Les deux dernières décennies sont caractérisées par une diversification des types d'intervention. On assiste à l'émergence de nouvelles pratiques en matière d'espaces libres à l'occasion des opérations de rénovation urbaine dans les quartiers anciens. Ces interventions visent l'amélioration du cadre de vie quotidien des citoyens. Les miniparcs se multiplient. Puis, à partir de 1976, apparaît un autre type d'espace de loisir et de sociali-

sation: le jardin communautaire. Au début des années 1980, plusieurs projets concernent la mise en valeur des cours arrière et des ruelles.

Se multiplient également les projets qui visent à redonner à la rue son rôle d'animation urbaine, notamment sur les artères commerciales: réfection des trottoirs, amélioration du mobilier et de l'éclairage, plantations, aménagement de rues piétonnières, etc.

C'est aussi durant les années 1970 et 1980 que s'amorce la réalisation d'aménagements linéaires, propices à la promenade récréative (pour piétons ou cyclistes) et la réaffectation à des fins publiques d'espaces dont la fonction industrielle est révolue, tels le canal de Lachine et le Vieux-Port.

L'une des rares rues piétonnières de Montréal : la rue de la Gauchetière.



A la périphérie de la ville, de nouveaux parcs régionaux voués à la conservation d'attraits naturels, à l'éducation et à la récréation de plein air voient le jour, tandis que s'engage la récupération des rives à des fins publiques, le long de la rivière des Prairies et du fleuve Saint-Laurent.

Enfin, on assiste actuellement à de nouvelles pratiques de mise en valeur de l'ensemble de l'espace urbain. Par exemple, on utilise de plus en plus l'espace urbain comme lieu de festivités: festivals, manifestations récréatives (Tour de l'île, marathon, marche populaire...), fêtes saisonnières, etc. A l'occasion de ces usages éphémères, le paysage urbain s'anime, la ville et la rue sont assiégées, deviennent une vitrine de la culture et de la vie collective, une immense place publique.

Il faut aussi noter la multiplication des circuits (ou parcours) de découverte du paysage montréalais: circuits de visites touristiques, parcours d'interprétation du patrimoine architectural, parcours interculturels, etc., dont plusieurs sont proposés par des groupes communautaires.

Ce rappel historique permet de dégager certains constats utiles à l'élaboration d'une nouvelle politique.

Les Montréalais et Montréalaises d'aujourd'hui héritent d'un réseau d'espaces libres d'une grande richesse et d'une grande diversité qui participe de l'identité de Montréal. Ce patrimoine témoigne des conceptions de l'espace libre qui se sont succédées, et parfois, entremêlées, tout au long du développement de Montréal.

Une des principales ambitions du présent cadre de référence est de prendre la relève de ces conceptions et d'explicitier la vision qui guidera, à l'avenir, les actions de la Ville de Montréal et de ses partenaires dans le domaine des espaces libres.

La lecture historique des espaces libres permet également de constater la grande diversité de leurs formes et de leurs fonctions: échange, sociabilité, rassemblement, expression symbolique, repos, promenade, jeux et sports, plaisir esthétique, verdissement, conservation et mise en valeur du patrimoine naturel ou culturel, etc. Il s'agit aujourd'hui de définir de nouveaux équilibres entre ces fonctions pour le réseau des espaces libres montréalais.

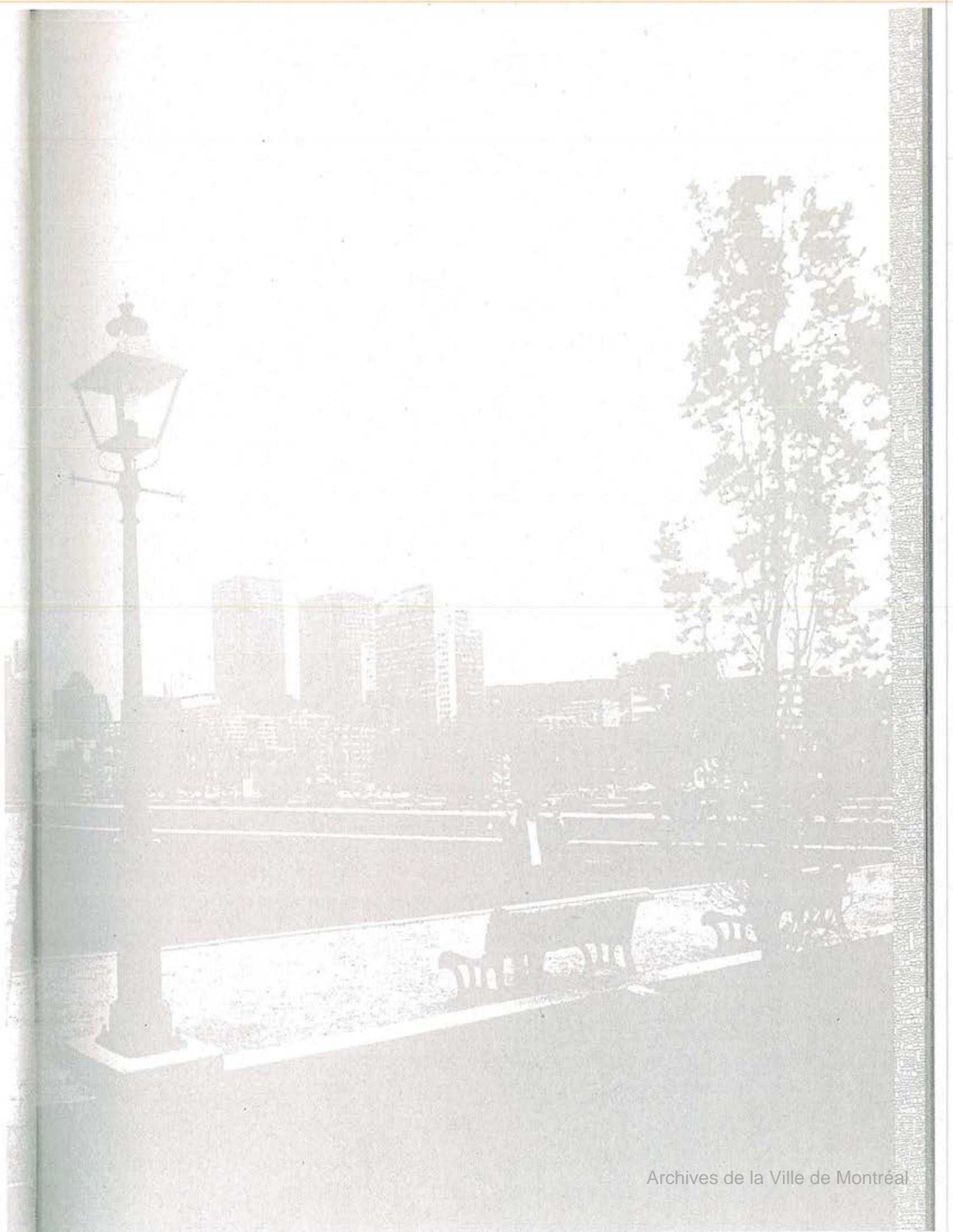
Ce faisant, il faut se garder d'un découpage fonctionnel trop rigide. D'abord, parce que la plupart des espaces ont une vocation multiple, puisque plusieurs fonctions complémentaires

(et parfois contradictoires) s'y superposent. Ensuite, parce que chacun des espaces publics de Montréal doit être vu comme un phénomène en évolution dans le temps, sujet à des changements de fonctions comme à des fluctuations de popularité. L'Administration municipale doit être en mesure d'ajuster en conséquence ses pratiques d'aménagement et de gestion.

Par ailleurs, la diversification des formes d'intervention constatée au cours des deux dernières décennies trace la voie à une approche axée sur la mise en valeur de l'ensemble des espaces libres, non seulement à des fins de loisirs, mais aussi pour améliorer le "cadre de vie" en ville, en termes de paysage urbain comme d'animation urbaine.

Selon cette approche fondée sur une vision positive de la ville et une reconquête de tout l'espace urbain, le parc demeure important mais n'est plus la seule forme d'espace libre pouvant assurer la qualité de vie des citoyens.

Enfin, le bilan historique suggère que les structures administratives municipales doivent évoluer, sur une base relativement fréquente, pour s'ajuster aux changements de conceptions et d'objectifs d'intervention en matière d'espaces libres.





La problématique contemporaine

Trois principaux aspects sont à considérer pour dresser un portrait de la problématique des espaces libres à Montréal:

- la dimension territoriale, soit l'état actuel de notre réseau d'espaces libres et les perspectives de son développement;
- la dimension sociale, c'est-à-dire l'évolution des valeurs et des besoins de la population;
- la dimension administrative, soit les aspects budgétaires, l'organisation municipale, la concertation entre les intervenants et le rôle des citoyens.

On trouvera à l'annexe 3 un résumé des principaux constats qui découlent de cette analyse.

3.1 Le portrait des espaces libres montréalais et les perspectives de développement

De façon à fournir une vision complète des aspects territoriaux (ou fonciers) de la problématique des espaces li-

bres, il importe d'examiner successivement l'état actuel du réseau montréalais, les principaux projets déjà envisagés et enfin, certains potentiels sous-exploités que recèle le territoire de la Ville de Montréal.

3.1.1 Les espaces libres publics existants

La superficie totale des espaces libres publics existants (c'est-à-dire aménagés et ouverts au public) sur le territoire de la Ville de Montréal s'élève à 2 059 hectares répartis comme suit:

les plus animés de la ville, dans le centre-ville et dans certains secteurs à fort achalandage piétonnier des autres arrondissements comme les artères commerciales.

Les parcs locaux (mini-parcs, parcs de voisinage, parcs de quartier) sont intégrés aux milieux résidentiels et répondent aux besoins quotidiens des citoyens au niveau des diverses formes de loisirs (jeux, sports, détente, etc.), tout en contribuant à verdifier le paysage urbain et à offrir des occasions de sociabilité.

Tableau 1:
Les espaces publics existants par type

	nombre	superficie (ha) (%)	
Lieux publics	57	24	1
Parcs locaux	543	708	34
Parcs d'arrondissement	5	283	14
Parcs régionaux	6	806	40
Réseau vert	6	46	2
Espaces spécialisés	6	192	9
Total	623	2 059	100

Source: Répertoire des espaces libres publics de la Ville de Montréal, septembre 1991. Tableau mis à jour en novembre 1992.

Les lieux publics (ex.: places, placettes, squares, marchés publics, rues piétonnes) contribuent à la qualité de la vie publique dans les endroits

Les parcs d'arrondissement (Jarry, Maisonneuve, La-fontaine, Angrignon, promenade Bellerive) desservent les populations de plusieurs arron-

dissements, tout en répondant aux besoins des résidents des secteurs avoisinants. Ils revêtent une importance particulière dans le réseau des espaces montréalais en raison de leur taille (35 à 100 hectares), de leur polyvalence fonctionnelle et de leur personnalité distinctive.

parc du Mont-Royal et le parc des îles (Sainte-Hélène et Notre-Dame).

En ce qui a trait au réseau vert, certains parcs linéaires existants ont été associés à ce nouveau concept, le plus important étant le canal de Lachine et son prolongement le long de la rue de la Commune.

Communauté urbaine de Montréal avec un ratio de l'ordre de 2 hectares d'espaces publics par tranche de 1 000 habitants.

Le cas de Montréal se distingue toutefois par le fait qu'une forte proportion des superficies est concentrée dans quelques grands espaces verts notamment les parcs d'arrondissement et les parcs régionaux, tandis que le ratio en espaces locaux est sensiblement moindre que celui des municipalités de banlieue.

*Les espaces locaux
(lieux publics et
parcs locaux)*

Les déséquilibres dans la répartition des espaces locaux constituent un élément marquant de la problématique montréalaise. Par exemple, le ratio en espaces locaux varie de 1,45 hectares/1 000 habitants dans l'arrondissement Ahuntsic à 0,28 hectare/1 000 habitants dans Villeray/Saint-Michel/Parc Extension.

En ce qui a trait aux lieux publics, on remarque qu'ils sont relativement peu nombreux et qu'ils sont concentrés dans l'arrondissement Ville-Marie ou dans certains quartiers anciens tels Saint-Henri, Saint-Louis ou Hochelaga-Maisonneuve. Dans plusieurs arrondissements où l'urbanisation est plus récente, les lieux



Le parc linéaire du canal Lachine.

Les parcs régionaux correspondent aux quatre parcs de la Communauté urbaine de Montréal situés en tout ou en partie dans les limites de la Ville de Montréal: les parcs du Bois-de-Liesse, du Bois-de-Saraguay, de l'île-de-la-Visitation et de Pointe-aux-Prairies (nouvelle appellation des parcs Rivière-des-Prairies et du Bois-de-la-Réparation). Il s'agit également des deux parcs d'envergure régionale que possède et gère la Ville de Montréal: le

La Ville de Montréal compte aussi d'importants espaces spécialisés ou aux caractéristiques uniques qui les distinguent. Ce sont en particulier le Jardin botanique, La Ronde, le Vieux-Port, le golf du Village et certaines îles inaccessibles vouées à la conservation.

Sur le plan quantitatif global, la situation montréalaise est comparable à la moyenne des autres municipalités de la

publics sont très rares, voire inexistants, le parc étant le seul type d'espace libre disponible dans ces secteurs.

Quant à la desserte inégale en parcs locaux, elle a fait l'objet d'une étude spécifique couvrant tout le territoire montréalais. Cet exercice, mené par le Service de l'habitation et du développement urbain, a permis de classer les zones mal desservies en cinq catégories (de A à E), selon la sévérité de leurs problèmes de desserte.

Les zones affichant les déficits les plus sévères, soit les zones A, B et C regroupent près du tiers de la population montréalaise, soit respectivement 60 000, 100 000 et 160 000 habitants.

L'arrondissement Ville-ray/Saint-Michel/Parc Extension est le moins bien desservi puisque près des trois quarts de sa population habitent des zones A, B ou C. Dans une moindre mesure, les arrondissements Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce, Ville-Marie, Rosemont/Petite-Patrie et Plateau Mont-Royal/Centre-Sud affichent aussi, par endroit, des lacunes significatives au niveau de la desserte en espaces libres locaux.

Sur le plan de l'analyse qualitative des espaces locaux existants, il faut d'abord préciser que leur vocation et leur aménagement sont largement déterminés par la multitude d'équipements récréatifs et sportifs qu'ils accueillent.

La fonction sportive domine dans les parcs de quartier dont elle occupe, en moyenne, près de la moitié de la superficie. Dans le cas des parcs de voisinage, la fonction sportive occupe une proportion moins importante. En fait, près de la moitié des 162 parcs de voisinage sont exempts d'équipements sportifs. Ce sont les aires de jeux qui sont très fréquentes dans les parcs de voisinage dont elles occupent environ le quart de la superficie totale.

Par ailleurs, lorsqu'on compile les superficies à fonction spécifique telles les aires de jeux et de sport, aires boisées et les aires bâties, on constate une assez forte tendance à la spécialisation et au morcellement de l'espace dans les parcs de quartier et de voisinage.

Ceci a des conséquences à deux niveaux. Premièrement, cela limite la disponibilité en espaces libres et polyvalents ouverts à des clientèles et à des usages non spécialisés

tels la détente, la promenade, les jeux libres, la socialisation et l'ornementation.

En second lieu, la dominante fonctionnaliste dans la vocation des parcs locaux a généralement pour corollaire une normalisation, voire une certaine pauvreté au niveau de leur composition paysagère, de leur dimension esthétique.



Par ailleurs, le Service des loisirs et du développement communautaire et celui de l'habitation et du développement urbain ont procédé à un inventaire qualitatif de chacun des lieux publics et parcs locaux.

Parc de voisinage : détente et activités informelles.

Dans l'ensemble, les parcs de la Ville de Montréal sont en bonne condition. Un peu plus d'une trentaine (11 %) de mini-parcs ou placettes et une dizaine (5 %) de parcs de voisinage et de quartier sont dans un état jugé médiocre et nécessitent un réaménagement complet.

Environ 30 % des parcs de voisinage ou de quartier requièrent des interventions de restauration ponctuelle tout en étant généralement en bonne condition. Tous les autres, soit les deux tiers, ne nécessitent que des travaux légers d'entretien courant telles la peinture et des réparations mineures de mobilier, aux clôtures, aux équipements sportifs ou encore l'ajout de sable et le remplacement d'équipements brisés dans les aires de jeux pour enfants.

Quelques lacunes de ce type ayant été constatées dans la quasi-totalité des parcs, on peut considérer qu'une optimisation de l'entretien courant (peinture et réparations mineures) est nécessaire pour éviter des inconvénients aux usagers, rehausser l'apparence des parcs et prévenir leur détérioration accélérée.

Au chapitre de la propreté des parcs, l'inventaire a permis de constater que la situation est généralement bonne, malgré certaines lacunes ponctuelles. Cette évaluation est corroborée par une récente enquête sur la perception des citoyens quant à la propreté des divers types d'espaces publics. Des problèmes particuliers comme la pollution canine dans les parcs et le nettoyage insuffisant des aires de jeux pour en-

fants sont cependant soulevés fréquemment par les citoyens lors de diverses consultations publiques. Enfin, en ce qui a trait à l'entretien horticole, c'est au niveau de l'entretien des arbustes (taille, nettoyage des plates-bandes) que des lacunes ont été constatées le plus systématiquement.

Pour compléter ce portrait qualitatif, il faut ajouter deux autres préoccupations souvent soulevées par les citoyens lors de diverses consultations, soit l'accessibilité et la sécurité.

Certains parcs présentent des problèmes d'accessibilité en raison de leur localisation excentrique par rapport aux quartiers résidentiels ou parce qu'ils sont bordés de voies de circulation majeures difficiles à franchir. Beaucoup reste à faire aussi pour minimiser les contraintes physiques d'accès et d'utilisation des espaces libres que subissent les personnes handicapées et les personnes à mobilité réduite.

Le sentiment d'insécurité peut aussi constituer un obstacle sérieux à la fréquentation de certains parcs et lieux publics, principalement pour les femmes. Les espaces publics sont parfois le lieu d'usages illicites ou d'une appropriation exclusive par certains groupes.

Ces problèmes mettent en péril le caractère public de ces espaces, c'est-à-dire leur utilisation par tous. Diverses mesures d'aménagement et de gestion permettant de contrer ces situations sont donc indispensables.

On trouvera à l'annexe 1 des analyses plus détaillées sur les espaces libres locaux concernant leur répartition et leur qualité notamment en termes d'équipements récréatifs, d'aménagement et d'entretien.

Les lieux publics du centre-ville

Le centre-ville constitue un secteur où la problématique des espaces libres revêt des caractéristiques particulières. Cette problématique se distingue d'abord par sa dimension historique, puisque le centre des affaires et le Vieux-Montréal regroupent les plus anciens espaces libres de la ville, qu'il s'agisse de places ou de squares. Plusieurs sites recèlent un potentiel archéologique dont la mise en valeur, comme dans le cas du Champ-de-Mars, peut permettre au public montréalais comme aux visiteurs de découvrir les phases successives du développement de la ville.

En outre, les clientèles des lieux publics du centre sont fortement composées de

non-résidents, c'est-à-dire de travailleurs, d'étudiants, des clientèles des commerces et des produits culturels, ainsi que de touristes. En ce sens, leur fonction d'animation urbaine diffère de celle des lieux publics des arrondissements à dominante résidentielle.



Le square Victoria, situé en plein cœur du centre des affaires.

Les lieux publics du centre-ville jouent aussi un rôle important à l'égard de la valorisation de certains secteurs urbains à caractère culturel, touristique ou encore prestigieux tel le centre des affaires. Ainsi, ils participent à la promotion de l'image de la ville.

Plusieurs des espaces libres existants nécessitent un réaménagement et il faut en créer d'autres pour améliorer la qualité de la vie publique et de l'aménagement urbain dans l'arrondissement Ville-Marie. La conception et l'aménagement de ces espaces doivent répondre à des critères de performance compatibles avec leur caractère exceptionnel.

La Ville a déjà manifesté son intention, dans le cadre du plan directeur de l'arrondissement Ville-Marie, d'aménager ou de réaménager une vingtaine d'espaces libres. Plusieurs projets sont d'ailleurs en cours de réalisation.

Les grands parcs et espaces spécialisés

Le bilan quantitatif montréalais au chapitre des grands parcs d'arrondissement et régionaux s'élève à 1 090 hectares, soit 1,07 hectares/1 000 habitants. Ces grands parcs sont relativement bien répartis sur le territoire montréalais.

Seul l'arrondissement Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce ne compte pas de parc d'arrondissement ou régional.

L'amélioration de l'accessibilité au flanc nord du mont Royal et le développement de liens récréatifs (voie cyclable et réseau vert) vers le parc Angrignon pourraient pallier en partie cette situation.

La mise en valeur des parcs d'arrondissement et des parcs d'envergure régionale reste toutefois à parfaire, tant au niveau de leur aménagement que de leur accessibilité et de leur intégration au milieu urbain avoisinant.

La plupart de ces grands parcs ont fait l'objet de processus de planification particuliers au cours des dernières an-



nées et il faut maintenir cette approche.

Le Champ-de-Mars récemment réaménagé.

Dans le cas du parc du Mont-Royal, par exemple, le processus de planification, de concertation et de consultation mené par l'Administration municipale conduira très prochainement à l'adoption du plan définitif de mise en valeur du mont Royal. Celui-ci sera fondé sur l'orientation prioritaire d'assurer la conservation du patrimoine naturel et culturel du parc et de la montagne, et sur la valorisation de ce patrimoine. Entre-temps, les travaux de restauration du parc ont été amorcés.

Le parc des îles (Sainte-Hélène et Notre-Dame) qui constitue une autre composante majeure du réseau des espa-

ces livres de Montréal a aussi fait l'objet d'une attention particulière tant en termes de planification que d'intervention. L'aménagement de la populaire plage des îles, le réaménagement global de toute la partie ouest de l'île Sainte-Hélène et la consolidation du Palais de la civilisation sont quelques exemples de la volonté de la Ville de parachever le recyclage du site de l'exposition universelle de 1967 en un vaste parc verdoyant, ouvert sur le fleuve et ponctué de diverses installations récréatives et culturelles.

tant aux citoyens de Montréal qu'à ceux du reste de la Communauté urbaine.

Au niveau des parcs d'arrondissement, il faut noter diverses initiatives municipales dont le réaménagement du parc Jarry axé sur la création de nouveaux espaces de détente et d'ornementation conjugué à une optimisation des équipements de jeux et de sport.

Le parc Lafontaine fait aussi l'objet d'une réflexion en profondeur devant mener à l'adoption d'un plan directeur. Une première phase de travaux importants a été réalisée tout récemment. La promenade Bellerive fait l'objet d'améliorations successives en vue de lui permettre de jouer pleinement son rôle de fenêtre majeure sur le fleuve. Le parc Angrignon nécessitera également une attention plus soutenue, notamment pour assurer la conservation de sa forêt ou encore pour améliorer le lien avec le canal de Lachine.

Outre les parcs régionaux et d'arrondissement, Montréal compte aussi d'importants espaces aux caractéristiques uniques notamment le Jardin botanique et le Vieux-Port.

Le Jardin botanique est un des lieux les plus fréquentés

de Montréal. On s'y rend bien sûr pour visiter ses attraits les plus populaires tels que les serres, les jardins chinois et japonais, l'Insectarium et les diverses expositions saisonnières. Cependant, plusieurs visiteurs y vont tout simplement pour profiter de la beauté et du calme de cet espace vert unique.



L'articulation entre le Jardin botanique, le parc Maisonneuve, le golf du Village et les abords du complexe olympique pourrait être améliorée de façon à consolider ce pôle majeur d'espaces verts, d'éducation en sciences naturelles et d'attraits touristiques, tout en maintenant et en développant les spécificités de chacune de ses composantes.

La poursuite de l'aménagement du Vieux-Port et de l'entrée du canal de Lachine

L'un des parcs les plus fréquentés à Montréal : le Jardin botanique.



Le Palais de la civilisation date de l'exposition universelle de 1967 qui s'est tenue sur l'île Sainte-Hélène.

La Ville soutient également les initiatives de la Communauté urbaine de Montréal à propos de la planification, de l'aménagement et de la gestion de ses quatre parcs régionaux situés à Montréal afin qu'ils puissent bénéficier pleinement

en tant que vaste place publique valorisant le Vieux-Montréal et le fleuve est un autre projet stratégique dans le domaine des espaces libres à Montréal.

Même si chacun des grands parcs a sa propre personnalité et sa propre vocation, certains constats généraux peuvent être faits:

- la plupart des grands parcs doivent faire l'objet de travaux importants pour les restaurer ou pour en compléter l'aménagement;
- il importe de valoriser la spécificité de chaque grand parc de façon à constituer un réseau diversifié minimisant les redondances en termes d'équipements et d'activités;
- il faut améliorer l'accessibilité aux grands parcs qui fait souvent défaut de même que leur interface avec le milieu urbain environnant;
- tout en respectant leur vocation intrinsèque, il faut optimiser la contribution des grands parcs à la desserte locale des quartiers avoisinants.

Les parcs et itinéraires riverains

On compte 45 espaces riverains publics sur le pourtour de l'île de Montréal, dont le parc des îles Sainte-Hélène et Notre-Dame, le Vieux-Port, la promenade Bellerive, les parcs régionaux de la Communauté urbaine de Montréal ainsi que plusieurs parcs municipaux. Ces parcs riverains consacrent le caractère public de près de la moitié (48 %) des 79 kilomètres de rives de l'île de Montréal. Les rives de la rivière des Prairies sont accessibles au public dans une proportion de 61 %. Du côté du fleuve, cette proportion n'est que de 38 %, surtout en raison de la présence des installations portuaires qui sont pratiquement fermées au public.

La récupération des berges à des fins publiques étant un phénomène plutôt récent, plusieurs parcs riverains ne sont que partiellement aménagés. La renaturation de certaines berges à des fins écologiques et esthétiques est aussi à envisager.

En plus de poursuivre l'aménagement des parcs, il s'agit de développer des itinéraires riverains continus. Du côté de la rivière des Prairies, la piste cyclable permet déjà un tel cheminement. Cet itinéraire riverain est toutefois à re-



voir dans le cadre du concept plus large du réaménagement du boulevard Gouin en voie de promenade. Du côté du fleuve, certains potentiels d'aménagement linéaire sont inexploités, en l'occurrence une grande partie des berges de Pointe-aux-Trembles, propriété des Ports nationaux, où l'on peut envisager l'aménagement d'un sentier reliant tous les parcs.

La mise en valeur des "espaces bleus" pour les loisirs reliés à l'eau est encore très partielle parce que les équipements et services tels que les marinas, les rampes de mise à l'eau, les quais publics, les centres de location d'équipements, les bateaux-passeurs, sont en nombre insuffisant.

Le parc régional de l'île-de-la-Visitation aux abords de la rivière des Prairies dans le quartier Ahuntsic.

3.1.2 Les projets de développement

En tenant compte de la réserve foncière municipale aux fins de parcs et de plusieurs projets majeurs en cours de planification, on constate que le réseau des espaces libres publics de Montréal est sujet à un accroissement substantiel de plus de 400 hectares, soit 20 % par rapport à sa superficie totale actuelle.

Même s'il s'inscrit dans une perspective à moyen et long terme, ce développement aura un impact considérable sur les ressources que la Ville de Montréal consacre à la planification, à l'aménagement et à la gestion des espaces verts.

Les espaces locaux

A elle seule, la réserve foncière pour la création de nouveaux espaces locaux représente 130 hectares. Il s'agit de propriétés publiques non encore aménagées. Une centaine de nouveaux parcs et lieux publics seront créés tandis qu'une vingtaine d'autres seront complétés.

Dans la plupart des cas, leur aménagement n'est prévu qu'à moyen terme.

L'arrondissement Rivière-des-Prairies/Pointe-aux-Trembles concentre à lui seul plus

de 60 % de la réserve foncière pour fins de parcs locaux. Il s'agit soit de parcs à créer pour répondre aux besoins des habitants des nouveaux développements résidentiels, soit de sites riverains (environ 20 hectares) à aménager à des fins publiques.

Dans les autres arrondissements, les superficies les plus significatives correspondent à la falaise Saint-Jacques, à la récupération du stationnement du parc Ahuntsic, au parc Félix-Leclerc, au bois de la rue Dickson à Rosemont et aux nouveaux espaces publics du centre-ville. Ces divers projets totalisent près de 30 % de la réserve foncière locale.

A cette réserve foncière pourront s'ajouter deux autres types de projets locaux pouvant totaliser entre 20 et 40 hectares.

Premièrement, on compte encore à Montréal près d'une quinzaine de vastes secteurs propices à des opérations majeures de développement résidentiel, à plus ou moins long terme (ex.: des secteurs de remembrement à Rivière-des-Prairies, le site de l'hippodrome Blue Bonnets, etc.). Certains parcs sont déjà prévus et comptabilisés dans la réserve foncière bien qu'ils puissent être sujets à une réévaluation

(relocalisation, agrandissement, remembrement, etc.). Dans les autres cas, de nouveaux parcs sont à prévoir. (voir l'annexe 1 pour plus de détails).

Deuxièmement, dans les quartiers mal desservis en parcs locaux, on dénombre quelque 60 sites potentiels pour la création de nouveaux parcs et lieux publics, le plus souvent de taille modeste. Environ la moitié sont de propriété privée, éventuellement à acquérir. Dans les autres cas, il s'agit le plus souvent de stationnements municipaux et autres propriétés de la Ville (ex.: abords de la gare Jean-Talon), de terrains autour d'écoles converties à des fins communautaires, d'abords de stations de métro. etc.

Les abords de la gare Jean-Talon sont l'un des sites potentiels pour la création d'un lieu public.



On trouvera à l'annexe 1 le détail des projets et potentiels pour la création de nouveaux espaces libres locaux.

Les grands parcs

Plusieurs projets majeurs sont en cours de planification au chapitre des grands parcs. L'aménagement du parc de l'ancienne carrière Miron (94 hectares) portera à six (6) le nombre de parcs d'arrondissement à Montréal. La conversion en espace vert (éventuellement en terrain de golf) du site d'enfouissement de Rivière-des-Prairies conjuguée à la mise en valeur des abords de la coulée Grou, ajouteront quelque 90 hectares au pôle d'espaces verts qui se constitue à l'extrémité est de l'île de Montréal, autour du parc Pointe-aux-Prairies de la Communauté urbaine de Montréal.

Cette dernière a acquis récemment des terrains vacants du cimetière Hawthorne Dale, entre la rue Sherbrooke et le fleuve Saint-Laurent, pour consolider le parc régional Pointe-aux-Prairies. Elle envisage aussi d'acquérir la plupart des îles à conserver dans les limites de la Ville de Montréal. Enfin, la Communauté planifie l'aménagement d'un parc le long du ruisseau de Montigny, à la limite ouest du quartier Rivière-des-Prairies. Au total, les initiatives que prend la Communauté, en concertation étroite avec la Ville de Montréal, se traduiront par un ajout d'environ 65 hectares de parcs dans l'est de Montréal.

3.1.3 Les potentiels sous-exploités

Outre le réseau des espaces publics analysé précédemment, la problématique des espaces libres englobe d'autres types d'espaces qui peuvent contribuer à l'animation urbaine, à la récréation et à la qualité du paysage urbain, mais dont les potentiels sont actuellement sous-exploités. Il s'agit des espaces semi-publics, des rues et ruelles et des espaces libres privés.

Les espaces semi-publics

Les grandes institutions possèdent des domaines fonciers, souvent aménagés en espaces verts ou même boisés, qui contribuent largement à la qualité de l'environnement urbain. On pense ici aux domaines des institutions religieuses, aux campus des hôpitaux, des universités et des collèges, aux immeubles administratifs municipaux ou gouvernementaux, aux terrains des églises, aux cours d'école, etc.

Sur tout le territoire de Montréal, les espaces libres de ce type représentent une superficie de l'ordre de 500 hectares (en excluant les superficies occupées par les bâtiments et les installations accessibles). Les espaces institutionnels sont surtout présents dans les arrondissements Ville-Ma-

rie, Ahuntsic/Cartierville, Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce et Rivière-des-Prairies/Pointe-aux-Trembles.

Plusieurs de ces institutions ont une vocation à caractère public (par exemple les universités) qui implique que leurs espaces verts sont déjà accessibles à la population, au moins informellement. Dans d'autres cas, les espaces libres institutionnels sont gérés de façon plus privative.

Ces espaces semi-publics offrent un potentiel considérable, particulièrement pour améliorer le bilan en espaces verts dans les quartiers les moins bien desservis en parcs publics. Ainsi, quelque 50 cours d'école et 70 terrains institutionnels stratégiquement localisés ont été inventoriés dans cette optique.

Lorsque l'espace institutionnel possède une valeur écologique ou de paysage importante tout en étant peu propice à une utilisation publique, il s'agit de développer des mesures d'incitation à la conservation. Dans la majorité des cas, cependant, il s'agit de favoriser une utilisation publique des lieux par des ententes appropriées.

Des ententes de ce type existent déjà. Par exemple,

une dizaine de terrains sportifs scolaires sont entretenus par la Ville en échange d'une utilisation par les clientèles municipales. Quelques autres ententes ont permis l'aménagement en mini-parc de cours d'école ou le passage d'une voie cyclable sur un terrain institutionnel.

Les cimetières sont aussi à considérer dans la problématique des espaces libres urbains. Il s'agit en effet de vastes espaces verts accessibles au public et présentant souvent des attraits aussi bien paysagers et horticoles que patrimoniaux.

La superficie des cimetières sur le territoire montréalais est d'environ 250 hectares. La mise en valeur du plus important et du plus ancien d'entre eux, soit le cimetière Notre-Dame-des-Neiges, fait l'objet d'une attention particulière dans le cadre du Plan de mise en valeur du mont Royal.

Le cimetière
Notre-
Dame-des-
Neiges sur
le flanc
nord du
mont Royal



La réflexion est à poursuivre sur les formes de développement que devraient emprunter à l'avenir les cimetières montréalais pour s'adapter à l'évolution des pratiques funéraires tout en préservant, dans l'intérêt collectif, la qualité de leur aménagement.

Les rues et ruelles

Les critères fonctionnels reliés à la circulation véhiculaire déterminent largement la configuration et l'aménagement du réseau des voies publiques. Cependant, il est de plus en plus admis que celui-ci peut être conçu et géré de façon plus polyvalente, notamment pour mieux respecter les besoins des piétons et des cyclistes.

Cette polyvalence peut aussi s'exprimer par des préoccupations plus marquées en ce qui concerne la sécurité, le confort, l'esthétique et l'animation des voies publiques. Pour ce faire, la Ville peut agir sur divers plans, entre autres ceux de l'aménagement, du repartage des emprises et de la gestion des voies publiques, sans compter la qualité de l'encadrement bâti.

Divers éléments d'aménagement comme le mobilier, l'éclairage, les revêtements de surface, l'intégration d'oeuvres d'art, la signalisation d'itinéraires

de découverte, l'aménagement paysager des îlots et abords des grands axes de circulation peuvent se conjuguer pour optimiser la qualité du domaine public.



La plantation et l'entretien des arbres de rue constituent un des moyens importants pour rehausser la qualité paysagère des voies publiques tout en élargissant le patrimoine vert de Montréal. Déjà, la grande majorité des rues de la ville sont plantées. Plus de 40 % des quelque 300 000 arbres que compte la Ville de Montréal (soit 130 000) sont des arbres de rues.

La survie et la croissance de ces plantations de rues présentent cependant d'importants défis au niveau des méthodes arboricoles. D'ailleurs, près du quart des 7 500 arbres plantés à chaque année à Montréal remplacent les individus morts (en particulier dans le centre-ville) plutôt qu'ils

Les
ruelles de
Montréal
doivent
être prises
en compte
comme
éléments
du réseau
d'espaces
libres.

n'augmentent le patrimoine végétal montréalais.

La revalorisation de la voie publique peut impliquer un repartage de l'emprise entre les différents types de circulation, par exemple par l'introduction d'une voie cyclable ou l'élargissement des trottoirs. A l'extrême, il peut s'agir de transformer une rue en voie piétonne comme dans les cas des rues Prince-Arthur et La Gauchetière. Le plus souvent cependant, il faut miser sur la coexistence entre les circulations véhiculaire locale, piétonnière et cycliste comme dans le cas du projet de mise en valeur du boulevard Gouin à titre de voie pittoresque et celui de la rue de la Commune dans le Vieux-Montréal.

Quoi qu'il en soit, la reconquête de la rue en tant qu'espace libre plus propice à la vie publique et plus agréable pour les piétons a pour corollaires une certaine remise en question de la domination de l'automobile et la formulation de formes nouvelles de partage de l'espace public.

Au chapitre de la gestion, un niveau d'entretien adéquat et les fermetures temporaires de rue pour la tenue de divers événements spéciaux sont aussi de nature à rehausser la contribution des voies publi-

ques à la qualité de la vie urbaine.

Les ruelles sont d'autres composantes de la voirie qui peuvent être gérées et aménagées de façon à contribuer plus substantiellement à la qualité de vie des citoyens.

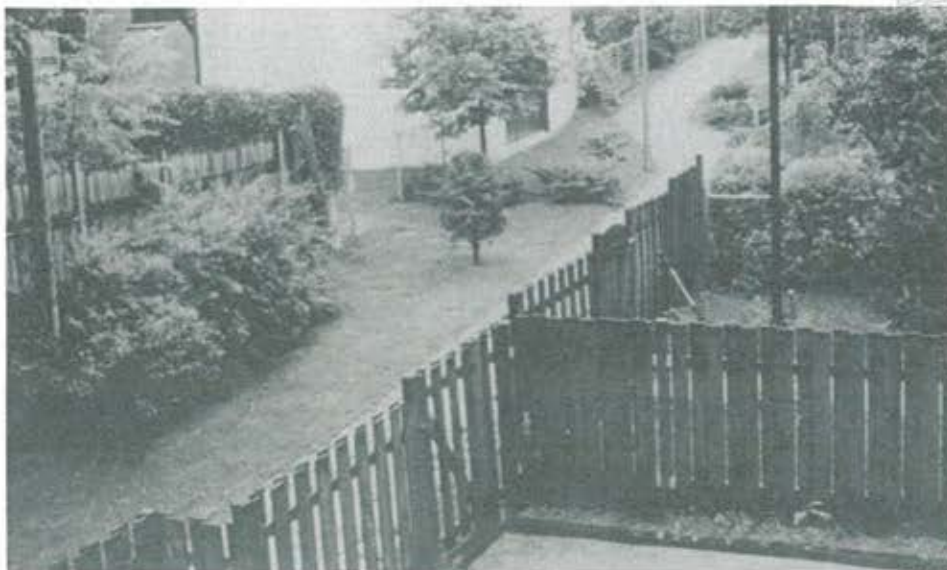
Au début des années 80, l'ancien programme "Place au soleil" avait permis le réaménagement d'une soixantaine de ruelles, sans les fermer à la circulation, sauf exceptions. Aujourd'hui, il faut définir de nouvelles formes d'intervention pour mettre en valeur les ruelles, en priorité dans les quartiers déficitaires en parcs locaux.

l'arrondissement Rosemont/Petite-Patrie, dans Villerey et certaines parties de Parc-Extension et de Saint-Michel, ainsi que dans le Plateau Mont-Royal, Hochelaga-Maisonneuve, Ville-Émard et Côte-Saint-Paul.

Les espaces privés

On ne peut tracer un portrait complet du système des espaces libres montréalais sans tenir compte des espaces libres privés. Ces derniers jouent un rôle important tant au niveau de la satisfaction des besoins quotidiens des citoyens qu'au niveau de la qualité du paysage et de l'environnement urbain en général.

L'un des 60 projets "Place au Soleil" réalisés au début des années 80 : la ruelle Lusignan/Versailles.



Cependant, ce potentiel n'est pas présent dans tous les arrondissements de la ville. On en retrouve dans les secteurs déficitaires en parcs de

En reconnaissant que la qualité et la diversité des espaces libres privés peuvent constituer un avantage non seulement pour les propriétaires

concernés mais aussi pour la collectivité, la Ville s'est déjà impliquée à l'égard de ce type d'espaces libres. Par exemple à l'occasion du programme "Place au soleil", la Ville avait procédé directement à l'aménagement paysager de plus de 1 200 cours privées, concurrentement au réaménagement des ruelles.

Outre ces interventions directes de la Ville sur des propriétés privées, somme toute plutôt exceptionnelles, diverses mesures incitatives peuvent favoriser l'amélioration des espaces privés. L'exigence d'un aménagement paysager minimal suite à la démolition subventionnée d'un hangar s'inscrit dans cette perspective, de même que le programme d'embellissement du Service des loisirs et du développement communautaire qui prévoit la fourniture gratuite aux citoyens de plants et de fleurs, ainsi que la tenue de concours.

D'autres mesures sont à développer pour améliorer aussi les espaces libres des propriétés corporatives (industries, commerces, terrains de stationnement) et en particulier pour encourager un aménagement minimal et même certains usages temporaires des terrains vacants.

La Ville doit aussi s'assurer que tous les projets de développement urbain d'une certaine envergure donnent lieu à la réalisation d'espaces libres privés adéquatement mis en valeur. La refonte prochaine du cadre réglementaire en urbanisme et la mise en application de la nouvelle procédure d'approbation des projets de construction fournissent de nouveaux moyens pour ce faire.

3.2 Les besoins de la population

L'une des étapes cruciales de la planification en matière de parcs et d'espaces libres est certes l'évaluation des besoins actuels et prévisibles de la population.

Cette question conduit à un examen des aspects qualitatifs de la problématique des espaces libres. Il s'agit de définir quelles doivent être les préoccupations dominantes pour la mise en valeur des espaces libres urbains (existants ou projetés), quelles expériences doivent être offertes aux usagers par l'aménagement, les équipements, les programmes d'activités et l'animation.

Il faut aussi pondérer la contribution réelle de chaque type d'espaces à la qualité de

vie des citoyens et établir les priorités d'intervention en conséquence.

Pour obtenir un portrait général des besoins de la population, il importe de tenir compte des cinq dimensions suivantes:

- les pratiques de fréquentation des parcs;
- les perspectives socio-démographiques de la Ville de Montréal;
- l'évolution des pratiques de loisirs en milieu urbain;
- les exigences croissantes des citoyens quant à la qualité de leur cadre de vie;
- le bilan des consultations récentes sur les espaces libres.

3.2.1 Les pratiques de fréquentation des parcs

Selon un sondage sur la clientèle des services municipaux effectué en 1985 par SO-RECOM pour la Ville de Montréal, 86 % des Montréalais avaient utilisé un parc de la Ville, au moins une fois au cours de l'année précédente. L'aménagement et la gestion du réseau des parcs de la Ville

constituent donc des enjeux qui touchent pratiquement l'ensemble de la population.

Une enquête sur l'utilisation des parcs urbains effectuée en 1980 par l'INRS-Urbanisation permet de brosser un portrait plus précis de la fréquentation de ces parcs.

Quels types de parcs sont fréquentés?

On constate en particulier que 59 % de la population utilise les parcs de voisinage, soit ceux situés à 10 minutes ou moins de marche de leur domicile. Plus précisément, 33 % y vont plusieurs fois par semaine, 17 % quelques fois par mois et 9 % quelques fois par saison.

Le taux de fréquentation des parcs hors-voisinage (plus de 10 minutes de marche) est de 46 % et la fréquence des visites est également moindre puisque 8 % y vont plusieurs fois par semaine, 17 % quelques fois par mois et enfin, 21 % quelques fois par saison.

Si l'on tient compte de la fréquence pondérée, on constate qu'environ trois quarts des visites à un parc se font dans un parc de voisinage ce qui tend à démontrer que ces espaces répondent à une part très importante de la demande en espaces verts. Des résultats

analogues ont été obtenus lors d'une enquête plus récente sur la fréquentation des parcs de la ville de Paris. En d'autres termes, ceci confirme que la distance a un impact direct sur la fréquentation des parcs.

Cependant il est clair que les grands parcs jouent aussi un rôle important dans la satisfaction des besoins de la population. En fait, 84 % des utilisateurs de parcs de voisinage utilisent aussi les grands parcs. De même, 45 % des non-utilisateurs de parcs de voisinage fréquentent les grands parcs.

On peut conclure qu'il faut accorder la priorité aux espaces locaux tout en reconnaissant la pertinence et l'intérêt d'un système de parcs à plusieurs niveaux, du local au régional.

Qui fréquente les parcs et pour quelles activités?

L'âge, le niveau de scolarité, l'origine ethnique et le fait d'avoir un jeune enfant sont des variables qui semblent influencer le niveau d'utilisation des parcs de proximité.

Ainsi, 70 % des personnes de 18 à 44 ans sont des utilisateurs tandis que 50 % des personnes entre 45 et 54 ans et 43 % des personnes de plus de 55 ans le sont.

La proportion des utilisateurs de parc augmente sensiblement avec le niveau de scolarité: niveau primaire: 42 %; secondaire: 56 %; collégial: 57 %; et universitaire: 78 %.

Le taux de fréquentation varie également selon les groupes ethniques. Il s'élève à 55 % chez les francophones, 69 % chez les anglophones et 78 % chez les allophones.

Parmi ceux qui ont un jeune enfant (moins de 6 ans) la proportion d'utilisateurs est de 82 %, comparativement à 57 % pour les personnes sans enfant.



L'étude précitée ne fait pas état d'une différence de fréquentation selon le sexe. Cependant, d'autres enquêtes (notamment à Toronto) montrent des écarts considérables entre le taux de fréquentation des hommes et celui des femmes. Pour certains types de parcs et de lieux publics, les

La majorité des familles montréalaises avec enfants fréquentent les parcs.

hommes sont de 2 à 4 fois plus nombreux que les femmes le jour, et de 4 à 8 fois plus nombreux le soir.

En ce qui a trait aux activités, il ressort que les trois quarts des utilisateurs fréquentent les parcs principalement à des fins de détente et de promenade. Par ailleurs, pour 75 % des usagers, la fréquentation d'un parc est l'occasion d'établir des relations sociales, puisqu'ils y rencontrent des personnes qu'ils connaissent. Ces rencontres se produisent très souvent pour 30 % des utilisateurs.

3.2.2 Les perspectives socio-démographiques

Tel qu'évoqué précédemment, plusieurs variables socio-démographiques sont sus-

ceptibles d'influencer le niveau et la nature de l'utilisation des parcs et des espaces libres. Ainsi, les besoins des

- une baisse de la population totale de la Ville de 21 % entre 1961 et 1981, plus dramatique dans certains arrondissements, et une probabilité de stagnation de la population totale d'ici les 20 prochaines années, sauf dans certains secteurs en développement;
- une baisse de la proportion de la population âgée de moins de 20 ans (de 32 % à 20 % entre 1971 et 1986) et un accroissement de la proportion des Montréalais âgés de 65

ans et plus (de 9 % en 1971 à 13,7 % en 1986);

- une modification de la composition ethnique depuis 1971 puisque la proportion des citoyens d'origines ethniques autres que française ou anglaise est passée de 25 % à 36 %; dans plusieurs quartiers cette proportion dépasse les 50 %; cette tendance à la multiethnicité s'accroîtra au cours des prochaines années;
- un important phénomène de pauvreté, la moitié des ménages d'une seule personne et le quart des familles montréalaises vivant sous le seuil de la pauvreté; ce phénomène est particulièrement concentré dans certains secteurs de la ville;
- un développement de l'itinérance;
- une polarisation des groupes en ce qui a trait au niveau de scolarité alors que 26,5 % de la population a une formation inférieure à la neuvième année tandis que 21,4 % possède une formation universitaire;
- une proportion importante de la population vivant en retrait partiel ou total du marché du travail: assistés sociaux, chômeurs,

Le parc
Athéna dans
le quartier
Parc
Extension.



ceptibles d'influencer le niveau et la nature de l'utilisation des parcs et des espaces libres. Ainsi, les besoins des

travailleurs à temps partiel, personnes âgées, ce qui remet en cause le cloisonnement traditionnel entre "temps libre" et le "temps de travail".

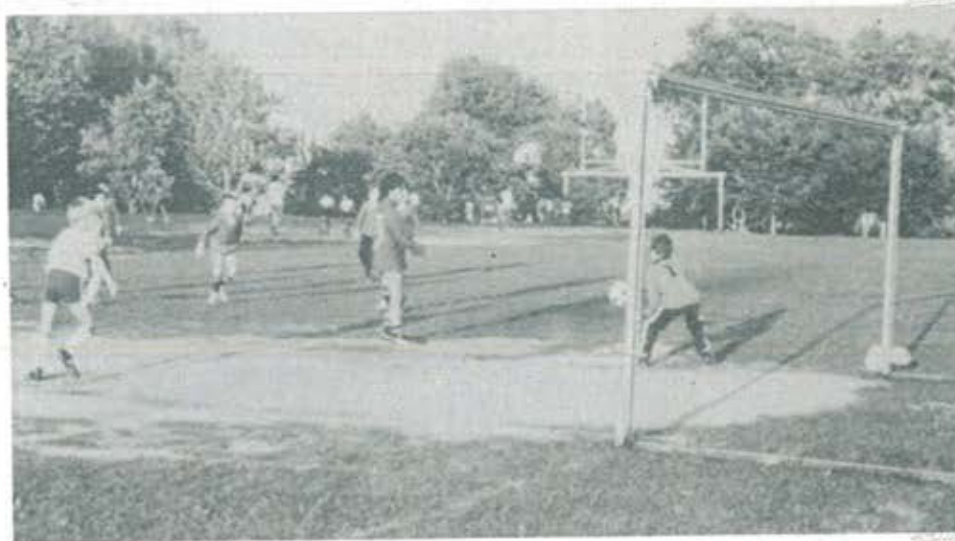
Il est à noter que ces variables socio-démographiques présentent parfois des écarts considérables entre les quartiers. Il importe d'en tenir compte au moment de planifier les interventions locales.

3.2.3 L'évolution des pratiques de loisir reliées à l'espace urbain

L'évolution des valeurs collectives engendre aussi certaines fluctuations dans les pratiques récréatives en milieu urbain. Nous savons que les activités physiques et sportives ont dominé l'aménagement des parcs durant la période des terrains de jeux et de sports, depuis l'après-guerre jusqu'à la tenue des Jeux olympiques de Montréal. Ces activités et valeurs, traditionnellement dominantes dans les sociétés industrielles, accordaient la priorité aux clientèles jeunes, surtout les hommes de 25 ans et moins.

Globalement, les diverses activités sportives dont le baseball, la balle-molle, le soccer et le hockey, continuent d'avoir des clientèles significatives (joueurs comme spectateurs),

malgré les fluctuations de leur popularité respective au cours des dernières années: décroissance du baseball, clientèle vieillissante pour la balle-molle, augmentation de la demande pour le soccer, déplacement du hockey organisé vers les arénas, émergence de nouvelles demandes (ex.: pour le cricket), etc.



Plus fondamentalement cependant, le développement des pratiques libres et peu spécialisées qui intéressent une grande partie de la population va s'ajouter aux activités sportives de ce type dans les parcs.

Les nouvelles valeurs caractéristiques des sociétés post-industrielles auxquelles adhèrent de plus en plus les Québécois, sont orientées vers un intérêt croissant pour l'environnement et vers une utilisation des temps libres favorisant un épanouissement per-

sonnel plus équilibré et polyvalent.

Les activités pouvant répondre à plusieurs besoins à la fois (socialisation, détente, jeu, santé physique, découverte et acquisition de connaissances) risquent donc d'être de plus en plus populaires.

Par exemple, les loisirs de plein air ont connu un accroissement de popularité considérable depuis les années 1970, en particulier les activités impliquant la promenade tels le vélo, le ski de fond ou tout simplement la marche. L'intérêt pour d'autres formes de loisir à dimension éducative et communautaire s'est également accrue: jardinage et horticulture, interprétation du patrimoine naturel et culturel, participation à des événements spéciaux, etc.

Les équipements sportifs occupent de grands espaces dans les parcs de quartier.

Cette évolution des "valeurs dominantes" ne signifie pas pour autant que la population montréalaise constitue un tout homogène. Au contraire, la dualité socio-économique de la population montréalaise en termes de revenus, d'emplois et de scolarité (les "deux Montréal"), ainsi que la multiethnicité croissante, sont deux variables qui, à elles seules, conduisent la Ville à reconnaître la diversité des clientèles et des attentes et à en tenir compte dans sa gestion des espaces libres.

3.2.4 Les préoccupations croissantes des citoyens pour la qualité de leur cadre de vie

Pour comprendre les attentes de la population à l'égard de l'aménagement des espaces libres urbains, on ne saurait considérer que leur fonction loisir.

En effet, ce que recherchent de plus en plus les citoyens c'est un cadre de vie dans lequel il est agréable d'évoluer, non seulement en situation de "temps libres", mais tout simplement pour les activités quotidiennes, par exemple, le travail, la consommation et les déplacements. La qualité des espaces reliés à l'habitation (rues résidentielles, ruelles, cours arrières,

toits-terrasses, etc.) sont également au coeur des préoccupations de citoyens. L'aménagement et la gestion des espaces libres peuvent contribuer largement à développer la dimension humaine de la ville, pour dépasser sa dimension strictement fonctionnelle.



La dimension humaine de la ville s'exprime au plan de la qualité du paysage (ex.: verdissement et autres formes d'embellissement) comme au plan de la qualité de la vie publique. Cette dernière peut prendre les formes les plus passives comme regarder les passants, jusqu'aux formes plus actives comme participer à un rassemblement populaire.

Lorsque le piéton ralentit sa marche ou s'arrête un moment pour observer les passants, profiter du soleil ou échanger quelques mots avec

un concitoyen, lorsque les déplacements du cycliste lui semblent agréables et sécuritaires, on approche d'une certaine qualité de ville.

A l'inverse, des rues et des lieux publics déserts après les heures de travail, un trop

fort exode vers la campagne les fins de semaine, ou encore un exode permanent vers la banlieue, n'indiquent-ils pas que certains besoins des citoyens ne sont pas adéquatement satisfaits?

3.2.5 La consultation

Plus d'une centaine de consultations, formelles ou non, ont été menées au cours des dernières années sur divers projets d'aménagement ou de réaménagement de parcs.

Les parcs de quartier contribuent à la qualité de la vie urbaine.

Ces consultations ont porté aussi bien sur l'avenir des grands espaces comme le mont Royal, les îles et les parcs d'arrondissement (Jarry, Lafontaine, promenade Bellerive, Miron.) que sur plusieurs projets d'aménagement ou de réaménagement à incidence strictement locale.

La consultation doit continuer à faire partie du processus de décision en matière d'espaces libres. Ceci dit, il serait sans doute utile de mettre à jour les principes et les modalités relatives aux consultations futures en tenant compte des expériences des dernières années, de la politique municipale de consultation et du rôle grandissant des Comités-conseil d'arrondissement.

En plus des consultations ponctuelles sur des projets d'aménagement d'espaces libres, d'autres consultations à portée plus générale ont permis de connaître le point de vue des citoyens sur les stratégies d'intervention globale à privilégier à l'échelle de leur quartier ou de leur arrondissement. Les Forums et Sommets d'arrondissement tenus en 1990 dans le cadre de l'élaboration du plan d'urbanisme ont été l'occasion de tenir de telles discussions.

Les commentaires exprimés concernent l'amélioration des espaces verts existants (accessibilité, sécurité, équipements et entretien), les nouveaux aménagements à privilégier surtout au niveau local (miniparcs, lieux publics, espaces institutionnels, cours d'école, ruelles, jardins communautaires) mais également au niveau des aménagements linéaires et régionaux (réseau cyclable, rives et plans d'eau, accès aux parcs gouvernementaux, etc.).

Plusieurs autres commentaires ont trait à l'entretien et à la protection des arbres ainsi qu'à des plantations additionnelles, et plus généralement, à l'ajout de verdure dans la ville. On trouvera plus de détails sur ces demandes à l'annexe 2.

Enfin, une autre source d'information sur les attentes des citoyens est constituée de toutes les demandes ponctuelles adressées aux services ou aux autorités municipales. Ces demandes concernent le plus souvent un meilleur entretien des aires de jeux pour enfants, l'ajout d'équipements et de mobilier, plus de verdure et un meilleur niveau d'entretien horticole, et diverses réparations à effectuer. Ces interventions de citoyens doivent continuer d'être traitées et considérées dans le processus de planification.

3.3 Le système d'intervention

En plus des aspects territoriaux (l'offre) et des aspects sociaux (la demande) de la problématique des espaces libres, il convient d'examiner les moyens dont la Ville de Montréal dispose pour atteindre ses objectifs dans cet important domaine d'intervention. Ces moyens sont essentiellement de trois ordres: les budgets, l'organisation municipale et la collaboration avec divers partenaires.

3.3.1 Les aspects budgétaires

Les budgets relatifs aux espaces libres sont de deux types. D'une part, les budgets d'immobilisation permettent d'acquérir et d'aménager de nouveaux espaces publics ou encore d'améliorer les espaces existants. D'autre part, c'est par le biais de son budget annuel de fonctionnement que la Ville finance diverses activités récurrentes telles que la planification et la conception des projets, l'entretien, les travaux d'horticulture, les activités récréatives et les événements spéciaux.

Le programme triennal d'immobilisations

Après un certain accroissement au cours de la deuxième

me moitié de la décennie 1980, les budgets d'immobilisation de la Ville font l'objet d'un plafonnement, entre autres, en raison de la conjoncture économique difficile et du fait que la Ville a dû s'adapter à un nouveau partage des responsabilités entre le gouvernement et les municipalités.

Quoi qu'il en soit, lorsqu'on compile les budgets de divers secteurs et sous-secteurs du programme triennal d'immobilisations (PTI), développement de l'habitation, multifonctionnel (acquisitions, aménagement de certains lieux publics du Vieux-Montréal, réseau vert), espaces verts, sportif et communautaire, transport (voies cyclables), l'analyse du PTI 1992-1994 révèle que l'Administration municipale prévoit consacrer 54 millions de dollars en immobilisations pour le secteur des espaces libres, soit un budget annuel moyen de l'ordre de 18 millions. Ceci représente 9,2 % de l'ensemble des dépenses en immobilisation prévues par la Ville pour cette période triennale.

Au budget du PTI s'ajoutent des montants prévus au budget de fonctionnement de certains services et des Comités-conseil d'arrondissement pour réaliser divers petits travaux (travaux "non capitalisés").

Le Fonds de réserve pour parcs et terrains de jeux est une autre source de financement complémentaire au programme d'immobilisations. En vertu de la Charte de la Ville et des règlements 5126 et 5185, la Ville exige, comme condition à l'approbation d'une opération de subdivision cadastrale, 10 % de la superficie du terrain à des fins de parcs, ou une somme d'argent équivalente à sa valeur, somme qui est versée au fonds de réserve.

Les montants en cause sont modestes par rapport au budget en immobilisation. Ainsi, entre 1983 et 1989, le fonds a financé des dépenses d'acquisition et d'aménagement de l'ordre de 3,3 millions de dollars. Des amendements législatifs sont à envisager pour clarifier et bonifier les pouvoirs de la Ville à l'égard des contributions à des fins de parcs lors d'opérations cadastrales.

Étant donné l'envergure des besoins budgétaires tant pour optimiser les espaces publics existants que pour assurer le développement graduel de près de 350 hectares de nouveaux parcs municipaux, il est loin d'être clair que le rythme actuel des dépenses en immobilisation dans le domaine des espaces libres saura suffire. La question budgétaire est donc un enjeu majeur.

Pour tirer le meilleur parti des sommes investies, il importe d'inscrire la planification budgétaire dans une vision à long terme qui assure l'équilibre entre l'amélioration des espaces existants et le développement du réseau d'espaces libres, et qui permet une répartition adéquate des budgets entre les divers types d'espaces libres, par exemple les parcs dans les nouveaux secteurs résidentiels, la mise en valeur des rives, les lieux publics du centre-ville, etc.

La Ville devra aussi promouvoir des pratiques innovatrices pour réduire les coûts d'intervention et diversifier les sources de financement. À cet égard, la Ville doit réévaluer le rôle et la contribution des promoteurs immobiliers. Elle doit s'employer à mobiliser les énergies et les ressources des milieux communautaires et corporatifs montréalais, de même que celles des citoyens. Il importe aussi d'obtenir la participation financière des autres paliers de gouvernement pour des projets d'envergure supramunicipale, par exemple, la mise en valeur du mont Royal.

Le budget de fonctionnement

Les activités municipales ayant un lien avec les espaces libres représentaient en 1992

un budget de fonctionnement de l'ordre de 64 millions de dollars. Quatre services municipaux sont impliqués de façon significative: travaux publics, loisirs et développement communautaire, approvisionnement et immeubles et enfin, habitation et développement urbain. Les deux premiers gèrent plus de 90 % du budget total.

Les activités les plus importantes sur le plan budgétaire sont, par ordre décroissant: l'entretien (environ 38 %), la production des végétaux et les travaux horticoles (environ 33 %), les activités récréatives et les événements spéciaux (environ 15 %), la conception et l'encadrement des projets d'aménagement ainsi que la planification générale (environ 14 %).

Des objectifs qualitatifs plus ambitieux, par exemple au plan de l'entretien, du verdissement et de l'animation, de même que l'accroissement graduel du réseau des espaces publics montréalais introduiront sans doute des pressions additionnelles sur ce volet du budget de fonctionnement de la Ville.

Cependant, dans la conjoncture budgétaire et fiscale actuelle, il faudra d'abord miser sur une optimisation de

l'utilisation des ressources, somme toute considérables, déjà consacrées à ce domaine d'activité.

3.3.2 L'organisation municipale

Les diverses activités municipales associées aux espaces libres, de la planification générale et foncière, à l'aménagement et aux services de première ligne (entretien, animation, programmation récréative et culturelle, événements spéciaux, etc.), doivent former un tout cohérent pour satisfaire adéquatement les besoins des usagers.

Ces activités sont dispersées dans quatre principaux services et pas moins d'une dizaine de modules au sein de la structure municipale. Dans ce contexte, la cohérence et l'efficacité de l'ensemble reposent largement sur des mécanismes de collaboration ad hoc entre ces diverses unités administratives, ce qui ne conduit pas toujours à des résultats optimaux.

Par exemple, l'élaboration d'un programme d'aménagement ou de réaménagement pour un site particulier est une responsabilité partagée. Il faut tenir compte de sa vocation à l'intérieur du système d'espaces libres (lieux publics, parcs,

etc.) et du contexte urbain dans lequel il s'insère, ce qui implique la participation du Service de l'habitation et du développement urbain.

Les divers modules du Service des loisirs et du développement communautaire (administration et services, planification et expertises, services régionaux, parcs et horticulture) qui possèdent l'expertise concrète au niveau des clientèles, des programmes de loisirs, des équipements spécialisés et de l'aménagement, doivent aussi être impliqués. La Commission d'initiative et de développement culturel peut être appelée à intervenir, dans certains cas, en tant que responsable de l'art public.

Il faut renforcer les mécanismes de collaboration entre tous ces intervenants afin que des programmes clairs, concertés et tenant compte des demandes des citoyens, puissent être définis avant que s'amorce l'étape de l'élaboration des plans d'aménagement.

L'entretien des parcs est un autre domaine où le découpage des responsabilités entre services peut créer certaines difficultés. En effet, tandis que le Service des loisirs et du développement communautaire doit établir la programmation de certaines activités récréati-

ves ou sportives (baseball, soccer, patageoires, patinoires, etc.) et gérer les rapports avec les clientèles concernées, il incombe au Service des travaux publics d'assurer l'entretien et l'opération de ces installations. Même si des mécanismes de concertation existent pour coordonner les efforts des deux services, des écarts subsistent entre les attentes quantitatives

et qualitatives du premier et les capacités d'exécution dont est doté le second.

Des problèmes semblables se posent au plan de la coordination entre la conception des aménagements et les pratiques d'entretien.

L'horticulture est aussi une activité importante répartie entre deux services, d'une part, le Service des loisirs et du développement communautaire (Module des parcs, de l'horticulture et des sciences) qui gère la production des végétaux, détient une expertise horticole et conçoit les plantations dans les nouveaux aménagements, et d'autre part, le module de l'horticulture du Service des travaux publics qui assure toutes les tâches de plantations et d'entretien des arbres, arbustes et fleurs dans les parcs et les rues de Montréal.

1 000 hectares à l'échelle de l'île de Montréal.

A l'aube de la décennie 1990, la CUM s'est dotée d'une Stratégie d'action pour les espaces naturels. Cette stratégie s'articule autour de trois grands objectifs:

- protéger et rendre accessibles les sites à fort potentiel écologique et récréatif par de nouvelles acquisitions foncières (ce qui complétera le réseau des parcs régionaux) et par l'aménagement de cheminements verts reliant ces grands espaces naturels;
- ouvrir les plans d'eau et encourager les activités nautiques grâce à la poursuite des acquisitions de berges et d'îles (par la CUM et les municipalités) et grâce à l'implantation de nouveaux équipements nautiques par les gouvernements (ex.: écluse, canal de Lachine) et par le secteur privé (ex.: marinas, croisières-excursions, bateaux-passeurs);
- verdier l'ensemble de l'île de Montréal, notamment par des mesures incitatives auprès des municipalités (foresterie urbaine et mesures réglementaires)



L'entretien des espaces publics est un aspect important de leur qualité et de leur atmosphère.

ou qualitatives du premier et les capacités d'exécution dont est doté le second.

Des problèmes semblables se posent au plan de la coordination entre la conception des aménagements et les pratiques d'entretien.

L'horticulture est aussi une activité importante répartie entre deux services, d'une part, le Service des loisirs et du développement communautaire (Module des parcs, de l'horticulture et des sciences) qui gère la production des végétaux, détient une expertise horticole et conçoit les plantations dans les nouveaux aménagements, et d'autre part, le module de l'horticulture du Service des travaux publics qui assure toutes les tâches de plantations et d'entretien des arbres, arbustes et fleurs dans les parcs et les rues de Montréal.

3.3.3 Les partenaires

La Communauté urbaine de Montréal

C'est à partir du début des années 1980 que la Communauté urbaine de Montréal concentra ses efforts sur les acquisitions foncières nécessaires à la création d'un réseau de sept parcs régionaux. Cette opération, démarrée en collaboration avec le gouvernement du Québec et menée surtout entre 1980 et 1985, a permis l'acquisition de près de

et des propriétaires privés. Une Société de verdissement a été créée récemment pour faciliter l'atteinte de cet objectif.

dans le cadre de la confection du plan d'urbanisme.

Par ailleurs, la stratégie de la Communauté urbaine de

limites municipales, ont un grand intérêt pour la population montréalaise aussi bien que la population régionale.

Les gouvernements provincial et fédéral

A partir du milieu des années 1960 jusqu'au début des années 1980, le gouvernement du Québec est intervenu pour assurer la conservation de certains sites naturels ou historiques importants et doter l'agglomération montréalaise de nouveaux parcs d'envergure régionale.

Ainsi le gouvernement du Québec a successivement créé le parc Paul-Sauvé à Oka, le parc de Côte-Sainte-Catherine, le parc du Mont-Saint-Bruno, le parc des Îles-de-Boucherville et le parc historique de la pointe du Moulin à l'Île-Perrot. En outre, il a contribué à l'acquisition de certains des parcs de la CUM en plus d'acquérir la vaste île Sainte-Thérèse dans la partie est de l'archipel montréalais. A l'occasion, il a également participé au financement de certains projets ponctuels, par exemple divers tronçons de voies cyclables et l'aménagement de lieux publics dans l'arrondissement historique du Vieux-Montréal.

Les interventions du gouvernement fédéral, plus limitées, concernent surtout le re-



Les écluses du canal de Lachine à proximité du Vieux-Port.

Cette nouvelle stratégie d'action attribuée à la Communauté urbaine de Montréal un rôle prépondérant en matière de protection et de mise en valeur des ressources naturelles les plus significatives du territoire. A Montréal, les nouvelles acquisitions de la Communauté urbaine conduiront à l'agrandissement du parc Pointe-aux-Prairies, à la conservation de plusieurs îles et à la protection des abords du ruisseau de Montigny. La configuration précise de ces interventions et leur relation avec la planification du développement urbain dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies/Pointe-aux-Trembles ont fait l'objet d'une attention particulière

Montréal laisse un rôle important aux municipalités à l'égard de la mise en valeur des rives et du verdissement. Dans ce dernier cas, les municipalités possèdent en effet les principaux leviers opérationnels pour atteindre cet objectif: contrôle des nouveaux développements urbains, plan et règlements d'urbanisme, programmes municipaux de foresterie urbaine et aménagement d'espaces verts.

Notons enfin que par sa participation au sein de la Communauté urbaine, la Ville de Montréal encourage la réalisation de projets à incidence régionale sur des sites qui, tout en étant situés à l'extérieur des

cyclage ou la mise en valeur de ses propriétés, soit le Vieux-Port, le canal de Lachine et la digue de la Voie maritime du Saint-Laurent sur la Rive-Sud. De plus, le gouvernement fédéral vient de contribuer au réaménagement de la partie ouest de l'île Sainte-Hélène dans le cadre des célébrations du 350e anniversaire de Montréal.



Le gouvernement fédéral est un partenaire important dans l'aménagement de certains espaces, comme ce fut le cas pour le Vieux-port.

Certaines de ces interventions gouvernementales restent toutefois inachevées. C'est le cas notamment de l'île Sainte-Thérèse actuellement inaccessible pour la population montréalaise ou encore du canal de Lachine qui doit être décontaminé avant d'y réintroduire des activités aquatiques et nautiques.

Les corporations

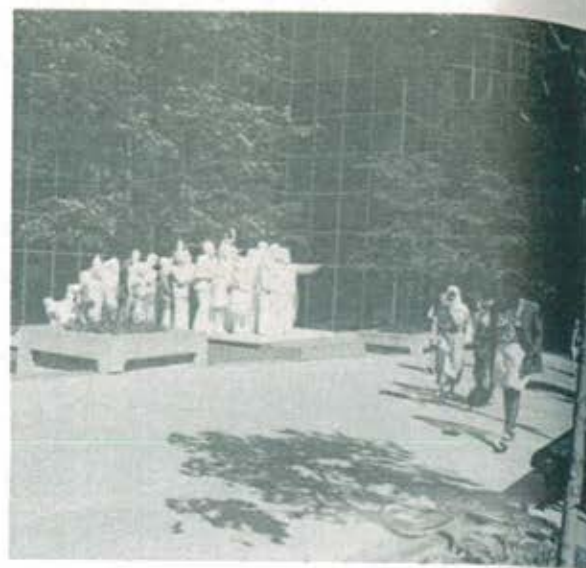
Trois types de corporations peuvent contribuer au développement des espaces libres à Montréal: les promoteurs immobiliers, les grands

propriétaires fonciers et les corporations donatrices.

Les contributions des promoteurs aux fins de parc sont limitées par le fait qu'elles ne sont exigibles que lors de certaines opérations de subdivisions cadastrales, tandis que des opérations plus fréquentes dans une ville comme Montréal telles que les remembrements de lots ou les redivisions ne sont pas assujetties à une telle contribution. Diverses modalités pour élargir la définition des opérations assujetties et rendre le système plus équitable pour l'ensemble des constructeurs sont à étudier.

Par le biais de la gestion du développement urbain, la Ville peut aussi inciter les promoteurs de projets immobiliers d'une certaine envergure à créer, à même ces projets, des espaces libres semi-publics de qualité, de propriété privée mais d'usage public. La Ville peut aussi multiplier les expériences de concertation avec des propriétaires immobiliers pour mettre en valeur des espaces publics, comme ce fut le cas pour l'avenue McGill College.

En ce qui a trait aux corporations qui détiennent un patrimoine foncier considérable à Montréal, par exemple,



Hydro-Québec, les sociétés de chemin de fer, les commissions scolaires, les communautés religieuses et certaines grandes entreprises industrielles, elles ne sont encore que timidement sollicitées pour mettre en valeur leurs terrains dans l'intérêt collectif.

Diverses corporations, fondations ou associations oeuvrant à Montréal se montrent intéressées à faire des dons, que ce soit pour restaurer ou implanter une oeuvre d'art sur le domaine public, pour aménager des équipements de jeux pour enfants ou pour participer à la restauration d'un parc. Cependant, l'impact potentiel de ces contributions est actuellement limité par le caractère embryonnaire des pratiques municipales en matière de sollicitation, d'accueil et d'encadrement de tels dons.

La sculpture réalisée par Raymond Mason devant l'édifice de la Banque Nationale de Paris, avenue Mc Gill College.

*Les citoyens et
les groupes
communautaires*

La participation des citoyens peut prendre diverses formes, entre autres une implication dans l'entretien et l'animation des parcs ou encore la mise en valeur d'autres types d'espaces libres.

Dans le domaine de l'entretien, les citoyens peuvent jouer un rôle considérable tant par des interventions directes sur les sites, comme la corvée annuelle de nettoyage du parc du Mont-Royal, que par des activités de sensibilisation qui accroissent le sentiment de responsabilité des usagers à l'égard de la propreté et de la condition de leurs parcs.

La récente expérience pilote de participation des citoyens à la campagne de propreté et de sécurité dans les parcs du quartier Saint-Michel a montré à quel point un soutien relativement modeste de la part de la Ville peut contribuer à la prise en charge par les citoyens de la qualité de leur environnement urbain.

Cette expérience, réalisée au cours de l'été 1991 dans la foulée du programme "Vivre Montréal en santé", a suscité la participation de plus de 2 500 personnes, en particulier des écoliers, à diverses activités

dont une journée de nettoyage des parcs, la plantation d'arbres, une exposition et un comité de vigilance.

Au chapitre de l'animation, certaines pratiques de participation des citoyens existent aussi, par exemple dans le secteur des activités sportives où les associations jouent un rôle important. Dans un tout autre domaine, celui de l'éducation à l'environnement, le Centre de la Montagne constitue un autre exemple de contribution majeure d'un organisme sans but lucratif à la qualité des services offerts à la population dans les parcs.

En plus de contribuer à la gestion des parcs municipaux, les citoyens et les groupes communautaires pourraient être davantage encouragés à améliorer leur cadre de vie, par exemple par la mise en valeur des ruelles et des cours d'école, par la plantation d'arbres et autres travaux d'embellissement sur les terrains privés, etc. Le programme d'embellissement existant par lequel la Ville offre gratuitement des fleurs, des plants et des arbres à des groupes sans but lucratif afin que ceux-ci réalisent des plantations sur des espaces facilement visibles par le public, s'inscrit dans cette logique.

Les pratiques passées et actuelles, bien que souvent modestes et éphémères, se sont avérées positives. Aussi, la Ville doit définir de nouveaux mécanismes pour développer le partenariat avec les citoyens et les milieux communautaires dans le domaine de la mise en valeur des espaces libres, comme il en existe dans d'autres domaines importants de la vie municipale tels que l'habitation sociale ou le développement économique local.

A cet égard, précisons que le programme "Vivre Montréal en santé", qui favorise la coordination des ressources du milieu autour de projets jugés prioritaires par les intervenants du quartier pour améliorer la qualité de vie, pourrait servir de cadre à certaines initiatives locales en matière d'espaces libres.





Les enjeux

La conjugaison des analyses sur l'histoire des espaces libres à Montréal, sur l'état actuel du réseau d'espaces libres et ses perspectives de développement, sur l'évolution des besoins de la population et enfin, sur le système d'intervention actuel, permet de dégager deux enjeux généraux dans le domaine des espaces libres.

Le premier de ces enjeux concerne la nécessité de réviser le rôle des espaces libres urbains pour mieux répondre à la diversité des besoins de l'ensemble de la population montréalaise.

Les changements rapides et profonds du profil socio-démographique de la population montréalaise combinés à l'évolution des valeurs conduisent à de nouvelles attentes des citoyens à l'égard de la mise en valeur des espaces libres.

Au niveau des loisirs, on a assisté à une diversification des clientèles et des pratiques et ce phénomène se poursuivra à l'avenir. Par exemple, aux sports organisés, qui ont orienté l'utilisation des parcs pendant quelques décennies, se sont ajoutées d'autres formes de loisir moins centrées sur la performance physique et da-

vantage sur la socialisation, la détente, le jeu, la santé, la découverte du patrimoine naturel et culturel, l'horticulture, etc. Ces formes de loisir font appel à d'autres types d'espaces que le parc fonctionnaliste hérité des années 1940 à 1970.

Outre ces changements au plan des loisirs, l'aspect le plus fondamental à considérer à l'égard du rôle des espaces libres est le fait que les citoyens recherchent et revendiquent avec de plus en plus d'insistance un cadre de vie de qualité.

Sur le plan social, un cadre de vie de qualité signifie que chaque citoyen a l'impression de faire partie d'une communauté. Cela peut se traduire à l'échelle familiale du voisinage par des occasions quotidiennes de rencontres et d'échanges entre citoyens. Ou encore, à une échelle plus large, il peut s'agir de participer à l'identité collective de Montréal, par exemple à travers la redécouverte de son histoire et de son patrimoine, ses fêtes saisonnières, ses activités culturelles, ses débats sociaux et politiques, son image sur le plan international, etc.

Sur le plan physique ou spatial, un cadre de vie de qua-

lité signifie que les activités quotidiennes (habiter, travailler, consommer, se déplacer, etc.) de chaque citoyen se déroulent dans un environnement agréable. La présence généralisée de verdure dans la ville est certes un des facteurs déterminants à cet égard. Cette verdure ne doit pas être confinée dans les parcs, elle doit s'insérer à l'ensemble de la ville.

Tout compte fait, il faut aborder la question des espaces libres d'un nouveau point de vue et remettre en question certaines idéologies qui ont largement dominé leur aménagement et leur gestion.

Entre autres, le découpage conceptuel entre le temps de loisir et le temps de travail (et autres activités quotidiennes) a perdu de sa pertinence dans la vie urbaine contemporaine. De même, l'idée d'une "opposition" entre le parc (comme seul espace-loisir ou espace-nature) et le reste de la ville, doit être délaissée au profit d'une vision plus intégrée et plus positive de la cité qui conduit à une reconquête de l'ensemble de l'espace urbain.

Répondre aux besoins de l'ensemble de la population,

implique aussi une recherche d'équité, de qualité et de diversité dans la mise en valeur des espaces libres.

La préoccupation d'équité s'articule à deux niveaux: l'équité entre les quartiers en termes d'espaces publics et de paysage urbain, ce qui implique des efforts de rattrapage dans certains quartiers, et l'équité entre les différentes clientèles. Dans ce dernier cas, il s'agit notamment d'équilibrer la répartition des équipements destinés à des clientèles particulières comme les enfants d'âge préscolaire, les adolescents, les adeptes de diverses activités sportives, etc., sans toutefois perdre de vue les besoins moins spécialisés de la majorité de la population.

La préoccupation de diversité se traduit par la volonté de mettre en valeur différents types d'espaces libres en termes de vocation, d'échelle (locale et régionale) et de formes (places, parcs, ruelles, parcours, etc.). En outre, cela implique de mettre en oeuvre différentes logiques d'intervention adaptées à la spécificité sociale et spatiale de chaque quartier. En fait, les besoins et les contextes d'intervention n'étant pas homogènes, la diversité est une condition de l'équité.

Enfin, la problématique des espaces libres à Montréal se pose beaucoup en termes qualitatifs. Ainsi, les facteurs qui déterminent la qualité des expériences offertes aux usagers tels que l'entretien, les services, l'animation, la sécurité et la composition des espaces libres doivent être parmi les préoccupations dominantes de la Ville.

Le deuxième enjeu a trait à l'importance d'une utilisation plus efficace des ressources consacrées à la mise en valeur des espaces libres.

Les ressources actuellement consacrées à la satisfaction des besoins des Montréalais et des Montréalaises en matière d'espaces libres sont considérables.

Il y a d'abord les ressources foncières, en particulier un réseau d'espaces publics existants et projetés de plus de 2 400 hectares, qui, une fois parachevé et pleinement mis en valeur, sera d'une extraordinaire diversité et constituera un atout considérable au plan de la qualité de vie à Montréal.

Toutefois, ce vaste patrimoine foncier public est encore largement sous-utilisé puisque 20 % n'est pas encore aménagé et ouvert au public. De plus, plusieurs espaces,

que ce soit des parcs locaux, des parcs riverains, des lieux publics du centre-ville ou encore certains grands parcs, nécessitent une restauration ou ne sont qu'incomplètement aménagés.

Outre les espaces publics, les espaces semi-publics (terrains institutionnels, cours d'école, cimetières, etc.), les rues et ruelles et enfin, les espaces libres privés, peuvent aussi être aménagés et gérés dans l'optique d'en augmenter la polyvalence afin qu'ils contribuent davantage à l'animation urbaine, à la récréation et à la qualité du paysage urbain.

En ce qui concerne les ressources financières, l'Administration municipale doit faire face, comme dans plusieurs autres secteurs d'activités, au défi de mieux répondre à des besoins considérables, en termes de qualité, de diversité et d'équité, sans modifier de façon radicale la part relative du budget municipal consacrée aux espaces libres.

Rappelons que le budget annuel moyen en immobilisations pour les espaces libres pourra difficilement suffire pour optimiser les espaces publics existants tout en assurant le développement graduel du réseau municipal. Il importe

d'optimiser l'impact de ces dépenses par une programmation budgétaire fondée sur une vision à long terme et sur des critères de priorité explicites. La Ville doit aussi définir des approches d'aménagement

partiellement. Dans le cadre de cet effort d'optimisation, l'impact de la dispersion des activités municipales entre plusieurs unités administratives devra être évalué de manière approfondie.

fonciers, divers donateurs et enfin, les citoyens et les groupes communautaires.



Les domaines institutionnels, tels le campus de l'Université Mc Gill, représentent une part considérable des espaces libres de Montréal.

plus douces et moins coûteuses et chercher à diversifier les sources de financement.

Il faut aussi miser sur une utilisation aussi efficace que possible du budget annuel de fonctionnement, notamment au chapitre de l'entretien courant et des activités horticoles qui constituent la part la plus importante de ce budget. C'est à cette condition que des objectifs qualitatifs plus élevés pourront être atteints et que les tâches additionnelles liées à l'accroissement graduel du réseau des espaces publics pourront être financées, du moins

Par ailleurs, la pleine mise en valeur des espaces libres à Montréal dépendra largement de la capacité de la Ville de développer de nouvelles formes de partenariat avec différents intervenants pour accroître les ressources complémentaires à celles de la Ville, qu'elles soient de nature foncière, ou financière, ou encore sous forme d'interventions directes.

Rappelons que les principaux partenaires de la Ville sont la Communauté urbaine de Montréal, les gouvernements, les promoteurs immobiliers, les grands propriétaires





Les objectifs et les stratégies d'intervention

Pour faire face aux deux enjeux évoqués et en tenant compte des principaux constats qui émergent de la problématique, la Ville de Montréal entend articuler son cadre de référence et ses stratégies d'intervention en matière d'espaces libres autour de six (6) objectifs interdépendants.

Les trois premiers objectifs concernent une révision des rôles des espaces libres urbains compte tenu des besoins diversifiés de la population. À cet égard, le cadre propose un nouvel équilibre entre trois préoccupations principales pour la mise en valeur des espaces libres:

1) Renforcer la qualité de la vie publique

2) Poursuivre le verdissement de Montréal

3) Diversifier les pratiques de loisir

Deux autres objectifs concernent les "espaces-ressources" à mettre en valeur aux fins précitées, soit d'une part, le réseau des espaces publics, et d'autre part, les autres types d'espaces libres tels que les rues et ruelles, les espaces semi-publics et les espaces privés:

4) Améliorer et développer le réseau d'espaces publics

5) Valoriser l'ensemble de l'espace urbain

Enfin, le dernier objectif a trait à l'émergence de nouveaux modes d'action qui impliquent notamment une participation plus active de divers partenaires:

6) Développer la participation des partenaires

Pour chacun des ces objectifs, le cadre de référence propose une série de stratégies et de mesures d'intervention.

5.1 Renforcer la qualité de la vie publique

L'intérêt d'une ville ne tient pas seulement à sa forme bâtie ou à son paysage. Il repose largement sur la qualité de son tissu social, sur l'harmonie des rapports entre ses habitants, sur l'expression dynamique de son identité collective. L'espace libre peut jouer un rôle déterminant à cet égard.

Il nous faut aujourd'hui redécouvrir et valoriser certaines fonctions premières des espaces libres qui sont encore fondamentales à l'égard de la vie publique dans la ville contemporaine: par exemple, les fonctions de lieux d'échanges commerciaux, de représentation des pouvoirs de la cité (ex.: places de l'église, du château ou de la Mairie d'hier, grandes voies marquant le prestige du capital immobilier des villes modernes), de lieux d'exercice de la liberté d'expression par le biais de débats publics, de rassemblements et de manifestations. En outre, certains espaces sont porteurs d'une signification historique,



d'une charge symbolique particulière aux yeux de la collectivité et ils sont à conserver à ce titre. D'autres encore peuvent être l'occasion d'une expression artistique grâce à leur

La place Berri récemment aménagée.

aménagement ou à l'intégration d'œuvres d'art.

La vie publique prend parfois des formes plus simples comme prendre le temps de regarder les autres, en circulant sur la rue, en s'asseyant sur un banc public ou à la terrasse d'un café, ou comme sortir de chez soi pour partager avec d'autres le plaisir d'une première neige ou d'un premier beau dimanche de printemps. C'est aussi les rencontres entre les résidents d'un même voisinage au parc local ou au jardin communautaire, les échanges interculturels, et la participation à des initiatives communautaires pour l'embellissement de la rue, le nettoyage d'un parc ou la mise sur pied d'un comité de vigilance. Tous ces petits gestes de sociabilité ont une grande importance pour la qualité de vie des citoyens, notamment dans une ville où un grand nombre de personnes vivent seules.

C'est une des responsabilités fondamentales de la Ville de favoriser la richesse de cette vie publique par un aménagement et une gestion appropriés des espaces libres. Il appartient aussi à la Ville de s'assurer qu'aucun des groupes qui composent la population montréalaise ne soit exclu de cette vie publique, que ce soit pour des raisons d'âge, de

sexe, de revenu, de race, de culture, de handicap, ou autres, afin que tous aient droit de cité.

Pour traduire la volonté municipale de renforcer la qualité de la vie publique, six stratégies d'intervention ont été retenues.

5.1.1 Protéger et valoriser les espaces libres à forte valeur patrimoniale

Plusieurs espaces libres ont une valeur patrimoniale particulière, que ce soit en raison de leur intérêt archéologique, historique ou symbolique.

Les interventions d'aménagement ou de réaménagement de ce type d'espaces devront protéger et mettre en valeur leur caractère exceptionnel, lequel contribue à l'identité de Montréal et à la diversité de son réseau d'espaces libres.

En particulier, lorsque les potentiels archéologiques seront jugés significatifs, des études additionnelles devront précéder les interventions d'aménagement. Le cas échéant, la mise en valeur du patrimoine archéologique pourra influencer le concept d'aménagement du site, comme ce fut le cas, par exemple, pour le Champ-de-Mars.

Certains sites sont représentatifs des principaux styles d'espaces libres qui ont été réalisés à Montréal au fur et à mesure de son développement. C'est le cas, entre autres, de plusieurs squares, par exemple le square Cabot et le carré Saint-Louis, et de certains parcs de style romantique comme les parcs Marguerite-Bourgeoys et Morgan. L'intégrité de leur vocation et de leur composition doit être respectée et, au besoin, restaurée.



Leur entretien, en particulier celui des arbres qui sont des éléments structurants de leur composition, doit être soigné.

Lorsqu'un espace public et les bâtiments qui l'encadrent forment un ensemble de haute valeur, il y a lieu de les protéger par la création d'un site du patrimoine (ou d'un secteur d'intérêt patrimonial) afin qu'une vigilance particulière soit exercée à l'égard de tout projet d'intervention.

Le parc Morgan dans le quartier Maison-neuve.

Une telle protection de l'encadrement bâti peut aussi s'avérer pertinente dans le cas de certains tronçons de voies publiques à fort intérêt patrimonial, comme des sections du boulevard Gouin.

5.1.2 Soutenir la vie publique dans chacun des arrondissements

Les lieux publics tels que les places, squares, marchés publics et rues piétonnes sont passablement concentrés dans l'arrondissement Ville-Marie et certains quartiers anciens à sa périphérie immédiate.

Il va de soi que le centre-ville et le Vieux-Montréal jouent un rôle majeur au plan de l'animation urbaine et de l'identité collective des Montréalais et Montréalaises, notamment en termes historique, culturel et symbolique.

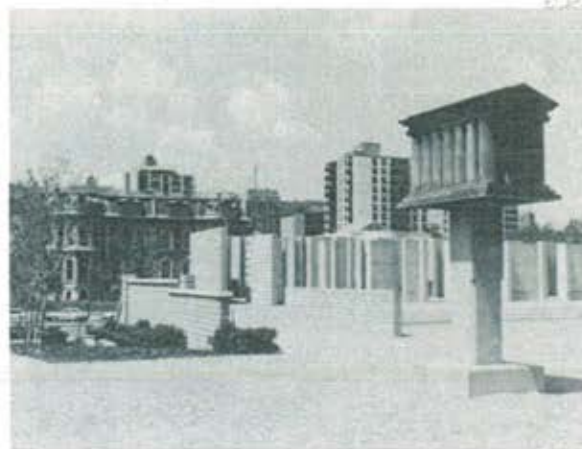
Le square Phillips offre aux piétons de la rue Sainte-Catherine un espace de repos et de rencontre.

Toutefois, pour que chacun des autres arrondissements constitue un milieu de vie complet, il importe d'y soutenir la vie collective. Malgré une vocation résidentielle dominante, ces arrondissements comptent déjà des pôles plus animés tels que les artères commerciales, les secteurs de forte concentration d'équipements collectifs, les noyaux d'anciens villages, les zones à fort achalandage piétonnier comme les abords des stations de métro.

La Ville doit participer à la consolidation de ces pôles d'animation par, entre autres, la création de nouveaux lieux publics et la mise en valeur de certaines rues pour les rendre plus propices à la vie publique et plus agréables pour les piétons.

5.1.3 Développer l'art public dans l'espace urbain

Les oeuvres d'art qui ponctuent l'espace urbain contribuent à la beauté de la ville, ainsi qu'à l'animation et à la démocratisation culturelle de la cité. Ce sont autant d'oc-



casions pour tous les citoyens d'apprécier diverses formes d'expression artistique, traditionnelles ou contemporaines. La qualité de l'art public participe également à l'image de la ville et à son attrait touristique.

La Commission d'initiative et de développement culturel a entrepris un plan d'action en vue de restaurer les oeuvres existantes de la collection municipale, d'accroître graduellement cette collection par de nouvelles acquisitions et d'en faire la promotion auprès de la population.

L'esplanade Ernest-Cormier et les sculptures de Melvin Charney en face du Centre canadien d'architecture, boulevard René-Lévesque



Les restaurations d'oeuvres prévues au cours des prochaines années sont à synchroniser, autant que possible, avec le réaménagement des parcs et lieux publics où elles sont implantées.

Quant au développement de la collection municipale, il se fera avec une préoccupation de diversification, par exemple en faisant plus de place aux formes d'expression artistique contemporaines, autres que la statuaire traditionnelle, et par la réalisation de nouvelles oeuvres par des artistes étrangers de grande réputation. Des pratiques moins formelles sont également à explorer, comme des installations artistiques temporaires, des concours destinés aux jeunes artistes, etc.

Au delà des oeuvres ponctuelles, le développement de l'art public doit aussi donner lieu à des expériences d'aménagement intégré d'espace public en fonction de critères esthétiques et artistiques.

Par ailleurs, la collection actuelle étant fortement concentrée géographiquement dans l'arrondissement Ville-Marie et aux environs, il importe aussi d'implanter de nouvelles oeuvres dans les arrondissements périphériques. A cet égard, les sites à privilégier sont ceux dont le caractère public

est le plus manifeste, notamment en raison de leur accessibilité, de leur achalandage ou de leur signification collective particulière. L'implantation d'oeuvres d'art pour renforcer l'identité de nouveaux secteurs résidentiels (et autres) est également à favoriser.

Une autre préoccupation prédominante en matière d'art public concerne la nécessité d'associer, le plus tôt possible, l'artiste à la réflexion sur l'aménagement du nouvel espace libre dans lequel son oeuvre sera intégrée.

Enfin, la Ville entend continuer d'accueillir et de solliciter des dons dans le domaine de l'art public, que ce soit au niveau de la restauration d'oeuvres existantes ou du financement de nouvelles oeuvres. Elle encourage également l'intégration d'oeuvres d'art aux projets immobiliers privés.

5.1.4 Favoriser le partage de l'espace et les échanges entre les divers groupes de citoyens

Les phénomènes de cloisonnement entre groupes sociaux souvent constatés dans la société, par exemple, entre enfants et personnes âgées, entre groupes socio-économiques, entre communautés culturelles ou

raciales, appauvrissent leur compréhension mutuelle et la cohérence sociale des milieux de vie.

Les espaces libres offrent des occasions de contacts et d'échanges entre ces divers groupes, qui autrement, ne sont que rarement mis en relation.

Pour renforcer cette contribution des espaces libres, la Ville doit favoriser le partage de l'espace plutôt que son cloisonnement au profit de différentes clientèles.

Ceci n'exclut pas qu'on puisse, à certaines occasions, concevoir un espace en fonction des besoins d'un groupe spécifique, par exemple, des équipements récréatifs pour jeunes enfants, une aire de jeux ou de repos pour personnes âgées ou encore un parc reflétant la culture de la communauté ethnique dominante d'un quartier. Ce faisant, il faut cependant éviter que ce groupe soit complètement isolé des autres usagers ou qu'il s'approprie l'espace de façon exclusive.

Notons, par ailleurs, que le décroisonnement spatial et social de l'espace libre renforce l'animation et la sécurité des lieux, tout en réduisant la probabilité d'une sous-utilisation des espaces.

5.1.5 Améliorer la performance des espaces libres en matière de sécurité

Pour que les espaces libres jouent pleinement leur rôle à l'égard de la qualité de la vie publique, il importe de s'assurer qu'aucune catégorie de citoyens et de citoyennes ne soit privée de son droit d'utiliser l'espace public. Or, des phénomènes sociaux comme les agressions contre les femmes dans des endroits publics ou des concentrations d'activités indésirables ou criminelles dans certains parcs peuvent conduire à la négation de ce droit.

La Ville doit agir, en collaboration étroite avec la population, pour réduire l'incidence de ces phénomènes.

Dans le cas du sentiment d'insécurité particulièrement vécu par les femmes et qui constitue pour elles un obstacle important à l'utilisation des espaces libres, divers moyens sont à considérer pour en réduire l'intensité. Entre autres, l'aménagement du site doit permettre le plus possible aux usagères de voir (orientation facile dans l'espace, repérage des sorties, etc.), d'être vues et d'accéder facilement à l'aide. Au plan de la gestion, il faut notamment favoriser une di-

versité des clientèles et une bonne animation du site et de ses abords (surveillance naturelle), l'entretien adéquat des lieux ainsi qu'une certaine surveillance communautaire ou policière.

Il faut aussi poursuivre les démarches qui ont été amorcées dans le cadre du dossier "Femmes et ville", selon trois principaux volets:

- soutenir les initiatives en ce qui a trait à l'identification par les femmes d'espaces libres jugés dangereux et identifier les mesures correctives prioritaires;
- développer des outils d'analyse et de sensibilisation à l'intention des intervenants impliqués dans la conception et la gestion des espaces libres;
- rendre plus explicite la préoccupation de la sécurité lors de la conception des projets de réaménagement ou de création d'espaces publics; intégrer également cette préoccupation à la procédure d'approbation des projets de construction privés, lorsque ceux-ci incluent l'aménagement d'un espace libre semi-public.

Quant au cas où les citoyens d'un voisinage se voient privés de l'usage d'un parc ou d'un lieu public, en raison d'activités illicites, la Ville doit collaborer avec eux pour rétablir la situation. Diverses mesures sont envisageables, selon les circonstances, comme une surveillance communautaire et policière accrue, une animation plus soutenue du site, une fermeture temporaire, voire des travaux de réaménagement.

5.1.6 Consolider le caractère animé de Montréal par des activités culturelles et des événements spéciaux en plein air

Au delà de l'animation urbaine naturelle et spontanée de la ville, dont l'ampleur dépend largement de la qualité générale de ses espaces libres, la vie publique peut être favorisée par une programmation soutenue d'activités culturelles en plein air et le déroulement de divers événements spéciaux.

Ainsi, la Ville doit poursuivre et consolider, en collaboration avec divers commanditaires, la tradition d'une programmation culturelle variée dans les parcs municipaux: concerts, spectacles de danse, de théâtre ou de marionnettes, projections de films, etc.

Objectif 1:
Renforcer la qualité de la vie publique
Synthèse des mesures proposées

Stratégies d'intervention

- 5.1.1 Protéger et valoriser les espaces libres à forte valeur d'intérêt patrimoniale
- Évaluer les potentiels archéologiques des espaces à aménager et, le cas échéant, valoriser ce patrimoine
 - Préserver l'intégrité des espaces représentatifs des styles de composition reconnus
 - Désigner les ensembles «espace public-cadre bâti» de haute valeur, comme site du patrimoine (ou secteur d'intérêt patrimonial)
-
- 5.1.2 Soutenir la vie publique dans chacun des arrondissements
- Créer de nouveaux lieux publics et mettre en valeur certaines rues pour consolider les secteurs d'animation urbaine dans chacun des arrondissements (artères commerciales, noyaux de village, pôles d'équipements collectifs, abords de stations de métro, etc.)
-
- 5.1.3 Développer l'art public dans l'espace urbain
- Poursuivre le plan d'action pour restaurer, accroître et diversifier la collection municipale d'art public
 - Implanter de nouvelles oeuvres dans les arrondissements périphériques et les nouveaux secteurs résidentiels
 - Encourager l'intégration d'oeuvres d'art aux projets immobiliers privés
 - Accueillir et solliciter des dons en matière d'art public
-
- 5.1.4 Favoriser le partage de l'espace par les divers groupes de citoyens
- Multiplier les occasions de contacts et d'échanges entre divers groupes sociaux, par des concepts d'aménagement évitant le cloisonnement de l'espace et par des mesures de gestion
-
- 5.1.5 Améliorer la performance des espaces libres en matière de sécurité
- Réduire le sentiment d'insécurité des usagers, par des mesures d'aménagement, d'animation et de surveillance
 - Soutenir les initiatives d'identification de sites particulièrement insécurisants
 - Développer des outils de sensibilisation des intervenants et rendre plus explicite la préoccupation de sécurité lors de la conception des projets d'aménagement (publics ou privés)
 - Éviter que des citoyens se voient privés de l'usage d'un espace public en raison d'activités illicites, par des mesures de surveillance, d'animation ou d'aménagement
-
- 5.1.6 Consolider le caractère animé de Montréal par des événements spéciaux et des activités culturelles en plein air
- Consolider, avec la collaboration de commanditaires, une programmation culturelle variée dans les parcs
 - Poursuivre les pratiques d'utilisation du domaine public pour les fêtes, les événements spéciaux, les festivals internationaux, etc., tout en les gérant adéquatement



Un spectacle de rue organisé dans le cadre du festival Juste pour rire.

Cette programmation doit maintenir un équilibre entre les grands événements comme un concert en plein air de l'Orchestre symphonique de Montréal, et les activités à caractère plus local permettant de rejoindre les citoyens dans leur propre quartier.

Une vente-trottoir sur le boulevard Saint-Laurent.

Que ce soit à titre d'organisateur ou par son soutien à divers promoteurs, la Ville entend aussi continuer à favori-

ser la mise en valeur de l'espace public pour la tenue des fêtes qui ponctuent la vie collective des Montréalais et des Montréalaises, par exemple, la fête des neiges, la fête nationale et toute autre occasion spéciale comme le 350^e anniversaire de Montréal.

De même, il faut poursuivre, tout en les gérant adéquatement, les expériences de débordements dans la rue des divers festivals internationaux (jazz, humour, danse, cinéma, etc.) qui reflètent le dynamisme culturel de Montréal.

Enfin, dans tous les cas où cela s'avère possible et pertinent, il y a lieu de faciliter une certaine décentralisation dans les quartiers des activités reliées à ces événements spéciaux.

5.2 Poursuivre le verdissement de Montréal

Un des rôles fondamentaux dont ont été et demeurent investis les espaces libres urbains est bien d'assurer la présence de la verdure et de la "nature" au sein de la ville.

Historiquement, la pertinence de cette fonction s'est fondée tantôt sur une opposition entre la ville et la nature (espaces verts intra-urbains ou périurbains conçus comme refuges aux vertus thérapeutiques), tantôt sur des concepts réconciliateurs et intégrateurs comme celui de la "cité-jardin" ou, plus récemment, celui du "développement urbain viable".

Quoi qu'il en soit, dans le contexte contemporain, l'importance des espaces naturels protégés, des espaces verts et plus généralement de la verdure intégrée à la ville, renvoie non seulement à des justifications traditionnelles reliées à l'esthétique du paysage ou à l'apaisement psychologique des citoyens, mais également à des fondements écologiques.

En effet, les contributions des espaces verts et de la biomasse à la qualité de l'environnement urbain sont de plus en plus reconnues, notamment



aux plans de la purification de l'air, du contrôle des vents et du bruit, de la limitation des écarts de température, de l'absorption des précipitations et de la diversité faunique.

Dans le présent cadre de référence, la notion de verdissement englobe diverses réalités dont la protection des bois urbains et autres sites naturels, le développement de la présence végétale et l'amélioration de l'aménagement paysager sur le domaine public comme sur l'espace privé, une approche plus douce d'aménagement des parcs, et des efforts de restauration écologique de certains sites dégradés.

5.2.1 Conserver et mettre en valeur les bois urbains

Les plus importants bois urbains qui restent sur le territoire de la Ville de Montréal

sont dans les limites de parcs régionaux ou municipaux. Le réseau des parcs de la Communauté urbaine de Montréal assure la conservation des bois de Saraguay, de Liesse, de la Réparation, en plus de protéger divers sites naturels (rives, îles, abords de ruisseaux). Des bois majeurs sont également inclus dans des parcs de la Ville de Montréal, en particulier le parc du Mont-Royal et le parc Angrignon.

En outre, quelques bois naturels ou semi-naturels répartis dans une dizaine de parcs de voisinage ou de quartier (ex.: Thomas-Chapais, Boisé-de-Saint-Sulpice, bois des Pères, Marcelin-Wilson, etc.) occupent une superficie totale d'environ 40 hectares, soit 6 % de la superficie de l'ensemble des parcs locaux.

Dans le cas des parcs municipaux, il appartient à la

Ville de Montréal de maintenir et, au besoin, de restaurer la santé écologique de ces forêts urbaines, tout en assurant leur mise en valeur éducative et récréative, lorsque pertinent. Ceci nécessite un suivi écologique soutenu et une gestion attentive.

Quant aux autres bois urbains situés sur des domaines institutionnels ou privés, ils sont généralement de superficie modeste et leur protection reposera sur des mesures de contrôle du développement et d'incitation plutôt que sur des acquisitions systématiques.

En particulier dans le cas de développements résidentiels, la Ville entend s'assurer que les parcs à créer soient localisés de façon à protéger les zones boisées ou tout autre élément naturel significatif présent sur le site à développer.

Lors d'opération de développement sur un terrain institutionnel comportant un espace boisé, la Ville cherchera à conclure un "accord de développement" avec l'institution (voir 5.5.1) en cause pour assurer la protection la plus complète possible des surfaces boisées.

Plus généralement, la Ville incitera les propriétaires de

Le boisé
du collège
Jean-de-
Brébeuf.



bois urbains à prendre des initiatives pour en assurer la préservation ou la mise en valeur, par exemple à des fins d'interprétation. La Ville s'associe à la réflexion de la Communauté urbaine de Montréal en vue de développer des mesures incitatives en ce sens telles que des servitudes de non-développement avec compensations fiscales.

5.2.2 Optimiser les pratiques horticoles sur le domaine public

En plus de participer à l'équilibre écologique de la ville, les arbres publics dans les places, les parcs et rues de Montréal jouent un rôle majeur au niveau de la qualité du paysage urbain.

Les arbres sont en effet des éléments déterminants du design urbain. Ils structurent souvent la composition paysagère des espaces publics tandis que les alignements de rue rehaussent tantôt le caractère prestigieux, tantôt l'échelle plus intime des voies publiques. La personnalité de certains quartiers repose largement sur leur patrimoine d'arbres matures.

Dans les parcs, la Ville doit planifier le remplacement graduel des alignements matures ou dépérissants qui don-

nent leur personnalité à de nombreux squares ou parcs, ajouter des arbres dans plusieurs parcs qui ne sont que très partiellement plantés et, plus généralement, développer la diversité et la qualité des aménagements végétaux.

Alors que dans les parcs il peut suffire de procéder à une gestion attentive des arbres, notamment en fonction de préoccupations esthétiques, les plantations de rue présentent des problèmes de mortalité qui obligent à des remplacements répétés. En fait, les plantations sur les voies publiques posent plus de difficultés

La Ville poursuivra l'élaboration d'une politique de l'arbre dont un des principaux volets sera précisément d'optimiser les techniques horticoles (choix des espèces, méthodes de plantation et d'entretien, etc.) relatives aux arbres publics, avec une préoccupation particulière pour les arbres de rues.

L'augmentation éventuelle du taux de survie des arbres de rue permettra d'accélérer les interventions pour parachever et même densifier la plantation des rues de Montréal, en priorité dans les secteurs les plus minéralisés et dans les

Les alignements d'arbres sur rue participent grandement à la qualité de l'environnement urbain.



en raison des niveaux de pollution, de l'étroitesse des trottoirs et des terres-pleins, des problèmes d'encombrement et enfin la nécessité d'un entretien plus sophistiqué.

nouveaux développements résidentiels.

Par ailleurs, la politique de l'arbre, qui sera élaborée d'ici la fin de l'année 1992, favorisera sans doute une plus

grande intégration des activités horticoles au sein de l'organisation municipale.

La possibilité d'impliquer les citoyens dans le verdissement du domaine public devra aussi être étudiée. Alors qu'actuellement, les opérations horticoles sont toutes effectuées par la Ville elle-même (production des végétaux, plantation et entretien), certaines tâches pourraient sans doute impliquer la participation de citoyens comme des opérations de plantation ou simplement l'arrosage d'arbres de rue devant leur résidence ou leur école.

5.2.3 Favoriser le verdissement des espaces libres privés

Le verdissement de la ville ne saurait reposer seulement sur des stratégies d'intervention sur le domaine public. Il importe de mettre à contribution les espaces privés. Plusieurs mesures sont à mettre en oeuvre à cette fin.

D'abord, il s'agit d'introduire, dans la réglementation d'urbanisme et dans la procédure d'approbation de projets, des exigences relatives à la protection des arbres matures existants (lorsque possible), à la plantation d'arbres et à la qualité de l'aménagement pay-

sager des terrains demeurant libres, et ce, tant pour les projets résidentiels, qu'industriels et commerciaux. En outre, les terrains de stationnement doivent continuer à être soumis à des exigences concernant l'esthétique de leur aménagement. Ces exigences pourraient être renforcées pour inclure la plantation d'arbres aux abords des stationnements.

La Ville entend solliciter les grands propriétaires fonciers corporatifs comme Hydro-Québec, les sociétés de chemin de fer, les ministères et mandataires gouvernementaux, les propriétaires industriels, les grandes chaînes d'établissements commerciaux, pour qu'ils procèdent à la plantation et à l'amélioration de l'aménagement paysager de leurs terrains, en particulier ceux dont l'accessibilité visuelle est importante.

En tant que propriétaire foncier, la Ville devra donner l'exemple par un entretien adéquat et un aménagement paysager temporaire des terrains vacants de la réserve foncière municipale (incluant la réserve à des fins de parcs) et de ceux gérés par des sociétés paramunicipales. Une liste de terrains à entretenir prioritairement devra être dressée et des projets pilotes d'aménagement temporaire devront être entrepris.

Enfin et surtout, la Ville entend encourager activement toutes les formes de pratiques horticoles individuelles des citoyens et des citoyennes qui, bien qu'en soi modestes et ponctuelles, peuvent avoir un effet cumulatif considérable sur la qualité du paysage montréalais.



Les conseils techniques, la sensibilisation, les concours et la distribution de fleurs, de plants et d'arbres sont autant de moyens à développer pour encourager les participations individuelles ou communautaires des citoyens au verdissement des espaces libres privés.

La place des Coopérants
située au centre-ville.

En ce qui a trait plus particulièrement à la plantation d'arbres, la future Politique de l'arbre de la Ville de Montréal comportera un volet concernant les arbres privés où seront définis plus en détail les mesures réglementaires et incitatives permettant d'augmenter la quantité d'arbres sur les espaces libres privés.

L'Administration municipale souhaite également collaborer avec la Société de verdissement créée récemment par la Communauté urbaine de Montréal, afin qu'elle puisse être active sur le territoire montréalais, notamment pour soutenir la plantation d'espaces libres privés.

5.2.4 Aménager les espaces publics selon une approche douce et écologique

Au sens le plus large du terme, le verdissement de Montréal implique aussi une réflexion sur l'approche d'aménagement des espaces publics. Compte tenu de l'envergure de la réserve foncière aux fins de parc qu'il reste à aménager et de la nécessité de réaménager en tout ou en partie plusieurs parcs existants, il importe que la Ville se dote d'orientations explicites sur la façon de concevoir ces nouveaux aménagements.

Une politique d'aménagement sera élaborée à cette fin au cours de la prochaine année. Un des principes de cette politique sera de favoriser une approche d'aménagement plus écologique, c'est-à-dire qui s'adapte aux processus naturels (cycles des saisons, comportements des eaux de surface, érosion, etc.) et qui s'en

inspire dans la définition des solutions d'aménagement.

L'utilisation des plantes aquatiques pour filtrer les eaux de la plage du lac de l'île Notre-Dame, le recours à des plantations pour contrôler l'érosion, la réduction des infrastructures de drainage par la topographie et des revêtements de sol appropriés, sont des exemples d'une telle approche.

Des aménagements plus doux, plus verts et moins construits pourraient contribuer à réduire les coûts moyens d'aménagement qui ont connu une hausse sensible au cours des dernières années. Cela in-

Notons qu'une approche généralement plus verte, n'exclut pas que certains espaces publics revêtent un caractère plus construit et minéral, lorsque leur vocation et leur contexte urbain le justifient.

Enfin, le verdissement de Montréal passe aussi par la restauration de sites sévèrement dégradés. Des espaces comme la falaise Saint-Jacques, certaines berges remblayées, des sites d'enfouissement (ex.: Miron, Rivière-des-Prairies, Beau-bien/Langelier), des friches industrielles parfois contaminées, seront graduellement restaurées et intégrées au réseau d'espaces publics de la Ville de Montréal.

La falaise Saint-Jacques localisée dans le sud-ouest de Montréal.



duit aussi une révision des pratiques et des équipements utilisés pour l'entretien.

De tels travaux présentent des défis particuliers en ce qui a trait aux techniques d'aménagement, notamment dans les

Objectif 2:
Poursuivre le verdissement de Montréal
Synthèse des mesures proposées

Stratégies d'intervention

- 5.2.1
Conservier et mettre en valeur les bois urbains
- Maintenir et, au besoin, restaurer la santé écologique des bois situés dans les parcs municipaux et assurer leur mise en valeur éducative et récréative, lorsque pertinent
 - Dans les nouveaux développements, planifier les parcs de façon à protéger les zones boisées
 - Conclure «des accords de développement» avec les institutions qui possèdent des terrains boisés à protéger
 - Obtenir le pouvoir de créer des servitudes de conservation sur des bois privés avec compensations
-
- 5.2.2
Optimiser les pratiques horticoles sur le domaine public
- Poursuivre l'élaboration d'une «politique de l'arbre» (volet 1: «arbres publics») pour optimiser les techniques horticoles dans les parcs et surtout sur les rues, prévoyant:
 - le remplacement des alignements déperissants, l'ajout d'arbres et une diversification végétale dans les parcs
 - l'augmentation de la survie des arbres et la poursuite des plantations sur rues, surtout dans les secteurs minéralisés
 - des modalités d'implication des citoyens dans le verdissement du domaine public
-
- 5.2.3
Favoriser le verdissement des espaces libres privés
- Poursuivre l'élaboration d'une «politique de l'arbre» (volet 2: «arbres privés») prévoyant:
 - des exigences de plantation et d'aménagement paysager des aires libres des projets immobiliers
 - la sollicitation des grands propriétaires corporatifs pour qu'ils plantent et aménagent leurs terrains
 - l'entretien adéquat et l'aménagement temporaire des terrains de la réserve foncière municipale et paramunicipale
 - l'encouragement des pratiques horticoles individuelles et communautaires (conseils, concours, dons de plants...)
 - la collaboration avec la Société de verdissement de la CUM
-
- 5.2.4
Aménager les espaces publics selon une approche douce et écologique
- Élaborer une «politique d'aménagement» des espaces publics valorisant les solutions d'aménagement qui s'adaptent aux processus naturels ou qui s'en inspirent, et qui impliquent généralement des travaux sobres et moins coûteux
 - Restaurer graduellement divers sites dégradés selon des méthodes appropriées à chaque cas, définies en concertation avec le MENVIQ, garantissant la santé du public et de l'environnement, à des coûts raisonnables

cas où des sols contaminés sont en cause. Dans l'attente d'un cadre réglementaire formel émanant du gouvernement du Québec, la Ville poursuivra le développement de son expertise à l'égard de ce type de problèmes et définira, en concertation avec le ministère de l'Environnement, les travaux et les méthodes de suivi les plus appropriés dans chaque cas. On tiendra compte de la nature des usages récréatifs projetés ainsi que de la protection de la santé publique et de la santé de l'environnement, le tout en recherchant les coûts d'intervention les plus raisonnables possible.

5.3 Diversifier les pratiques de loisir

L'Administration municipale doit composer avec la constante évolution et diversification de la fonction loisir des espaces libres.

A l'échelle locale, les activités comme les sports et les jeux sont sujettes à des fluctuations de popularité. La configuration des équipements évolue aussi rapidement, par exemple, la conception des équipements de jeux pour enfants est influencée par de nouvelles idées quant au développement de la psychomotricité et l'imaginaire de l'enfant

et par de nouvelles normes de sécurité.

La reconnaissance de l'importance des activités de loisir libres, spontanées et non spécialisées, qui intéressent la majeure partie de la population, rend nécessaire une réévaluation de la place qui leur est accordée, en particulier dans les parcs locaux.

La popularité croissante des activités de promenade, que ce soit pour côtoyer le milieu naturel ou pour explorer la ville, appelle l'aménagement de nouveaux parcours de découverte et d'interprétation.

Enfin, l'ouverture de Montréal sur le fleuve et la rivière des Prairies représente des potentiels exceptionnels pour les loisirs reliés à l'eau. Cette caractéristique unique de Montréal qu'est son insularité est cependant largement sous-exploitée.

5.3.1 Optimiser les équipements récréatifs dans les parcs de la Ville, en fonction de l'évolution des besoins

Pour satisfaire les diverses clientèles spécialisées telles que les enfants d'âge préscolaire, les adolescents, les adeptes d'activités récréatives ou sportives particulières, la Ville en-

tend mettre à jour, de façon continue, des planifications spécifiques pour chaque type d'équipements intégrés aux espaces publics de Montréal, en particulier aux parcs locaux.

Ces planifications par type d'équipements doivent permettre de les adapter aux fluctuations quantitatives et qualitatives de la demande et d'en assurer une répartition équitable sur tout le territoire municipal. Elles doivent aussi se traduire par des programmes de restauration et de développement spécifiques à chaque équipement.

Par exemple, il faut poursuivre l'adaptation et la modernisation du réseau des aires de jeux pour enfants d'âge préscolaire, en relation étroite avec le développement des garderies, tant en milieu résidentiel qu'en milieu de travail.

Il faut également continuer l'amélioration du réseau des terrains de soccer à travers la ville, pour faire face à l'accroissement de popularité de cette activité sportive. De même, une certaine diminution du nombre d'adeptes du baseball invite à envisager la réaffectation de certains terrains tout en améliorant la qualité des terrains qui seront maintenus.

Les jardins communautaires, les installations hivernales, les aires de jeux pour adultes, les piscines extérieures et les pataugeoires, sont d'autres équipements pour lesquels des programmes d'intervention spécifiques sont constamment à mettre à jour.

La Ville s'engage à maintenir une approche de planification axée sur la consultation, la concertation et le partenariat avec les citoyens et organismes représentatifs de ces clientèles spécifiques.

Ceci dit, il faut noter que l'objectif d'optimiser les équipements doit être concilié avec la volonté d'assurer la polyvalence des parcs locaux, leur ouverture à l'ensemble des citoyens et la qualité de leur composition paysagère.

5.3.2 Améliorer les conditions de pratique des activités de loisir libres et spontanées

L'optimisation graduelle des équipements dans les parcs, en termes de pertinence, de répartition et de qualité, évoquée précédemment, devra se faire de pair avec la préoccupation de maintenir, voire d'accroître, la proportion en espaces verts polyvalents destinés à des clientèles et des usages non spécialisés.

D'abord, il faut préserver l'intégrité de certains parcs peu propices à l'implantation d'équipements sportifs, en raison de leur vocation ou de leur composition particulière, tels les parcs riverains, les parcs à caractère naturel, les squares, etc. Au besoin, le démantèlement d'équipements inopportuns pourra être envisagé pour rétablir l'intégrité de certains de ces parcs.

En outre, dans le cas des parcs de voisinage et de quartier dotés de plusieurs équipements récréatifs, il ne faut pas considérer les aires libres comme de simples espaces résiduels. Au contraire, on doit plutôt rehausser les qualités esthétiques de leur aménagement et en assurer un entretien adéquat.

Dans les quartiers où les espaces publics sont peu nombreux ou de taille modeste, les surfaces disponibles devront être affectées et aménagées en fonction de l'intérêt commun de la population, c'est-à-dire en priorité pour des usages comme la détente, la socialisation, l'ornementation et les jeux libres.

Pour réduire les empiétements sur les espaces verts polyvalents, la Ville étudiera la possibilité de localiser certains équipements à l'extérieur des

parcs. Déjà, plusieurs exemples démontrent l'intérêt de cette approche: les terrains sportifs adjacents aux écoles sur les propriétés de commissions scolaires, quelques arènes insérés dans la trame urbaine, plusieurs jardins communautaires hors parcs, etc.

Ainsi, tout en prenant en considération les besoins en équipements de clientèles spécifiques (souvent bien organisées pour faire valoir leurs attentes) et en confirmant l'importance des équipements sportifs dans les parcs, la Ville a la volonté d'aménager les espaces publics afin de répondre aux besoins de l'ensemble de la population.

5.3.3 Développer le réseau vert, le réseau cyclable et autres parcours de promenade et de découverte de la ville

Compte tenu de l'intérêt populaire pour les activités de promenade et de l'émergence de formes de loisir axées sur la découverte du paysage et du patrimoine urbain, la Ville de Montréal s'est engagée dans le développement de parcours récréatifs qui sillonneront la ville, dont le réseau vert et le réseau des voies cyclables.

Le réseau vert consistera en un vaste système de par-

cours de loisir et de découverte de la ville, comprenant une piste polyvalente pour la mar-

ront la continuité régionale du réseau, il faudra que ce dernier contribue à la desserte des

qui en montrera les potentiels de développement à long terme. Entre-temps, la Ville a conclu une première entente avec la compagnie Canadien Pacifique pour l'aménagement du tronçon prioritaire traversant l'île de Montréal, du Vieux-Port à la rivière des Prairies, en passant par le parc Jarry.

Par ailleurs, rappelons que la politique du vélo, adoptée par la Ville en mars 1989, prévoit le développement systématique d'un véritable réseau cyclable sur tout le territoire montréalais. En plus de sa fonction récréative, ce réseau devra contribuer à augmenter graduellement l'importance de la bicyclette comme mode quotidien de transport urbain. Notons que le territoire montréalais est déjà parcouru par plus de 120 kilomètres de voies cyclables, la plupart à caractère récréatif: itinéraires riverains dans la partie est de l'île de Montréal, boucles à l'intérieur des grands parcs et abords du canal de Lachine.

Les types d'aménagement (piste, bande, chaussée partagée, signalisation, etc.) des voies cyclables du réseau pourront varier, selon la vocation principale (récréative ou utilitaire) et le contexte urbain particulier de chacun des axes, toujours en tenant compte

Piste
cyclable
longeant
le parc
Lafontaine.

che, le vélo, le ski de fond, etc. Il pourrait s'étendre, à terme, sur près d'une centaine de kilomètres en territoire montréalais, avec des raccordements régionaux vers le reste de l'île de Montréal, Laval, et la Rive-Sud où ce concept a déjà été réalisé.

Pour les axes principaux, le réseau vert empruntera et partagera généralement des emprises ferroviaires et des lignes de transport d'électricité qui offrent une des rares possibilités de continuité systématique à l'intérieur du tissu urbain. Le potentiel d'interprétation du patrimoine industriel de Montréal que présentent ces corridors sera mis en valeur.

Au delà de la réalisation des axes principaux qui assure-

quartiers traversés, en particulier ceux mal desservis en parcs locaux. Pour ce faire, on multipliera les accès, les raccordements et les élargissements. Le réseau vert devra aussi se ramifier dans chaque quartier par des parcours secondaires en rue, grâce à des aménagements variant du repartage de l'emprise à la simple signalisation, intégrant au passage les parcs, les espaces verts institutionnels, les secteurs urbains les plus animés et d'autres points d'intérêt.

Le réseau vert aura aussi l'avantage de relier entre eux les grands parcs régionaux et d'arrondissement et de les rendre plus facilement accessibles.

L'Administration municipale parachèvera sous peu un plan directeur du réseau vert



d'une préoccupation dominante pour la sécurité des usagers.

Le réseau des voies cyclables est planifié en étroite relation avec le réseau vert. Ce dernier étant conçu pour la promenade et la découverte, ainsi que pour une polyvalence des modes de déplacement (piétons, vélo, etc.), il pourra offrir des itinéraires intéressants pour le vélo récréatif. Cependant, il sera peu compatible avec les exigences de déplacements rapides et directs en bicyclette, à des fins utilitaires.

Enfin, d'autres types de parcours sont à développer pour favoriser l'interprétation de certains aspects particuliers du paysage montréalais. Ces itinéraires thématiques peuvent mettre en lumière, par exemple, les attraits touristiques de Montréal, son architecture, ses réalités multiculturelles, la diversité de ses quartiers, son insularité, etc. Les initiatives en ce sens ne relèvent pas que de la Ville de Montréal. Divers organismes privés ou communautaires sont en effet en mesure de développer de tels parcours, qu'il s'agisse de visites guidées, d'itinéraires signalisés ou de brochures d'interprétation.

5.3.4 Promouvoir les activités de loisir reliées à l'eau

Les parcs riverains et les itinéraires riverains offriront, lorsque leur aménagement sera pleinement achevé, de nombreuses occasions de contempler et de côtoyer les cours d'eau qui bordent le territoire municipal, soit la rivière des Prairies et le fleuve Saint-Laurent.

Mais, au delà de la simple "observation" des plans d'eau, il faut en favoriser une utilisation récréative plus complète par les Montréalais et les Montréalaises, notamment pour le nautisme, la pêche et la baignade. Une telle stratégie est indispensable pour obtenir toutes les retombées sociales des investissements colossaux consacrés à l'assainissement des eaux de la région de Montréal.

Le développement du nautisme sur les cours d'eau entourant Montréal passera par un rattrapage considérable au niveau des équipements et des services, dont plusieurs pourront être implantés dans les parcs riverains.

En particulier, il faudra favoriser l'installation de nouveaux points de services nauti-

ques d'ampleur variable (marinas complètes ou postes d'amarrage), multiplier les haltes nautiques (quais publics et aménagements légers) dans les parcs riverains et insulaires afin d'offrir de nouvelles destinations aux plaisanciers, aménager de nouvelles rampes de mise à l'eau, développer des services de location d'embarcations légères, etc.

Le réseau de bateaux-passeurs amorcé par la navette entre Montréal et Longueuil est aussi à consolider, notamment pour permettre l'accès aux grands parcs insulaires du gouvernement du Québec (parcs des Iles-de-Boucherville, île Sainte-Thérèse) pour la population montréalaise.

Finalement, la réouverture du canal de Lachine à la navigation de plaisance et la construction d'une écluse sur la rivière des Prairies pour la rendre navigable sur toute sa longueur sont deux interventions majeures qui pourraient, à long terme, redonner à la région de Montréal son plein potentiel nautique.

La pêche est une autre activité populaire à encourager par des aménagements adéquats en rives (ex.: quais publics) et par des services de pourvoirie.

Objectif 3:
Diversifier les pratiques de loisir
Synthèse des mesures proposées

Stratégies d'intervention

- 5.3.1
Optimiser les équipements récréatifs dans les parcs en fonction de l'évolution des besoins
- Mettre à jour les planifications pour chaque type d'équipements (aires de jeux, soccer, jardins communautaires...) pour les adapter aux fluctuations de la demande et pour en assurer une répartition équitable
 - Poursuivre des programmes de restauration et de développement spécifiques à chaque type d'équipements
 - Maintenir une approche de consultation et de partenariat avec les groupes représentatifs des clientèles spécialisées
-
- 5.3.2
Améliorer les conditions de pratique des activités de loisir libres et spontanées
- Maintenir, voire accroître, la proportion d'espaces verts polyvalents destinés à des clientèles non spécialisées
 - Préserver l'intégrité des parcs peu propices à l'implantation d'équipements sportifs (parcs riverains, squares...)
 - Rehausser la qualité esthétique et l'entretien des aires libres, y compris dans les parcs dotés de nombreux équipements
 - Dans les quartiers où les parcs sont peu nombreux, affecter l'espace en priorité pour des usages comme la détente, l'ornementation, la socialisation et les jeux libres, dans l'intérêt de la majorité.
 - Localiser certains équipements récréatifs à l'extérieur des parcs
-
- 5.3.3
Développer le réseau vert, le réseau cyclable et autres parcours de découverte de la ville
- Finaliser le «plan directeur du réseau vert» qui en montrera les potentiels de développement à long terme
 - Réaliser en priorité le tronçon traversant l'île, du Vieux-Port à la rivière des Prairies, suite à l'entente avec CP Rail
 - Poursuivre la planification et le développement du réseau des voies cyclables
 - Encourager les groupes privés ou communautaires à multiplier les itinéraires thématiques de découverte
-
- 5.3.4
Promouvoir les activités de loisir reliées à l'eau
- Parachever les parcs et itinéraires riverains pour multiplier les occasions de côtoyer les espaces bleus
 - Développer les équipements et services nautiques, notamment dans les parcs riverains (marinas, quais publics, rampes de mise à l'eau, services de location d'embarcations, bateaux-passeurs, etc.)
 - Appuyer la réouverture du canal de Lachine et le désenclavement de la rivière des Prairies pour le nautisme
 - Développer la pêche récréative par des aménagements en rives et des services de pourvoirie
 - Favoriser la création de plages en eau libre (à Montréal ou aux environs) suite à l'amélioration de la qualité de l'eau
 - Soutenir la concertation sur les espaces bleus avec la CUM, les gouvernements, les autres villes et le secteur privé

En ce qui a trait à la baignade, une seule plage en eau libre existe actuellement, soit celle du parc régional du Cap-Saint-Jacques, à l'extrémité ouest de l'île de Montréal. La Ville souhaite que d'autres sites de baignade en eau libre deviennent accessibles à la population montréalaise (sur le territoire municipal ou non), au fur et à mesure de l'amélioration de la qualité de l'eau de l'archipel de Montréal.

vernements provincial et fédéral, avec les municipalités riveraines (Laval et la Rive-Sud) et avec les intervenants privés pourvoyeurs de services et d'équipements.

5.4 Améliorer et développer le réseau d'espaces publics

C'est en grande partie par la mise en valeur des espaces

(orientations municipales et consultation), l'entretien et l'encadrement bâti des espaces, et enfin, la planification budgétaire.

5.4.1 Consolider l'assise foncière du réseau des espaces publics

Pour consolider l'assise foncière du réseau des espaces publics de la Ville de Montréal, l'Administration municipale entend mettre en oeuvre une stratégie à trois volets:

- maintenir l'intégrité foncière des espaces publics existants;
- prévoir des espaces publics dans les nouveaux secteurs de développement résidentiel d'une certaine envergure;
- créer de nouveaux parcs locaux et lieux publics dans les quartiers mal servis.

Pérennité des espaces publics existants

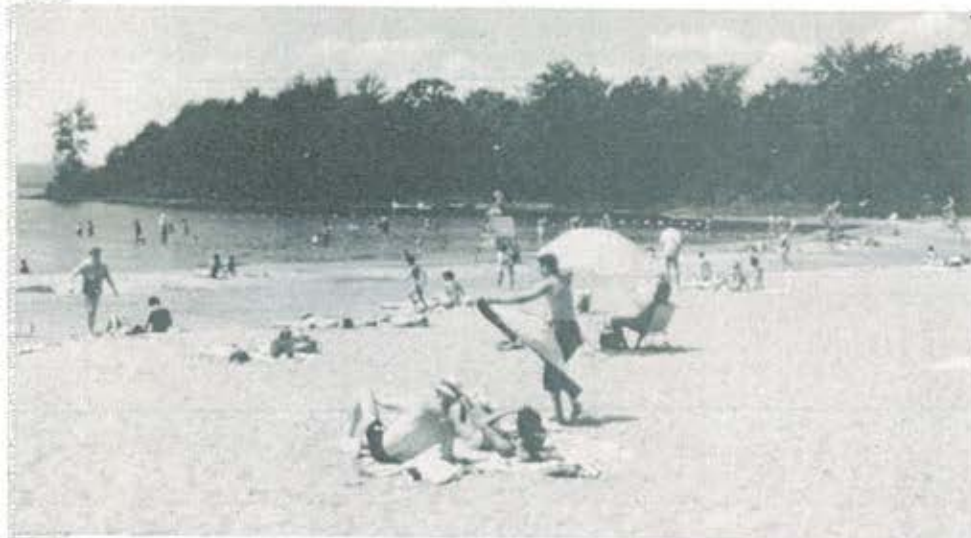
En plus de garantir, en principe, la pérennité des parcs et lieux publics existants, il faut traduire cette volonté par une mise à jour systématique de leur statut cadastral. Plusieurs lacunes sont en effet à corriger, par exemple, plusieurs parcs ou portions de

La mise en valeur des "espaces bleus" est un domaine d'intervention où la concertation entre divers acteurs est particulièrement cruciale. La Ville de Montréal entend jouer un rôle actif et positif au sein de cette dynamique de concertation, avec la Communauté urbaine de Montréal qui a fait de la mise en valeur des plans d'eau un élément-clé de sa stratégie d'action pour les espaces naturels, avec les gou-

libres publics que les objectifs d'améliorer la vie publique, de verdifier Montréal et de diversifier les formes de loisirs pourront être atteints.

Pour améliorer et parfaire le réseau d'espaces publics afin qu'ils soient en mesure d'assumer pleinement ces fonctions civiques, écologiques et ludiques, il faut agir à plusieurs niveaux: les aspects fonciers, l'aménagement

La plage du parc régional du Cap-Saint-Jacques.



parcs existants n'ont pas le statut de "parc" au cadastre, d'autres apparaissent morcelés en une multitude de parties de lots qu'il s'agira de regrouper, d'autres ont subi des empiétements majeurs (écoles, voies de circulation, etc.) sans que le cadastre n'ait été modifié en conséquence. Dans le cas des terrains faisant partie de la réserve foncière municipale pour fins de parcs locaux, mais non encore aménagés, une relocalisation complète ou partielle de ces futurs parcs (par exemple, par le biais d'échanges de terrains) pourra être acceptable, si cela permet une meilleure répartition des parcs locaux dans le quartier concerné.

Enfin, quelques miniparcs ont été aménagés, sur une base temporaire, sur des terrains de la Ville faisant partie de son "domaine privé" et éventuellement destinés à l'habitation ou autres fins. Avant de procéder à la vente ou à la réaffectation d'un tel terrain, la Ville tiendra compte de la desserte en parcs locaux du secteur avoisinant et pourra, lorsque le déficit en espaces verts le justifie, consacrer la vocation "parc" du terrain en cause.

Espaces publics dans les nouveaux secteurs résidentiels

Puisque le territoire montréalais compte encore de vastes secteurs propices à des opérations majeures de déve-

Ces critères quantitatifs ne sont utiles que pour établir globalement l'envergure souhaitable et la répartition générale des espaces libres dans les nouveaux projets résidentiels majeurs.



loppement résidentiel (dont plusieurs sont de propriété municipale, en tout ou en partie), la Ville a défini des critères quantitatifs et qualitatifs qui présideront à la planification des espaces libres dans ces secteurs. Ces critères sont présentés en détail à l'annexe 1 (section 3.3) et font partie du présent cadre de référence.

En ce qui a trait aux critères quantitatifs, la Ville vise la création de 1 hectare d'espaces publics par tranche de 1 000 habitants. Ces surfaces seront réparties en espaces de différentes échelles, en particulier en parcs de voisinage et en parcs de quartier.

Cependant, les espaces libres ne peuvent être planifiés seulement sur une base normative, en tant qu'équipements récréatifs ponctuels. Au contraire, il importe de maximiser l'intégration de ces derniers aux stratégies de développement urbain.

En fait, les espaces libres doivent être conçus comme des éléments structurants de l'organisation spatiale, de la personnalité et de la dynamique sociale des nouveaux développements résidentiels. Ils doivent jouer un rôle significatif à l'égard de l'émergence de nouveaux modèles de développement résidentiel (innova-

Le parc Arthur-Champagne fait partie du nouveau secteur résidentiel développé sur le terrain des ateliers Angus à Rosemont.

tion, densification, etc.) sur le territoire de la Ville de Montréal.

C'est pour que les espaces libres jouent pleinement ce rôle urbanistique que divers critères qualitatifs ont aussi été définis et seront pris en considération lors de la planification des nouveaux secteurs résidentiels.

Création de parcs locaux et de lieux publics dans les quartiers mal desservis

Suite à l'analyse de la desserte en parcs locaux et à l'identification des quartiers les plus mal desservis, plus de 60 sites ont été retenus comme potentiels pour la création de nouveaux parcs, le plus souvent des miniparcs, et de lieux publics, par exemple sur les rues commerciales et aux abords de stations de métro.

Dans près de la moitié des cas, il s'agit de procéder à l'affectation et à l'aménagement à titre d'espaces publics de diverses propriétés municipales ou parapubliques, par exemple des terrains de stationnement, des abords de stations de métro, des emprises de services publics, des emprises de voirie surdimensionnées, des terrains d'écoles converties en centres communautaires.

L'autre moitié des terrains propices à la création de nouveaux espaces publics locaux sont des propriétés privées, éventuellement à acquérir. La Ville entend intégrer graduellement à sa programmation budgétaire des acquisitions, les projets les plus pertinents en terme de rapport avantages/coûts, et ce, quitte à remettre en question certaines intentions antérieures d'acquisition, tout compte fait moins prioritaires.

5.4.2 Développer des orientations et des critères concernant l'aménagement des espaces publics

Pour guider les nombreux travaux d'aménagement que la Ville devra réaliser au cours des prochaines années, que ce soit pour la création des nouveaux espaces publics ou pour le réaménagement d'espaces existants, il y a lieu que l'Administration municipale définisse une politique d'aménagement des espaces publics.

Cette politique devra traduire dans le détail certaines préoccupations déjà évoquées, notamment à l'égard de la mise en valeur des espaces à forte valeur patrimoniale (voir 5.1.1), du sentiment de sécurité des usagers (voir 5.1.5), d'une approche d'aména-

ment écologique (voir 5.2.4) et de l'équilibre à maintenir entre l'implantation des équipements dans les parcs et la qualité de leur aménagement (voir 5.3.2).

Elle devra aussi viser la diminution des contraintes physiques d'accès et d'utilisation des espaces publics subies par les personnes handicapées et les personnes à mobilité réduite. En plus de concevoir les aménagements dans une perspective d'accessibilité universelle, certains équipements spécifiquement dédiés aux personnes handicapées pourront être développés (ex.: jeux d'enfants, jardinetts surélevés, etc.).

Les chaises
du sculpteur
Michel
Goulet
installées
sur le
promontoire
du parc
Lafontaine.



Une autre préoccupation fondamentale pour laquelle la politique d'aménagement de-

vra prendre le relais concerne l'esthétique des nouveaux aménagements, la qualité de la composition. Il s'agit, entre autres, d'accentuer la dimension symbolique et artistique des espaces libres, d'offrir aux usagers une diversité d'expériences physiques, sensorielles et émotives.

En outre, il importe de promouvoir des aménagements qui reflètent les changements de saisons, en particulier, pour valoriser la période hivernale.

5.4.3 Consulter les citoyens sur l'aménagement des espaces publics

Dans un contexte où la Ville reconnaît la grande diversité des clientèles et des attentes à l'égard des espaces publics, le processus de décision quant à leur aménagement (ou réaménagement) doit faire une place importante à la consultation des citoyens.

Il s'agit non seulement de mettre en oeuvre des procédures formelles au terme du processus de planification, mais également que le ou les services concepteurs du projet procèdent à des échanges plus directs avec les groupes et les citoyens intéressés, au fur et à mesure du développement des projets.

En ce qui a trait aux modalités plus formelles de consultation, elles devront varier selon la taille et la nature des projets.

Les opérations majeures de réaménagement (ou d'aménagement dans le cas du futur parc Miron) de parcs d'arrondissement ou de parcs municipaux d'envergure régionale devraient faire l'objet d'une consultation ouverte à l'ensemble de la population montréalaise, généralement par le biais du Bureau de consultation de Montréal.

Pour leur part, les projets concernant les parcs de voisinage, les parcs de quartier et autres espaces publics d'importance comparable (aménagement nouveau ou réaménagement substantiel), devraient être soumis à la procédure d'étude publique des Comités-conseil d'arrondissement.

Pour les fins de toute consultation, il importe de distinguer clairement deux phases du projet, soit l'étape du programme d'aménagement (vocation générale, clientèles visées, équipements et activités, concept organisateur de l'aménagement, etc.) et, l'étape du plan d'aménagement qui traduit les choix au niveau de l'architecture de paysage et du design, de la localisation fine des équipements, etc.

Par ailleurs, il est à noter que les exercices de consultation ne peuvent soustraire la Ville à certaines de ses responsabilités, par exemple de:

- pondérer les demandes des résidents riverains souvent axées sur la réduction des nuisances et les besoins de tous les citoyens habitant dans l'aire de desserte du parc;
- tenir compte des besoins de l'ensemble des clientèles (spécialisées ou non) même lorsqu'elles sont sous-représentées lors des consultations;
- maintenir la cohérence du concept d'aménagement d'un espace et de son design;
- concilier les demandes des citoyens et les budgets disponibles.

5.4.4 Optimiser l'entretien des espaces publics

La Ville étudiera des mesures susceptibles de remédier aux lacunes constatées en ce qui a trait à l'entretien courant (peintures et réparations mineures des aménagements, du mobilier et des équipements) dans les espaces publics.

Un meilleur entretien courant devra d'abord permettre de corriger rapidement toute anomalie impliquant des risques d'accident pour les usagers. En outre, il s'agit aussi d'assurer le fonctionnement adéquat des équipements de jeux ou de sports, de rehausser l'apparence générale des espaces publics et de prévenir leur détérioration accélérée.

Par ailleurs, il faut renforcer les mécanismes de concertation entre les services respectivement responsables de la conception des aménagements et de leur entretien. En particulier, l'enjeu est de concilier les méthodes d'entretien avec les considérations qualitatives en matière d'aménagement des espaces libres qui seront développées dans le cadre de la future politique d'aménagement (voir 5.4.2).

De même, il est souhaitable de développer une coordination plus étroite entre, d'une part, la programmation des activités récréatives, par exemple, l'utilisation des terrains sportifs, des patinoires et des patinoires dans les parcs et, d'autre part, les priorités et méthodes d'entretien et d'opération.

Enfin, en ce qui concerne la propreté des espaces publics, rappelons que celle-ci a

fait l'objet d'une attention particulière de la part de l'Administration municipale au cours des dernières années. Diverses mesures identifiées dans le Plan d'action sur la propreté adopté en 1990 font l'objet d'une mise en oeuvre sous la coordination d'un groupe de travail sur la propreté.

La stratégie d'action municipale s'articule à plusieurs niveaux:

- en priorité, la sensibilisation des citoyens pour augmenter leurs sentiments d'appartenance et de responsabilité par rapport à l'état de leurs espaces verts et ce, par divers moyens de communication et par des expériences pilotes d'implication des citoyens comme dans le quartier Saint-Michel;
- l'optimisation des pratiques municipales: révision des méthodes d'entretien, formation du personnel, concertation entre les unités administratives concernées, etc.;
- une application plus vigilante de la réglementation et, au besoin, son renforcement (ex.: modification récente du règlement sur le contrôle des chiens);

- l'évaluation plus régulière des niveaux de performance: système de mesure de la propreté, études publiques de bilans annuels, etc.

5.4.5 Promouvoir la qualité de l'encadrement bâti des espaces publics

Pour préserver et promouvoir la qualité de l'encadrement bâti des espaces publics et de la rue, l'Administration municipale entend utiliser les outils de contrôle du développement urbain dont elle dispose. A cet égard, les préoccupations suivantes seront notamment considérées:

- maintien de conditions de vent et d'ensoleillement qui assurent un niveau acceptable de confort pour les usagers de la rue et des espaces publics;
- gestion des alignements de construction pour assurer une définition adéquate de l'espace public et promotion de la qualité architecturale des constructions (échelle, expression formelle, matériaux, détails architecturaux, etc.);
- protection et mise en scène des perspectives visuelles intéressantes à par-

tir de la voie publique, et ce, dans l'ensemble des arrondissements (ex.: vues sur la montagne et les plans d'eau, vues encastrées par des alignements architecturaux, vues sur des points de repères, etc.);

- mixité de fonctions dans les bâtiments adjacents aux espaces publics assurant l'animation et la fréquentation à divers moments (jour/soir, semaine/fin de semaine, été/hiver) et contribuant à la sécurité des usagers;
- multiplication des liens fonctionnels entre les bâtiments et la rue pour en favoriser l'animation (ex.: ouverture au rez-de-chaussée, réduction des accès véhiculaires, contrôle du développement des galeries marchandes souterraines);
- contrôle de l'affichage et incitation à la qualité des présentations de vitrine.

Ces préoccupations se traduiront de façon plus détaillée, lors de l'élaboration du cadre réglementaire d'urbanisme, ou encore par le biais de la nouvelle procédure d'approbation des projets (de construction, de modification et d'occupa-

tion), que ce soit à l'étape du programme de développement du projet ou à l'étape des plans d'aménagement, d'architecture et de design.

5.4.6 Définir une vision globale de planification budgétaire en matière d'espaces publics

Le présent cadre de référence permet de dégager une vision d'ensemble des investissements que la Ville aura à consentir, à long terme, pour optimiser les parcs et lieux publics existants, mettre graduellement en valeur la réserve foncière et procéder aux acquisitions les plus pertinentes pour parachever le réseau d'espaces publics montréalais.

Cette vision d'ensemble offre l'occasion de se doter de critères de priorité explicites et d'une planification budgétaire par programmes (plutôt que projet par projet), afin d'obtenir un impact maximal des investissements que la Ville consentira au cours des prochaines années en matière d'amélioration et de développement des espaces publics.

Les principales interventions que la Ville doit inscrire à sa planification budgétaire peuvent être regroupées selon les dix (10) programmes suivants:

Au niveau de l'optimisation des espaces existants:

1. Amélioration des parcs locaux et lieux publics existants;
2. Amélioration des grands parcs (d'arrondissement et régionaux);
3. Amélioration des lieux publics de l'arrondissement Ville-Marie.

Au niveau du développement:

4. Création de parcs dans les développements résidentiels (acquisition/aménagement);
5. Création de parcs et lieux publics dans les quartiers déficitaires (acquisition/aménagement);
6. Création de lieux publics dans l'arrondissement Ville-Marie;
7. Aménagement des nouveaux grands parcs (Miron et site d'enfouissement de RDP);
8. Mise en valeur des rives (aménagement);
9. Développement du réseau vert (acquisition/aménagement);
10. Développement du réseau cyclable.

Pour atteindre un développement équilibré du réseau des espaces publics à Montréal, la Ville devra investir de

Objectif 4:
Améliorer et développer le réseau d'espaces publics
Synthèse des mesures proposées

Stratégies d'intervention

- 5.4.1
Consolider l'assise foncière du réseau des espaces publics
- Maintenir l'intégrité foncière des espaces publics existants et corriger certaines lacunes de leur statut cadastral
 - Prévoir des espaces publics dans les nouveaux développements résidentiels selon les critères définis (annexe 1)
 - Mettre en oeuvre un programme de création de parcs locaux dans les quartiers mal desservis, impliquant l'affectation de propriétés municipales ou parapubliques et l'acquisition de certains terrains privés
- 5.4.2
Développer des orientations et des critères concernant l'aménagement des espaces publics
- Élaborer une «politique d'aménagement» des espaces publics traduisant notamment, les préoccupations suivantes:
 - la préservation des espaces à forte valeur patrimoniale
 - une approche d'aménagement écologique et douce
 - l'équilibre entre l'intégration d'équipements récréatifs et la qualité de l'aménagement des parcs
 - la promotion des dimensions esthétiques, symboliques et artistiques dans l'aménagement et la composition
 - la valorisation des changements saisonniers, en particulier, la saison hivernale
 - la sécurité et l'accessibilité universelle
- 5.4.3
Consulter les citoyens sur l'aménagement des espaces publics
- Consulter informellement les groupes et citoyens intéressés, au fur et à mesure de la conception des projets
 - Mener une consultation ouverte à toute la population pour les projets majeurs (parc d'arrondissement ou régional)
 - Soumettre à la procédure d'étude publique des CCA les projets concernant les parcs de voisinage et de quartier, en distinguant l'étape du «programme d'aménagement» et l'étape du «plan d'aménagement»
- 5.4.4
Optimiser l'entretien des espaces publics
- Étudier les mesures pour améliorer l'entretien courant (ex.: réparations mineures)
 - Améliorer l'interface entre la conception des aménagements et les méthodes d'entretien
 - Renforcer la coordination entre la programmation des activités récréatives et l'entretien des installations
 - Poursuivre la mise en oeuvre du «plan d'action sur la propreté» en termes de sensibilisation des citoyens, d'optimisation des pratiques municipales, de réglementation et d'évaluation régulière des niveaux de performance
- 5.4.5
Promouvoir la qualité de l'encadrement bâti des espaces publics
- Utiliser les outils de contrôle du développement urbain pour préserver et promouvoir la qualité de l'encadrement bâti des espaces publics et de la rue: conditions de vent et d'ensoleillement, protection des perspectives visuelles, interface bâtiment-rue, mixité fonctionnelle soutenant l'animation, qualité architecturale des bâtiments, etc.
- 5.4.6
Définir une vision globale de la planification budgétaire en matière d'espaces publics
- Instaurer une planification budgétaire par programmes, assurant l'équilibre entre l'optimisation des espaces existants et le développement du réseau, et entre divers thèmes d'intervention: parcs locaux dans les quartiers anciens et nouveaux, espaces du centre-ville, rives, parcours et grands parcs
 - Accorder une priorité générale aux espaces qui participent à la qualité de vie quotidienne des résidents montréalais; appliquer des critères de priorité propres à chaque programme d'intervention
 - Adopter une approche d'aménagement sobre pour les nouveaux projets afin de limiter les coûts d'aménagement

façon continue dans chacun de ces programmes, au cours de la prochaine décennie, et même au delà.

Toutefois, l'importance relative des budgets à consentir à chacun de ces programmes sera déterminée en accordant une priorité aux espaces publics qui participent à la qualité de vie quotidienne des résidents montréalais, ce qui implique:

- d'assurer une desserte adéquate en parc dans les nouveaux développements résidentiels (planification et acquisition) et de réduire les délais souvent importants entre l'aménagement des parcs et l'occupation des nouvelles résidences;
- de créer de nouveaux parcs et lieux publics dans les quartiers les plus mal desservis, par des acquisitions (une trentaine de sites potentiels) et l'affectation de propriétés déjà publiques;
- de réaménager les parcs locaux détériorés et de les maintenir en bon état, en particulier dans les quartiers où le nombre de parcs est restreint.

En ce qui a trait aux lieux publics de l'arrondissement Ville-Marie, la priorité sera accordée au réaménagement des espaces existants et aux nouveaux espaces publics inscrits dans des opérations majeures de redéveloppement urbain, en particulier les faubourgs Québec, Saint-Laurent et des Récollets. En outre, la pertinence relative de certaines acquisitions majeures envisagées dans le centre-ville sera réévaluée.

Dans le cas des projets de réaménagement de grands parcs, la restauration devra être envisagée avant le développement de nouvelles infrastructures coûteuses.

Pour ce qui est du réseau vert, on privilégiera les axes parcourant les secteurs les plus densément peuplés et les moins bien desservis en espaces verts, ainsi que les axes permettant des raccordements stratégiques avec le réseau régional, en particulier l'axe central traversant l'île de Montréal, du Vieux-Port à la rivière des Prairies. Rappelons en outre que le réseau vert doit se réaliser en minimisant les acquisitions foncières, en empruntant, par entente, des corridors et des espaces libres semi-publics ou tout simplement certaines rues.

En général, une approche d'aménagement douce et sobre sera adoptée pour tous les nouveaux projets, de façon à limiter les coûts d'aménagement et à favoriser une expansion plus rapide du réseau des espaces publics.

5.5 Valoriser l'ensemble de l'espace urbain

Un des principaux constats qui émergent de l'analyse de la problématique des espaces libres à Montréal (voir 3.1.3) est la sous-exploitation des potentiels majeurs que recèlent les espaces libres semi-publics et privés ainsi que les rues et ruelles, que ce soit pour le renforcement de l'animation urbaine, le verdissement ou l'ouverture de nouveaux espaces de loisirs.

Une des ambitions de ce cadre est précisément d'ouvrir la voie à de nouvelles pratiques de mise en valeur de ces types d'espaces libres.

Cette valorisation de l'ensemble de l'espace urbain implique, en plus des efforts de verdissement des espaces privés déjà évoqués (voir 5.2.3), la mise en valeur d'espaces verts institutionnels et de cours d'école, la création de nouveaux espaces semi-pu-

blics à l'occasion de projets immobiliers majeurs, de nouvelles initiatives de reconquête de la rue et de la ruelle.

5.5.1 Protéger et mettre en valeur les espaces libres semi-publics par des accords avec les institutions

Les propriétés de diverses institutions, notamment des réseaux scolaire et de santé ainsi que des églises et des communautés religieuses, offrent un potentiel considérable pour bonifier le bilan en espaces verts à Montréal.

La Ville s'emploiera plus systématiquement à convenir d'autres ententes avec des institutions en vue de conserver leurs espaces verts et de les ouvrir, à divers degrés, à une utilisation publique (droit de passage ou d'usage). De telles ententes seront négociées en priorité pour les terrains institutionnels situés dans les quartiers déficitaires en parcs locaux.

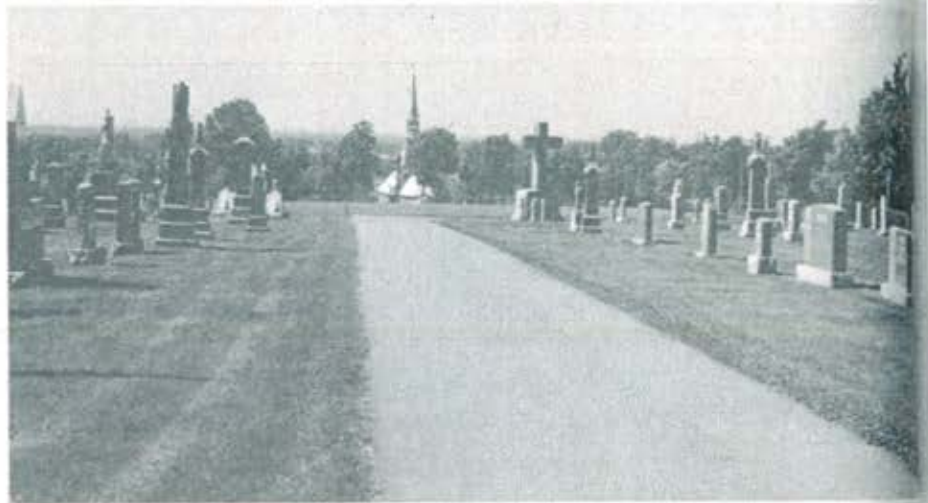
Par ailleurs, la Ville entend conclure des accords de développement avec les institutions qui envisagent l'expansion de leurs installations. En plus de régir les constructions et de prévoir les infrastructures et équipements répondant aux besoins d'expansion

de l'institution, l'accord de développement devra assurer la protection des espaces verts résiduels et en favoriser l'utilisation publique.

Le recours au mécanisme de l'accord de développement est déjà prévu, par exemple, dans le cadre du projet de mise en valeur du mont Royal

en parcs locaux devraient prioritairement faire l'objet d'une mise en valeur.

Certaines d'entre elles présentent des superficies excédentaires qui peuvent être aménagées en parc. Dans les autres cas, il faut favoriser l'utilisation de ces cours (comme aires de jeux) en dehors des



qui est occupé en grande partie par d'importantes institutions d'enseignement et de santé, ainsi que par des cimetières. Ce mécanisme a également été retenu dans le plan directeur de l'arrondissement Ville-Marie.

5.5.2 Mettre en valeur certaines cours d'école, en priorité dans les quartiers déficitaires en parcs locaux

Environ une cinquantaine de cours d'école localisées dans les quartiers déficitaires

périodes d'activité scolaire, et ce, par une gestion plus permissive.

La mise en valeur des cours d'école se prête bien à des initiatives communautaires impliquant la participation des parents, des enfants et des résidents du voisinage. La Ville entend soutenir de telles initiatives tout en sollicitant la collaboration des commissions scolaires concernées.

En outre, avant d'accorder des autorisations de stationnement dans les parties excédentes

Les cimetières comportent de très beaux espaces aménagés, comme celui-ci à Rivière-des-Prairies.



Les espaces excédentaires des cours d'école pourraient être aménagés en espaces de jeux dans les quartiers déficitaires en parcs locaux.

taires de cours d'école, la Ville prendra en considération les besoins en espaces verts du voisinage.

5.5.3 Favoriser la création de nouveaux espaces libres semi-publics lors de la réalisation de projets immobiliers majeurs

Les projets de développement immobilier d'une certaine envergure, qu'ils soient résidentiels, commerciaux, administratifs ou autres, peuvent être l'occasion de créer de nouveaux espaces libres semi-publics, c'est-à-dire de propriété privée mais destinés à un usage collectif ou public.

Ces espaces semi-publics de divers types comme les places, mails, jardins répondent directement aux besoins de ceux qui fréquentent ces ensembles immobiliers (travailleurs, résidents, consommateurs, usagers des garderies en milieu de travail, etc.). On

trouve plusieurs exemples de tels espaces semi-publics à Montréal, en particulier dans le centre-ville (ex.: jardin du complexe Guy-Favreau).

L'Administration municipale encouragera la création d'autres espaces semi-publics de ce type tout en s'assurant de leur qualité. Cette volonté sera prise en considération lors de la refonte du cadre réglementaire d'urbanisme et du développement de critères détaillés qui guideront l'application de la procédure d'approbation des projets de construction.

On tiendra notamment compte des objets suivants pour développer des critères d'évaluation des espaces libres semi-publics:

- relation à l'espace public: interface adéquate entre l'espace collectif d'un ensemble immobilier et la voie publique: continuité physique et/ou visuelle, développement du réseau piétonnier hors rue, etc.;
- confort des usagers: conditions acceptables de vent et d'ensoleillement;
- qualité de l'aménagement: qualité du concept, de la composition, des matériaux, du mobilier, de

l'éclairage; accessibilité pour handicapés, respect des traits dominants du paysage du voisinage;

- intégration d'oeuvres d'art;
- sentiment de sécurité des usagers: aménagement permettant de voir, d'être vues et d'accéder facilement à l'aide.

5.5.4 Multiplier les expériences pilotes de reconquête de la rue

Pour développer la polyvalence des voies publiques, optimiser leur contribution à l'animation urbaine et améliorer le sort des piétons à Montréal, la Ville entend adopter une approche expérimentale.

Ainsi, elle procédera à la réalisation de projets pilotes de reconquête de la rue dans diverses circonstances: nouveaux développements résidentiels, quartiers résidentiels anciens, secteurs commerciaux, secteurs à vocation touristique ou culturelle, ramification du réseau vert, tronçon du réseau cyclable, etc.

Ces expériences pilotes pourront impliquer, selon les cas, la conjugaison de divers types d'intervention:

- un meilleur aménagement (mobilier, revêtement de surface, éclairage, plantations, intégration d'œuvres d'art, signalisation, etc.);
- un repartage de l'emprise de la voie publique (ex.: surlargeur de trottoir, intégration d'une voie cyclable, rue semi-piétonne ou piétonne, etc.);

et des activités sur le domaine public, par exemple, les cafés-terrasses, les artisans et vendeurs de rue, etc.

Par ailleurs, rappelons que la qualité de l'encadrement bâti est un des facteurs importants de valorisation de la rue. Aussi, les préoccupations relatives à cette question (voir 5.4.5) se traduiront dans les pratiques

ainsi que par l'implantation de certains éléments décoratifs comme des œuvres d'art et des fontaines.

5.5.5 Élaborer et mettre en oeuvre un programme de gestion communautaire des ruelles

Afin que les ruelles puissent contribuer davantage à la qualité de vie quotidienne des résidents de certains quartiers, l'Administration municipale se propose d'élaborer un nouveau programme de gestion communautaire des ruelles.

Ce programme devra miser sur le développement de consensus entre les citoyens quant à la gestion de cet espace libre collectif, davantage que sur des aménagements lourds et coûteux.

Ainsi, les résidents regroupés en "association d'îlot", pourront se prononcer, selon leur propre priorité, sur divers aspects de l'usage des ruelles dont la gestion de la circulation, l'embellissement, les corvées d'entretien, l'organisation d'activités récréatives, la mise en valeur hivernale, la désignation d'aires de jeux sécuritaires pour les enfants.

Ces mêmes associations pourront adresser, au besoin, des requêtes aux services muni-



L'aménagement de la rue Duluth ralentit la circulation automobile au profit des cyclistes et des piétons.

- des mesures de ralentissement de la circulation véhiculaire, par exemple, par une combinaison d'aménagements décourageant la vitesse et la réduction à 30km/heure de la vitesse maximale autorisée;
- des mesures de gestion variant de la fermeture temporaire de rues pour la tenue d'événements spéciaux à une gestion plus permissive de l'occupation

municipales de contrôle du développement urbain.

Enfin, le réseau des voies publiques de la Ville de Montréal compte quelque 320 espaces à potentiel ornemental, tels que des terres-pleins, des îlots et des talus, totalisant plus de 60 hectares. Bien que peu propices à une utilisation publique, ces espaces devront être mis en valeur de façon plus substantielle par des aménagements paysagers et horticoles

Objectif 5:
Valoriser l'ensemble de l'espace urbain
Synthèse des mesures proposées

Stratégies d'intervention

- | | |
|---|---|
| 5.5.1
Protéger et mettre en valeur les espaces libres institutionnels | <ul style="list-style-type: none">• Convenir des ententes avec des institutions en vue de conserver leurs espaces verts et de les ouvrir à une utilisation publique, en priorité dans les quartiers déficitaires en parcs locaux• Conclure des «accords de développement» avec les institutions qui envisagent l'expansion de leurs installations, en s'assurant de la protection des espaces verts résiduels et en favorisant leur utilisation publique |
| <hr/> | |
| 5.5.2
Mettre en valeur des cours d'école, en priorité dans les quartiers déficitaires en parcs | <ul style="list-style-type: none">• Aménager en miniparc des parties excédentaires de cours d'école; favoriser l'utilisation des cours comme aires de jeux, en dehors des périodes d'activité scolaire (environ 50 projets propres à des initiatives communautaires) |
| <hr/> | |
| 5.5.3
Favoriser la création d'espaces semi-publics lors de la réalisation de projets immobiliers majeurs | <ul style="list-style-type: none">• Inscrire des critères dans le cadre réglementaire d'urbanisme et la procédure d'approbation des projets de construction, pour encourager l'intégration d'espaces semi-publics de qualité aux projets de développement |
| <hr/> | |
| 5.5.4
Multiplier les expériences pilotes de reconquête de la rue | <ul style="list-style-type: none">• Réaliser des projets expérimentaux de mise en valeur de la rue (meilleur aménagement, repartage de l'emprise, ralentissement de la circulation, activités sur le domaine public, etc.) dans divers contextes: secteurs résidentiels, commerciaux et touristiques, raccordement au réseau vert, intégration de voies cyclables, etc. |
| <hr/> | |
| 5.5.5
Élaborer un programme de gestion communautaire des ruelles | <ul style="list-style-type: none">• Mettre en oeuvre, en priorité dans les quartiers déficitaires en parcs, un programme de création «d'associations d'îlots» pour que les citoyens se prononcent et agissent sur divers aspects de l'usage des ruelles (circulation, embellissement, entretien, activités collectives, aires de jeux, requêtes aux services municipaux, etc.) |

cipaux pour influencer leurs opérations courantes (ex.: procédures d'entretien et collecte des déchets), ou leurs priorités d'intervention (installation d'éclairage, réfection des surfaces, gestion de la circulation, etc.).

Le soutien municipal aux initiatives communautaires en matière de mise en valeur de ruelles devra être accordé prioritairement dans les quartiers déficitaires en parcs locaux.

5.6 Développer la participation des partenaires

La volonté municipale de valoriser l'ensemble de l'espace urbain (public comme privé) et de mobiliser des ressources complémentaires à celles de la Ville, a pour corollaire la nécessité de développer la participation de divers partenaires pour la mise en valeur des espaces libres.

Ce développement du partenariat suppose un certain découplage entre le domaine public et le domaine privé.

Ainsi, les citoyens sont appelés à intervenir plus activement sur les espaces publics, par exemple pour contribuer à leur aménagement, leur entre-

tien, leur animation et leur surveillance. Les corporations privées et les promoteurs sont aussi susceptibles de mettre en valeur les espaces publics, notamment par des contributions financières.

Inversement, la municipalité a la volonté d'influencer, par divers moyens, la mise en valeur des espaces privés (ou semi-publics) en fonction des intérêts collectifs de la population montréalaise.

Il appartient à l'Administration municipale, par une plus grande ouverture et par la définition de nouvelles façons de faire, de provoquer des synergies impliquant les intervenants publics, privés et communautaires.

Cette nouvelle approche suppose, entre autres, une révision des rôles respectifs des promoteurs, des grands propriétaires fonciers, des partenaires régionaux et gouvernementaux et enfin, des citoyens.

5.6.1 Réviser le rôle des promoteurs à l'égard de la mise en valeur des espaces libres

Le rôle des promoteurs immobiliers à l'égard des espaces libres est appelé à se développer.

Rappelons d'abord que la Ville mettra davantage à profit ses outils de gestion du développement urbain pour favoriser la qualité de l'aménagement paysager des espaces libres privés dans les nouveaux projets de développement résidentiels, industriels ou commerciaux.

La Ville encouragera aussi, par voies réglementaires et incitatives, la création d'espaces semi-publics de qualité, à l'occasion de grands projets immobiliers (voir 5.5.3).

De plus, certaines mesures viseront à accroître les contributions réglementaires versées par les promoteurs au Fonds de réserve pour fins de parc, afin que ce fonds puisse jouer un rôle plus significatif dans le financement des espaces publics à Montréal.

D'ailleurs, le gouvernement procédera sous peu à des modifications législatives aux pouvoirs des municipalités en vue de bonifier le régime de perception et d'utilisation des contributions à des fins de parc lors d'opérations cadastrales (10% de la superficie ou de la valeur marchande du terrain).

Dans la foulée de cette révision des pouvoirs municipaux, la Ville de Montréal de-

mandera une mise à jour de sa Charte, notamment pour être en mesure d'exiger une contribution lorsqu'un terrain refait l'objet d'une opération cadastrale (redivision, remembrement, etc.).

De plus, la Ville étudiera la possibilité de percevoir une contribution pour fins de parc qui tienne compte de la densité réelle du projet de construction. Les projets de redéveloppement (même sans opération cadastrale) induisant une augmentation de la population résidante pourraient aussi être sujets à une contribution pour fins de parc.

Notons que lorsque la Ville (ou une société paramunicipale) initiera une opération cadastrale, elle se soumettra aux mêmes règles de contribution pour fins de parc que les promoteurs privés.

Par ailleurs, la Ville évaluera aussi la pertinence de réviser sa politique de financement par les promoteurs des infrastructures municipales, afin d'y inclure les coûts d'aménagement des nouveaux parcs.

Des expériences pilotes de réalisation de travaux d'aménagement de parcs directement par les constructeurs, sous la surveillance

étroite de la Ville, pourront également être tentées.

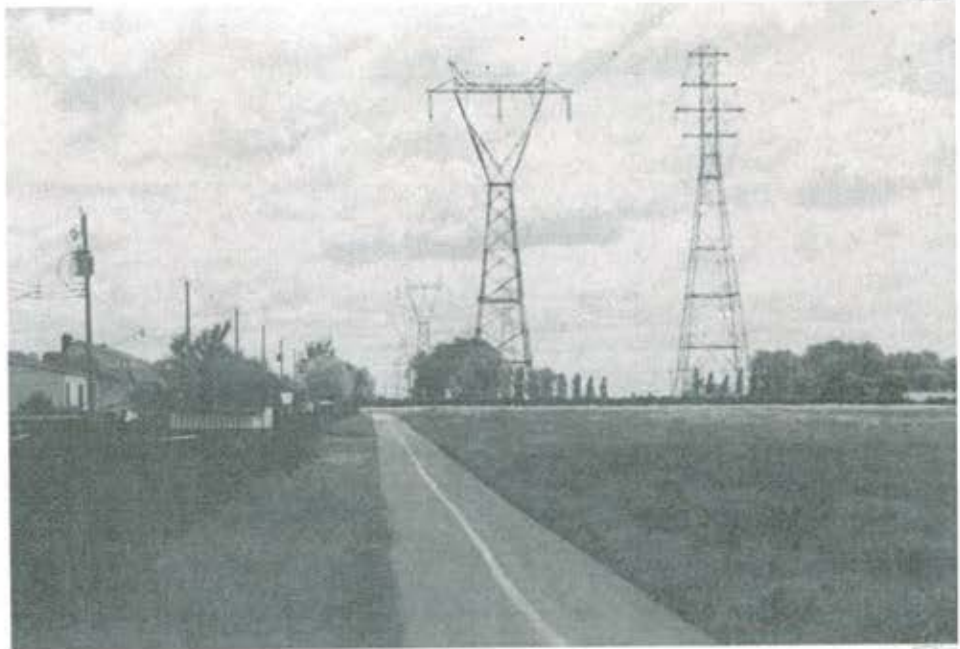
5.6.2 Obtenir la collaboration des institutions et des grands propriétaires fonciers

Rappelons que divers mécanismes pourront être mis en oeuvre, dans l'intérêt collectif, pour valoriser les domaines institutionnels. Il s'agira soit d'ententes spécifiquement destinées à la mise en valeur des espaces libres (conservation ou ouverture à une utilisation publique), soit d'accords de développement s'inscrivant dans une perspective plus large de gestion du développement urbain.

et un meilleur aménagement paysager de leur terrain (voir 5.2.3), la Ville se propose de multiplier les ententes avec certains d'entre eux, dont Hydro-Québec et les sociétés de chemin de fer, en vue d'une utilisation récréative de leurs emprises et propriétés.

Cette approche sera particulièrement mise à contribution pour le développement du réseau vert. Cependant, elle est aussi pertinente pour certains aménagements plus ponctuels comme les jardins communautaires ou des équipements riverains (ex.: quai et rampe de mise à l'eau projetés sur l'emprise d'Hydro-Québec à Pointe-aux-Trembles).

Les emprises d'Hydro-Québec peuvent être aménagées pour un usage public, par exemple en parcours vert.



Par ailleurs, en plus de solliciter les grands propriétaires fonciers pour la plantation

De telles ententes impliqueront généralement que la Ville s'engage à réaliser les

aménagements requis et à assumer certaines responsabilités découlant de l'utilisation publique des lieux, telles que l'entretien, la sécurité et la responsabilité civile.

5.6.3 Développer la collaboration avec les partenaires régionaux et gouvernementaux

La Ville de Montréal entend continuer à jouer un rôle actif à l'échelle régionale, notamment en appuyant les initiatives de la Communauté urbaine de Montréal pour la mise en oeuvre de sa stratégie d'action sur les espaces naturels, que ce soit pour des projets situés à Montréal ou dans le reste de l'île. La Ville souhaite aussi demeurer présente dans la gestion des parcs régionaux de la Communauté urbaine de sorte que les besoins des Montréalais et des Montréalaises soient pris en considération.

Pour que la population montréalaise puisse profiter pleinement des potentiels récréatifs et des espaces naturels de la région métropolitaine, la Ville doit aussi développer des accords intermunicipaux.

L'accord de collaboration pour la conservation et la mise en valeur du mont Royal avec les villes d'Outremont et de Westmount, de même que

l'entente pour l'implantation d'une navette fluviale entre Longueuil et Montréal, en sont deux exemples.

D'autres échanges intermunicipaux sont à développer, notamment pour établir les raccordements régionaux du réseau vert et du réseau des voies cyclables montréalais, ainsi que pour une mise en valeur concertée des plans d'eau, principalement avec la Ville de Laval et les municipalités de la Rive-Sud.

En ce qui a trait aux rapports entre la Ville de Montréal et ses partenaires gouvernementaux, deux principaux aspects sont à considérer.

D'abord, elle doit faire en sorte que les interventions directes des gouvernements sur le territoire de Montréal (ex.: Vieux-Port, canal de Lachine, aménagement d'infrastructures diverses ayant des incidences sur la problématique des espaces libres, etc.) répondent adéquatement aux besoins de la population montréalaise et soient compatibles avec les stratégies municipales de développement urbain.

Ensuite, la Ville doit renouveler ses démarches en vue d'intéresser les gouvernements provincial et fédéral à participer financièrement à

certaines projets d'envergure supralocale (comme la mise en valeur du mont Royal) ou qui sont pertinents par rapport aux missions des divers ministères, comme la mise en valeur du patrimoine culturel, le développement des équipements touristiques, la navigation de plaisance, etc.

5.6.4 Favoriser la participation des citoyens et des groupes communautaires

La Ville entend soutenir le développement d'un sentiment d'appartenance et de responsabilité des Montréalais et des Montréalaises à l'égard de leurs espaces libres, entre autres en multipliant les occasions pour les citoyens de vivre de nouvelles expériences d'implication communautaire dans le domaine de la mise en valeur des espaces libres.

Cette participation plus directe de la population a le double mérite de favoriser la pertinence des interventions municipales par rapport aux besoins réels des citoyens, tout en donnant lieu à de nombreuses actions complémentaires à celles de la Ville.

Cette intention s'inscrit aussi dans la philosophie de rapprocher l'Administration municipale des citoyens, qui

s'est notamment traduite par la réorganisation et la coordination des services municipaux sur la base des arrondissements, ainsi que par le développement du rôle des Comités-conseil d'arrondissement. Ces réformes créent un contexte favorable au développement d'un partenariat entre la Ville et les milieux communautaires.

La participation des citoyens et des groupes communautaires peut avoir pour objet la mise en valeur des parcs et autres espaces publics, par des actions en matière d'entretien, d'animation, de sécurité et même d'aménagement. Elle peut aussi donner lieu à des efforts de valorisation d'autres types d'espaces libres, dont les ruelles et les cours d'école. Les initiatives communautaires pourraient aussi consister en opérations de verdissement de friches industrielles et autres terrains privés excédentaires, en accord avec les propriétaires concernés.

Concrètement, la Ville se propose de mettre sur pied un programme de soutien aux initiatives communautaires de mise en valeur des espaces libres, pour assurer le support indispensable à l'émergence et à la poursuite de telles pratiques de participation des citoyens. Ce programme pourra

être financé conjointement par la Ville et des commanditaires du secteur privé.

Le but du programme sera d'offrir un soutien financier et technique suffisant pour assurer le démarrage de projets locaux, tandis que leur réalisation comme telle reposera sur

né lieu à la création de structures de concertation et de partenariat (comités promoteurs), tant à l'échelle de la Ville que dans un nombre croissant de "quartiers en santé". Tout en étant dédiées à des objectifs plus larges, ces structures peuvent très bien identifier des projets locaux

Le programme "Quartier en santé" incite les résidents de Mercier-Est à verdir leur terrain privé.



une mobilisation de ressources diverses: souscriptions des résidents, participations bénévoles, prêt de personnel ou d'équipement par les entreprises locales, recours à des programmes gouvernementaux existants, droit d'usage d'un terrain, recours aux budgets municipaux pour les travaux non capitalisés, etc.

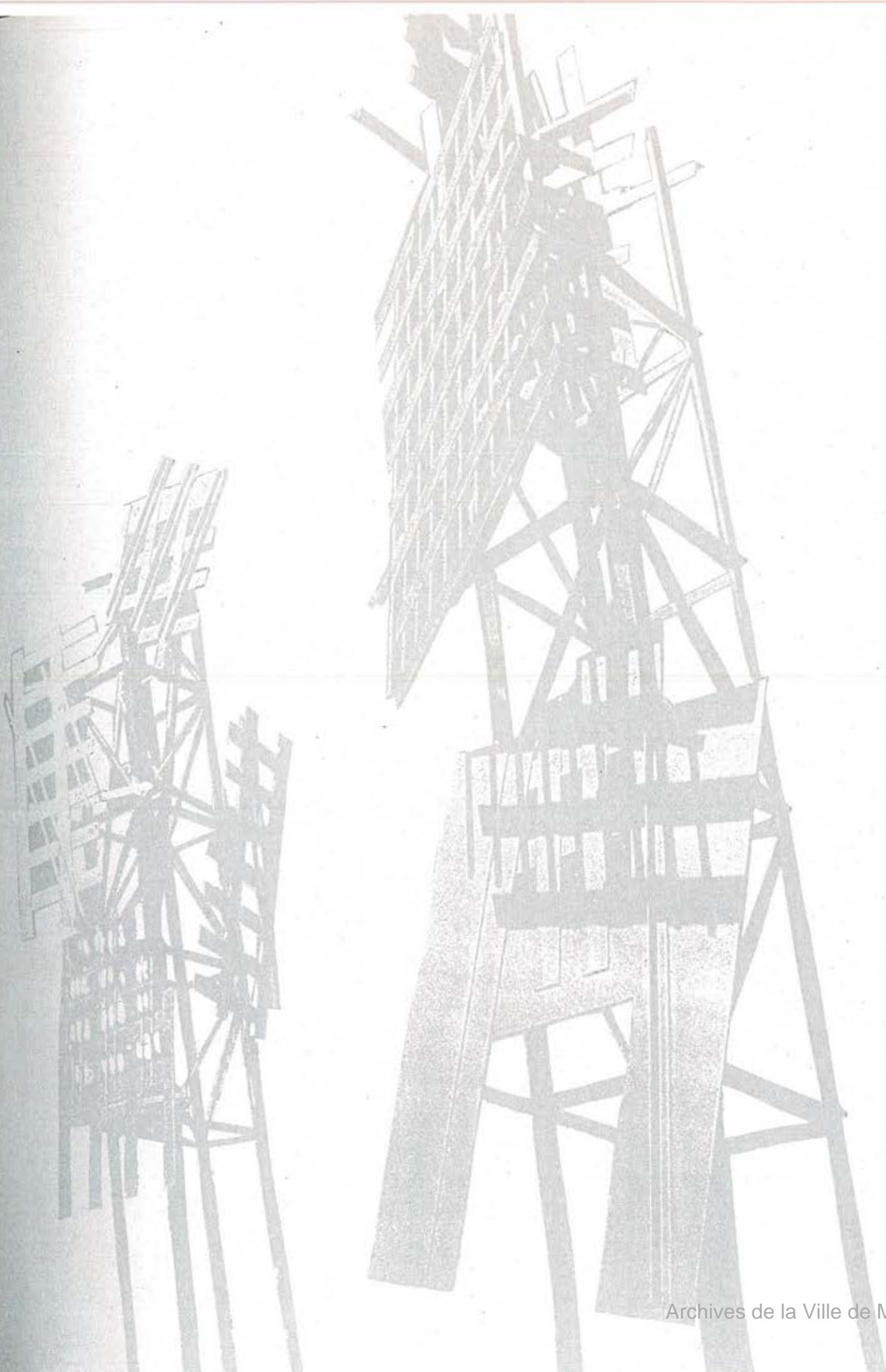
Un lien étroit devra exister entre le programme de soutien aux initiatives communautaires pour la mise en valeur des espaces libres et le programme "Vivre Montréal en santé". Ce programme a don-

né lieu à la création de structures de concertation et de partenariat (comités promoteurs), tant à l'échelle de la Ville que dans un nombre croissant de "quartiers en santé". Tout en étant dédiées à des objectifs plus larges, ces structures peuvent très bien identifier des projets locaux

Objectif 6:
Développer la participation des partenaires
Synthèse des mesures proposées

Stratégies d'intervention

- 5.6.1 Réviser le rôle des promoteurs à l'égard de la mise en valeur des espaces libres
- Intégrer dans la réglementation des exigences relatives à la plantation et à la qualité de l'aménagement paysager des terrains privés dans les nouveaux développements
 - Encourager, par voies réglementaires et incitatives, la création d'espaces semi-publics de qualité, à l'occasion de grands projets immobiliers
 - Obtenir, comme les autres municipalités du Québec, une bonification du régime de perception et d'utilisation des contributions aux fins de parc lors d'opérations cadastrales (10 %), par une mise à jour de la Charte de la Ville
 - Étudier les modalités de perception de contributions à des fins de parc lors de projets de redevelopment (redivisions ou remembrements cadastraux, projets de densification sans modification cadastrale, etc.)
 - Soumettre la Ville (et les sociétés paramunicipales) aux mêmes règles de contribution que les promoteurs privés
 - Étudier la possibilité d'inclure les coûts d'aménagement des nouveaux parcs dans la politique de financement des infrastructures par les promoteurs
 - Mener des projets pilotes de réalisation par les promoteurs d'aménagement de parcs, sous surveillance de la Ville
- 5.6.2 Obtenir la collaboration des institutions et des grands propriétaires fonciers
- Convenir des ententes et des «accords de développement» avec les institutions (voir 5.5.1)
 - Solliciter les grands propriétaires fonciers pour qu'ils plantent et aménagent leurs terrains (voir 5.2.3)
 - Multiplier les ententes avec les grands propriétaires (Hydro-Québec, CP Rail, CN, etc.) en vue d'une utilisation récréative de leurs propriétés, notamment pour le développement du réseau vert
- 5.6.3 Développer la collaboration avec les partenaires régionaux et gouvernementaux
- Maintenir un rôle actif de la Ville à l'échelle régionale, en appuyant la CUM dans la mise en oeuvre de sa stratégie sur les espaces naturels, et en demeurant présente dans la gestion des parcs régionaux de la CUM
 - Développer des accords intermunicipaux (ex.: accord à propos du mont Royal, accord pour des services de bateaux-passeurs interrives, etc.)
 - S'assurer que les interventions directes des gouvernements à Montréal répondent aux besoins de la population montréalaise et soient compatibles avec les stratégies municipales de développement urbain
 - Renouveler les démarches pour inciter les gouvernements à contribuer à certains projets d'envergure supralocale
- 5.6.4 Favoriser la participation des citoyens et des groupes communautaires
- Mettre sur pied un «programme de soutien aux initiatives communautaires de mise en valeur des espaces libres» pour développer les pratiques de participation des citoyens, à l'égard des parcs (entretien, animation, sécurité, aménagement, etc.), des ruelles, des cours d'école et de divers terrains privés excédentaires
 - Assurer par ce programme le soutien technique et financier nécessaire au démarrage de projets locaux
 - Solliciter des commanditaires du secteur privé pour financer ce programme, conjointement avec la Ville
 - Appliquer ce programme en lien étroit avec la démarche et les structures du programme «Vivre Montréal en santé»





Le cadre de référence propose une approche d'intervention axée sur la diversité.

Cela implique d'abord la reconnaissance et la promotion d'une diversité de rôles des espaces libres dans la ville contemporaine, qui se traduit par un nouvel équilibre entre leur dimension loisir, leur contribution à l'amélioration du paysage urbain et leur rôle de support à l'épanouissement de la vie publique.

La recherche de diversité se manifeste aussi par la volonté non seulement de valoriser les divers types de parcs et autres espaces publics, mais aussi, de s'engager plus activement dans la mise en valeur du reste de l'espace urbain. Dans cette perspective, la qualité des espaces libres (les vides) devient un enjeu d'aménagement urbain tout aussi important que la qualité des formes bâties (les pleins).

Enfin, la diversité se traduit par la définition de nouvelles façons de faire, par une plus grande ouverture de l'Administration municipale envers les divers partenaires susceptibles de contribuer à la valorisation des espaces libres, en particulier les citoyens.

En plus de fournir un portrait global de la question des espaces libres à Montréal et de définir la vision qui présidera à leur mise en valeur, le cadre de référence se traduit concrètement par une série de mesures d'intervention. La mise en oeuvre de ces mesures incombera à différents services et modules de l'organisation municipale, ainsi qu'à certains partenaires externes.

Pour l'essentiel, ces mesures se répartissent selon les types suivants:

- des mandats de planification (ex.: politique de l'arbre, politique d'aménagement des espaces publics, plan directeur du réseau vert, planifications par type d'équipements récréatifs, etc.);
- des critères de priorité pour orienter les programmes d'immobilisations;
- des critères et des procédures applicables aux futurs projets d'aménagement d'espaces publics;
- des mesures pour optimiser la gestion courante des espaces publics (ex.: entretien, programmation

Conclusion

d'activités, coordination interservices, etc.);

- des critères pour faciliter les décisions courantes (ex.: utilisation du domaine public, affectation de la réserve foncière, évaluation de projets, localisation d'équipements récréatifs, etc.);
- des mesures réglementaires;
- des ententes avec les propriétaires fonciers;
- des mesures d'incitation et de soutien à l'égard des initiatives communautaires et privées;
- des démarches de concertation avec divers partenaires;
- des expériences pilotes d'aménagement et de partenariat.



Principales références

1. CINQ-MARS, Irène, LESSARD, Marie, MACLEOD, John et ROUTABOULE, Danièle, Les formes et les fonctions des espaces libres, Faculté de l'aménagement, Université de Montréal, novembre 1990, 71 pages.
2. DE LAPLANTE, Jean, Les parcs de Montréal des origines à nos jours, Éditions du Méridien, Montréal, 1990, 255 pages.
3. MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE, Gouvernement du Québec, Les parcs en milieu urbain, rapport principal: projet de politique, novembre 1983, 180 pages.
4. POUILLOUEC-GONIDEC, Philippe et JACOBS, Peter, Le paysage montréalais: quelques considérations de reconnaissance et de développement, Faculté de l'aménagement, Université de Montréal, mai 1990, 46 pages.
5. SAMSON, Marcel, GAUDREAU, Marcel et L'ÉCUYER, Daniel, De l'utilité des parcs urbains dans la ville centrale: le cas de Montréal..., INRS-Urbanisation, coll. Études et documents, Montréal, juin 1981, 121 pages.
6. SOCIÉTÉ D'ANALYSE EN TOURISME (SATOUR) ENR., La vocation récréotouristique du mont Royal, Montréal, février 1989, 231 pages.
7. TRÉPANIÉ, Marie-Odile, GARIÉPY, Michel et SOUBEYRAN, Olivier, Les modes de planification et de gestion des espaces libres, Faculté de l'aménagement, Université de Montréal, juin 1990, 192 pages.
8. VILLE DE MONTRÉAL, La desserte en parcs locaux dans les quartiers défavorisés: analyse et potentiels d'intervention, version préliminaire interne, avril 1992.
9. VILLE DE MONTRÉAL, Plan directeur de Montréal: espaces libres, Service d'urbanisme, 1955, 51 pages.
10. VILLE DE MONTRÉAL, Répertoire des espaces libres publics de la Ville de Montréal, septembre 1991, 7 pages et 3 sections.
11. VILLE DE MONTRÉAL, Résumés des rapports de recherche sur les espaces libres réalisés par l'Université de Montréal pour la Ville de Montréal, octobre 1990, 19 pages.

1.
*Les espaces libres locaux
(parcs et lieux publics) situation actuelle
et perspectives de développement*

2.
*Recommandations en matière d'espaces libres
présentées par les citoyens lors des sommets et
forums d'arrondissements de mars et juin 1990*

3.
*Principaux constats
découlant de l'analyse historique et de la
problématique contemporaine*

Table des matières

1. Répartition des espaces libres locaux	77
2. Portrait qualitatif des espaces locaux existants	79
2.1 Équipements récréatifs et aménagement	79
2.2 Condition des aménagements et niveau d'entretien	82
2.3 Accessibilité	83
2.4 Sécurité	84
3. Perspectives de développement des espaces libres locaux	84
3.1 Réserve foncière pour la création d'espaces locaux	84
3.2 Potentiels d'intervention dans les quartiers mal desservis	86
3.3 Critères de planification des espaces libres dans les nouveaux développements résidentiels	87
3.3.1 Critères quantitatifs	87
3.3.2 Critères qualitatifs	88

Liste des tableaux

Tableau 1 : Les espaces libres locaux par type
Tableau 2 : Les ratios d'espaces libres locaux par arrondissement
Tableau 3 : Répartition de la surface des parcs de voisinage et de quartier par usages
Tableau 4 : Superficie des parcs et lieux publics locaux "à aménager", par type
Tableau 5 : Superficie des parcs et lieux publics locaux "à aménager", par arrondissement

Annexe 1

Les espaces libres locaux (parcs et lieux publics) situation actuelle et perspectives de développement

La Ville de Montréal compte près de 600 espaces publics dont le rayonnement peut être qualifié de local en ce sens qu'ils participent à la vie quotidienne des Montréalais et des Montréalaises dans leur voisinage ou leur quartier.

Étant donné leur importance pour la qualité de vie des citoyens, leur grand nombre et leur grande diversité, les espaces locaux ont fait l'objet d'analyses quantitatives et qualitatives approfondies lors de l'élaboration du présent cadre de référence sur les espaces libres.

Ces analyses concernent la répartition des espaces locaux existants ainsi que leur qualité notamment en termes d'équipements récréatifs, d'aménagement et d'entretien. Elles traitent également des projets et potentiels pour la création de nouveaux espaces libres locaux: la réserve foncière municipale, les potentiels d'intervention dans les quartiers mal desservis et enfin, les critères de planification des parcs lors d'opérations majeures de développement résidentiel.

1. Répartition des espaces libres locaux

Pour analyser adéquatement la problématique des espaces locaux, il est utile d'en distinguer deux principaux types.

D'une part, il y a les parcs de différente taille (miniparcs, parcs de voisinage, parcs de quartier) qui sont généralement associés aux milieux rési-

Pour classer les parcs locaux, le critère de la superficie a entre autres été utilisé, selon les paramètres suivants: moins de 0,5 hectare pour les miniparcs, de 0,5 à 4,0 hectares pour les parcs de voisinage et de 4,0 à 15,0 hectares pour les parcs de quartier (sauf exception).

D'autre part, il y a les lieux publics (places, squares, marchés publics, rues piéton-

*Tableau 1:
Les espaces libres locaux par type*

	nombre	superficie (ha)
Places ou placettes	42	10
Squares	9	9
Marchés publics	4	4
Rues piétonnes	2	1
Passages piétons	34	3
Miniparcs	285	51
Parcs de voisinage	163	231
Parcs de quartier	61	423
Total:	600	732

Source: Répertoire des espaces libres publics de la Ville de Montréal, septembre 1991. Tableau mis à jour en novembre 1992.

dentiels et voués aux diverses formes de loisirs (jeux, sports, détente, etc.) tout en contribuant à verdifier le paysage urbain.

nes) qui contribuent à la qualité de la vie publique dans les secteurs les plus animés de la ville, par exemple le centre-ville, et dans chacun des arrondissements, les artères commer-

ciales, les abords des stations de métro, les pôles d'équipements collectifs générateurs de fort achalandage, etc. Les lieux publics favorisent la vie piétonne, elle-même étroitement associée à l'animation du milieu urbain.

On remarque que les lieux publics sont relativement peu nombreux. Ils sont concentrés dans l'arrondissement Ville-Marie ou dans les quartiers les plus anciens tels Saint-Henri (ex.: square Georges-Etienne-Cartier), Saint-Louis (ex.: carré Saint-Louis) ou Hochelaga-Maisonneuve (ex.: square Désery, marché Maisonneuve). Dans plusieurs

seul type d'espace libre disponible dans ces secteurs.

Par ailleurs, lorsqu'on examine le tableau suivant, on doit conclure que les déséquilibres dans la répartition territoriale des espaces locaux constituent un élément majeur de la problématique des espaces libres à Montréal.

Ce constat reste vrai même lorsqu'on tient compte du fait que dans certains arrondissements, les grands parcs comme Lafontaine, Jarry et Mont-Royal contribuent à la desserte locale des quartiers limitrophes.

*Tableau 2:
Les ratios d'espaces libres locaux par arrondissement*

	(en hectare/1000 habitants)
Ahuntsic/Cartierville	1,45
Rivière-des-Prairies/Pointe-aux-Trembles	1,21
Sud-Ouest (excluant le parc du canal Lachine)	0,86
Mercier/Hochelaga-Maisonneuve	0,79
Rosemont/Petite-Patrie	0,65
Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce	0,49
Plateau Mont-Royal/Centre-sud	0,43
Ville-Marie (partie résidentielle seulement)	0,28
Villeray/Saint-Michel/Parc Extension	0,28
Ville de Montréal	0,70

arrondissements où l'urbanisation est plus récente, les lieux publics sont très rares, voire inexistants, le parc étant le

Pour raffiner ce diagnostic, le Service de l'habitation et du développement urbain a réalisé, pour tout le territoire

montréalais, une analyse de la desserte en parcs locaux, principalement les parcs de voisinage et les parcs de quartier (existants ou à aménager).

Une distance de 400 mètres (ou environ 5 minutes de marche) a été utilisée pour définir le rayon de desserte des parcs de voisinage. Dans le cas des parcs de quartier, plus vastes et plus polyvalents en termes d'équipements et d'activités, une distance de 800 mètres (environ 10 minutes de marche) a été utilisée. Selon diverses enquêtes, environ les trois quarts des visites à un parc urbain impliquent un déplacement égal ou inférieur à cette distance. La proximité est donc une variable importante dans l'utilisation des parcs urbains.

Lorsque pertinent, les aires de desserte de voisinage et de quartier des grands parcs (d'arrondissement et régionaux) ont été considérées dans l'analyse.

Trois types de zones mal desservies en espaces publics locaux ont ainsi été identifiées:

- les zones non desservies en parcs de voisinage et de quartier;
- les zones non desservies en parcs de voisinage;

- les zones non desservies en parcs de quartier.

Enfin, d'autres variables ont été considérées pour permettre une évaluation qualitative de chaque zone mal desservie:

- la présence de miniparcs palliant, en tout ou en partie, à l'absence de parc de voisinage;
- la présence de plusieurs parcs de voisinage palliant, en tout ou en partie, à l'absence de parc de quartier;
- la présence d'espaces institutionnels (semi-publics) contribuant à la desserte en espaces verts de la zone;
- l'importance des espaces libres privés ou le pourcentage d'implantation au sol des bâtiments (ex.: cours avant et arrière des propriétés unifamiliales, espaces verts collectifs des grands ensembles résidentiels, etc.).

La combinaison de ces variables a permis de classer les zones mal desservies en cinq catégories (de A à E), selon la sévérité de leurs problèmes de desserte. Ces catégories suggèrent également le niveau de

priorité à accorder aux interventions susceptibles d'améliorer la situation dans ces secteurs.

Les zones affichant les déficits les plus sévères, soit les zones A, B et C regroupent près du tiers de la population montréalaise, soit respectivement 60 000, 100 000 et 160 000 habitants.

L'arrondissement Ville-roy/Saint-Michel/Parc Extension est le moins bien desservi puisque près des trois quarts de ses résidents habitent des zones A, B ou C. Dans une moindre mesure, les arrondissements Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce, Ville-Marie, Rosemont/Petite-Patrie et Plateau Mont-Royal/Centre-Sud affichent aussi, par endroit, des lacunes significatives au plan de la desserte en espaces libres locaux.

On trouvera en annexe les cartes illustrant les résultats détaillés de l'analyse de la desserte en espaces libres locaux pour chacun des neuf (9) arrondissements.

2. Portrait qualitatif des espaces locaux existants

L'évaluation du réseau des espaces libres locaux existants

doit être abordée sous divers angles soit, les équipements récréatifs, l'aménagement, l'entretien, l'accessibilité et la sécurité.

2.1 Équipements récréatifs et aménagement

La vocation et l'aménagement des parcs locaux sont largement déterminés par la multitude d'équipements récréatifs et sportifs qu'ils accueillent.¹⁰ En effet, la liste des équipements recensés dans les parcs montréalais est impressionnante:

- aires de jeux et équipements spécialisés:
 - 266 aires de jeux pour enfants d'âge préscolaire
 - 206 aires de jeux pour enfants de 6 à 12 ans
 - 141 aires de jeux pour adultes
 - 32 aires multi-sports, volley-ball, basket-ball, etc.
 - 22 piscines extérieures
 - 78 pataugeoires
 - 74 jardins communautaires (plus de 6 000 jardinets)
- terrains de sport:
 - 208 terrains de baseball et balle-molle
 - 53 terrains de soccer
 - 161 courts de tennis
 - 12 pistes d'athlétisme

- installations hivernales:
 - 200 patinoires dont
 - 28 paysagées
 - 110 kilomètres de pistes de ski de fond
 - 9 pentes de toboggan
 - 4 pentes de ski alpin (avec remonte-pente)

L'essentiel de ces équipements se retrouvent dans les parcs de voisinage et de quartier. L'effet structurant des équipements dans ces parcs ressort clairement lorsqu'on examine le tableau suivant:

Dans le cas des parcs de voisinage, la fonction sportive occupe, en moyenne, une proportion moins importante de la superficie. En fait, près de la moitié des 162 parcs de voisinage sont exempts d'équipements sportifs.

Les aires de jeux sont très fréquentes dans les parcs de voisinage. Elles occupent le quart de la superficie totale de ces parcs.

l'espace dans les parcs de quartier et de voisinage.

Ceci a des conséquences à deux niveaux.

Premièrement, cela limite la disponibilité en espaces libres et polyvalents ouverts à des clientèles et à des usages non spécialisés dont la détente, la promenade, les jeux libres, la socialisation et l'ornementation. Cette tendance est particulièrement manifeste dans les arrondissements où la superficie des parcs est limitée. Par exemple, dans l'arrondissement Villeray/Saint-Michel/Parc Extension, les aires libres constituent à peine 15 % de la superficie totale des parcs de voisinage et de quartier.

En second lieu, la dominante fonctionnaliste dans la vocation des parcs locaux a pour corollaire une normalisation, voire une certaine pauvreté au niveau de leur composition paysagère, de leur dimension esthétique.

Précisons à cet égard que la composition des parcs de quartier se caractérise, dans la majorité des cas, par un style fonctionnaliste axé sur la juxtaposition d'équipements de sport et de jeux généralement clôturés tandis que les espaces verts jouent un rôle secondai-

Tableau 3:
Répartition de la surface des parcs de voisinage et de quartier par usage (en pourcentage)

	Voisinage	Quartier	Total
aire de sport	32	45	40
aire de jeux	26	10	16
aire libre	38	34	35
aire boisée	2	8	6
aire bâtie	2	3	3
Total	100 % (230 ha.)	100 % (415 ha.)	100 % (645 ha.)

On remarque que la fonction sportive domine dans les parcs de quartier, où l'on retrouve généralement une diversité de terrains de sport. Seuls quelques parcs de quartier à caractère naturel (ex.: bois Saint-Sulpice) ou ornemental (ex.: parcs Marguerite-Bourgeoys et Beauséjour) sont exempts d'équipements sportifs.

Par ailleurs, lorsqu'on compile les superficies à fonction spécifique telles que les aires de jeux et de sport, les bois naturels ou semi-naturels et les aires bâties (arénas, piscines intérieures et autres bâtiments récréatifs ou communautaires), on constate une assez forte tendance à la spécialisation et au morcellement de

re, voire résiduel. Certains parcs ont toutefois été planifiés selon une approche plus souple du fonctionnalisme où les équipements, les axes de circulation et les espaces verts sont intégrés et non cloisonnés, ce qui leur donne une plus grande cohérence en termes d'aménagement paysager.

D'autres parcs de quartier présentent une composition et une vocation hybrides, par exemple des parcs à dominante naturelle ou de style romantique ou de style classique, auxquels ont été intégrées des aires récréatives et sportives. Les parcs Rimbaud, Armand-Bombardier, Thomas-Chapais, Notre-Dame-de-Grâce et Laurier en sont des exemples. Dans certains cas, ces juxtapositions s'avèrent plus ou moins heureuses et devraient être réévaluées.

Enfin, seulement quelques parcs de quartier, aménagés selon un style romantique anglais, ont échappé à l'implantation d'équipements récréatifs pour garder leur vocation ornementale et leur intégrité paysagère, notamment le parc Marguerite-Bourgeoys à Pointe-Saint-Charles et le parc Beauséjour à Cartierville. Le caractère unique de ces espaces représente un patrimoine à conserver.

Pour leur part, les parcs de voisinage, de taille plus modeste et moins dominés par les fonctions sportives, offrent une plus grande cohérence au niveau de leur composition. De plus, à l'échelle de la ville, on remarque une certaine diversité de styles parmi ces parcs. Même si plus de la moitié d'entre eux sont de type fonctionnaliste (rigide ou souple), on trouve quelques exemples de composition d'inspiration classique (ex.: parc Molson, parc Saint-Paul), d'autres à caractère naturel notamment des parcs riverains et enfin, des formes d'expression paysagère contemporaines dans les nouveaux développements résidentiels.

Pour satisfaire les diverses clientèles spécialisées, la Ville doit régulièrement mettre à jour sa planification pour chacun des types d'équipements (aires de jeux, jardins communautaires, terrains de soccer ou de tennis, etc.) en fonction de l'évolution des besoins.

Par exemple, il faut poursuivre l'adaptation et la modernisation du réseau des aires de jeux pour enfants d'âge préscolaire en relation avec le développement des garderies, tant en milieu résidentiel qu'en milieu de travail.

De même, la popularité de certaines activités sportives ayant varié sensiblement au cours des deux dernières décennies, par exemple celle du baseball a subi une décroissance tandis que celle du soccer a pris de l'ampleur, il faut ajuster le réseau des terrains sportifs en conséquence.

L'implantation depuis 1976 de 74 jardins communautaires dans des parcs et autres espaces libres témoigne aussi de la nécessité d'un ajustement constant de l'affectation et de l'aménagement des parcs selon l'émergence de nouvelles pratiques de loisir.

Précisons que la Ville s'emploie à réduire la précarité des jardins communautaires afin de réduire les besoins de relocalisations éventuelles. Le statut cadastral de "parc" est ainsi en voie d'être attribué à 8 autres emplacements, ce qui portera leur nombre à 45 sur un total de 51 propriétés municipales. En outre, 16 des 23 jardins de propriété autre que municipale (gouvernementale, parapublique et privée) ne revêtent pas un caractère précaire.

L'optimisation graduelle des équipements dans les parcs, en termes de pertinence, de répartition et de qualité devra se faire de pair avec les préoccupations suivantes:

- maintenir et, dans certains cas, accroître la proportion en espaces libres destinés à des clientèles et à des usages non spécialisés;
- préserver ou restaurer l'intégrité des parcs ayant une personnalité particulière en raison de leur vocation ou de leur composition, tels les parcs riverains, les parcs à caractère naturel, les squares, etc.;
- localiser et aménager les équipements générateurs de forts achalandages pour minimiser leurs impacts sur les résidents riverains;
- localiser certains équipements, notamment les jardins communautaires, les bâtiments récréatifs et certains terrains sportifs, à l'extérieur des parcs.

Ces préoccupations doivent surtout se concrétiser dans la planification des terrains sportifs qui nécessitent des surfaces considérables.

Pour être efficace, cette planification peut se fonder sur une hiérarchisation des équipements sportifs. Dans le cas des terrains à vocation strictement locale (sports or-

ganisés pour les plus jeunes ou activités libres), il est relativement facile d'assurer leur intégration au paysage du parc et d'en encourager l'utilisation polyvalente lorsqu'ils ne sont pas requis à des fins sportives.

Par contre, il est possible de rationaliser la répartition et l'aménagement des équipements sportifs destinés aux clientèles sportives plus avancées ou plus âgées, afin de réserver des espaces verts plus vastes aux autres usagers des parcs. Par exemple, une localisation appropriée, l'éclairage et les surfaces synthétiques peuvent augmenter de façon considérable la période d'utilisation d'un équipement donné. La concentration des équipements peut aussi s'avérer plus efficace au chapitre de la gestion, notamment pour l'entretien et la surveillance des lieux.

2.2 Condition des aménagements et niveau d'entretien

Afin de mieux connaître la condition des parcs et espaces publics locaux et d'alimenter l'établissement des priorités d'intervention, le Service des loisirs et du développement communautaire et celui de l'habitation et du développement urbain ont procé-

dé conjointement à un inventaire qualitatif de chacun de ces espaces.

Cet inventaire nous renseigne sur l'état physique des aménagements et leur entretien courant ainsi que sur la propreté des lieux et l'entretien horticole.

Dans l'ensemble, les parcs de la Ville de Montréal sont en bonne condition.

En ce qui a trait aux espaces de taille modeste comme les miniparcs et les placettes, un peu plus d'une trentaine (ou 11 %) sont dans un état jugé médiocre et nécessitent un réaménagement.

Dans le cas des parcs de plus grande taille, soit les quelque 230 parcs de quartier, parcs de voisinage et squares, seulement une dizaine (5 %) sont dans un état globalement médiocre et nécessitent un réaménagement complet. A ceux-là, s'ajoutent quelques parcs qui, sans être en mauvais état, présentent peu d'intérêt sur le plan de l'aménagement ou des équipements disponibles et sont aussi à réaménager complètement.

Environ 30 % des parcs de voisinage et de quartier requièrent des interventions

ponctuelles tout en étant généralement en bonne condition. Les travaux à réaliser peuvent concerner la réfection partielle de surfaces (peulouse, pierre, béton, etc.), le réaménagement d'une aire de sport ou de jeux, la réfection d'un équipement particulier (ex.: pataugeoire) ou encore la modernisation du mobilier.

Tous les autres parcs de voisinage et de quartier, soit les deux tiers, ne nécessitent que des travaux légers d'entretien courant tels que la peinture et les réparations mineures au mobilier (poubelles, bancs, tables, abreuvoirs, etc.), aux clôtures, aux équipements sportifs (arrêts-balles, bancs des joueurs) ou encore l'ajout de sable et le remplacement d'équipements brisés dans les aires de jeux pour enfants, etc.

Des lacunes de ce type ayant été constatées dans la quasi-totalité des parcs, on peut considérer qu'une optimisation des pratiques d'entretien courant (peinture et réparations mineures) serait nécessaire pour éviter des inconvénients aux usagers, rehausser l'apparence des parcs et prévenir leur détérioration accélérée.

Par ailleurs, l'analyse de la situation par arrondisse-

ment révèle que c'est dans Villeroy/Saint-Michel/Parc Extension qu'on retrouve de loin la plus mauvaise situation puisque 63 % des parcs de voisinage et de quartier ont besoin de plus que des travaux d'entretien léger et que 40 % des miniparcs sont dans un état jugé médiocre.

Au chapitre de la propreté des parcs, l'inventaire a permis de constater que la situation est généralement bonne, malgré certaines lacunes ponctuelles. Cette évaluation est corroborée par une récente enquête sur la perception des citoyens quant aux lieux publics présentant des problèmes de malpropreté. Les parcs ne sont cités que par 24 % des répondants comparativement à plus de 50 % pour les ruelles et terrains vacants et près de 40 % pour et les rues et les berges.

Des problèmes particuliers comme la pollution canine dans les parcs et le nettoyage insuffisant des aires de jeux pour enfants sont cependant soulevés fréquemment par les citoyens lors de diverses consultations publiques.

Enfin, en ce qui a trait à l'entretien horticole, c'est au niveau de l'entretien des arbustes (taille, nettoyage des plates-bandes) que des lacu-

nes ont été constatées le plus systématiquement. La fréquence actuelle d'entretien (environ une fois par année) est insuffisante.

2.3 Accessibilité

Pour compléter ce portrait qualitatif, il faut ajouter deux autres préoccupations souvent soulevées par les citoyens lors des consultations, soit l'accessibilité et la sécurité.

Certains parcs présentent des problèmes d'accessibilité en raison de leur localisation excentrique par rapport aux quartiers résidentiels (ex.: parc Saint-Patrick à Pointe-Saint-Charles) ou parce qu'ils sont bordés de voies de circulation majeures difficiles à franchir pour certaines catégories de piétons (ex.: parcs Rouen, Bellerive et Champêtre). Dans ces derniers cas, des correctifs tels que l'aménagement de traversées protégées ou des mesures de gestion de la circulation sont à envisager.

Beaucoup reste à faire aussi pour minimiser les contraintes physiques d'accès et d'utilisation des espaces libres que subissent les personnes handicapées et les personnes à mobilité réduite. En plus de concevoir certains aménagements comme les sentiers

ou les bâtiments de service dans une perspective d'accessibilité universelle, les équipements spécifiquement dédiés aux personnes handicapées (ex.: aires de jeux pour enfants, jardins communautaires, sentiers d'interprétation, etc.) pourraient être plus nombreux dans le réseau des parcs montréalais.

2.4 Sécurité

Le sentiment d'insécurité constitue un obstacle sérieux à la fréquentation de certains parcs et espaces publics, principalement pour les femmes. Elles sont souvent beaucoup moins nombreuses que les hommes à fréquenter certains parcs, même le jour. Ce phénomène est beaucoup plus prononcé en soirée. En outre, certains espaces publics sont le lieu d'usages illicites ou d'une appropriation exclusive par certains groupes. Ces problèmes mettent en péril le caractère public de ces espaces, c'est-à-dire leur utilisation par tous. Diverses mesures d'aménagement et de gestion permettant de contrer ces phénomènes sont donc indispensables.

La pertinence des équipements, la qualité de la composition paysagère, le niveau d'entretien, l'accessibilité et le sentiment de sécurité sont au-

tant de facteurs qui se conjuguent pour décourager ou encourager l'utilisation des parcs par les différentes clientèles. Il appartient à la Ville, en collaboration avec les citoyens, d'exercer une vigilance constante sur tous ces facteurs, afin de maximiser l'utilisation des parcs et la qualité des expériences offertes aux usagers et usagères. C'est ainsi que le réseau des parcs et espaces libres locaux conservera toute sa pertinence sociale.

3. Perspectives de développement des espaces libres locaux

Au cours des prochaines années, le réseau des parcs et lieux publics locaux montréalais pourrait connaître une expansion significative grâce à:

- la mise en valeur de la réserve foncière que la Ville a constituée à cette fin;
- diverses interventions pour redresser la situation dans certains quartiers mal desservis en espaces libres locaux;
- la création de nouveaux espaces libres à l'occasion de projets majeurs de développement résidentiel.

3.1 Réserve foncière pour la création d'espaces locaux

La réserve foncière pour la création de nouveaux espaces locaux totalise 142 hectares. Il s'agit de propriétés publiques non encore aménagées.

Une centaine de nouveaux parcs et lieux publics seront créés tandis qu'une vingtaine d'autres seront parachevés (ex.: parc Félix-Leclerc, parc René-Masson) ou agrandis (ex.: parc Ahuntsic).

L'aménagement de certains de ces espaces a été complété, par exemple, le Champs-de-Mars, la place Berri et le parc sportif adjacent à la polyvalente de Pointe-aux-Trembles. Dans d'autres cas, l'aménagement n'est prévu qu'à moyen terme.

Les deux tableaux suivants présentent la répartition des parcs et lieux publics "à aménager" par type d'espace et par arrondissement.

Tableau 4:
Superficie des parcs et lieux publics locaux "à aménager", par type

	Superficie (en hectare)
Place/placette	1
Miniparc	12
Parc de voisinage	48
Parc de quartier	49
Réseau vert	20
Total	130

Source: Répertoire des espaces libres publics de la Ville de Montréal, septembre 1991. Tableau mis à jour en novembre 1992.

Tableau 5:
Superficie des parcs et lieux publics locaux "à aménager", par arrondissement

	Superficie (en hectare)
Rivière-des-Prairies/Pointe-aux-Trembles	78.7
Mercier/Hochelaga-Maisonneuve	17.2
Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce	17.0
Ahuntsic/Cartierville	6.1
Sud-Ouest	3.8
Rosemont/Petite-Patrie	2.6
Ville-Marie	2.3
Villeray/Saint-Michel	2.2
Plateau Mont-Royal/Centre-Sud	0.5
Total	130.4

L'arrondissement Rivière-des-Prairies/Pointe-aux-Trembles concentre à lui seul plus de 60 % de la réserve foncière pour fins de parcs locaux. Il s'agit soit de parcs à créer pour répondre aux besoins des habi-

tants des nouveaux développements résidentiels, soit de sites riverains à mettre en valeur à des fins publiques.

Dans les autres arrondissements, les superficies les plus

significatives correspondent à la falaise Saint-Jacques (à intégrer au réseau vert), à l'agrandissement du parc Ahuntsic, au parc Félix-Leclerc, au bois de la rue Dickson à Rosemont ("bois des Pères") et aux nouveaux espaces publics du centre-ville. Ces divers projets totalisent près de 30 % de la réserve foncière.

L'aménagement de la réserve foncière à des fins de parcs implique des investissements considérables et il faut constater que le rythme de réalisation des nouveaux parcs est relativement modeste.

En particulier, dans les nouveaux développements résidentiels, on note des délais souvent importants entre l'occupation des nouvelles résidences et l'aménagement des parcs. Le retard actuel à cet égard est considérable, soit 27 parcs en attente d'aménagement totalisant près de 30 hectares.

Cette situation peut avoir des effets négatifs sur la vente des nouvelles maisons et cause des désagréments aux nouveaux résidents. En outre, ce retard entache la crédibilité de la nouvelle politique de financement des infrastructures municipales par les promoteurs, laquelle fut implantée notamment avec la perspective d'accélérer la réalisation des parcs.

Par ailleurs, l'aménagement des divers sites de la réserve foncière n'aura que des effets modestes sur l'amélioration de la situation dans les quartiers anciens mal desservis en espaces locaux. En effet, la réserve foncière est essentiellement constituée, comme on l'a vu, d'espaces dans les nouveaux développements résidentiels, de futurs lieux publics dans le centre-ville ou encore de sites déterminés par les potentiels et les contraintes du territoire (bois, falaise, rives, anciens dépotoirs, etc.) plutôt que par les besoins sociaux des anciens quartiers résidentiels.

Ainsi, la question des déficiences dans la répartition en espaces locaux évoquée précédemment reste entière (voir section 1.).

L'exercice de planification a précisément permis d'identifier d'autres potentiels d'intervention pour améliorer le bilan en espaces verts dans chacune des zones déficitaires.

3.2 Potentiels d'intervention dans les quartiers mal desservis

Pas moins de 250 projets d'intérêt local dans les quartiers déficitaires en parcs locaux ont été identifiés et cartographiés.

Ces potentiels d'intervention concernent la mise en valeur de terrains vacants (privés ou publics), de terrains de stationnement (privés ou publics), de cours d'école, d'espaces verts institutionnels, de terrains sportifs institutionnels et de ruelles.

On dénombre plus de 60 sites potentiels pour la création de nouveaux parcs (le plus souvent des miniparcs) et de lieux publics (par exemple, sur les rues commerciales et aux abords de stations de métro). Environ la moitié sont des propriétés privées, éventuellement à acquérir. Dans les autres cas ne nécessitant pas d'acquisition, il s'agit le plus souvent de stationnements municipaux et autres propriétés de la Ville (ex.: abords de la gare Jean-Talon), de terrains autour d'écoles converties à des fins communautaires, d'abords de stations de métro, d'emprises de services publics et d'emprises de voirie surdimensionnées.

Environ 50 cours d'école présentent un intérêt particulier dans la problématique des espaces libres locaux. Une vingtaine d'entre elles peuvent être aménagées en parc. Dans les autres cas, il faut surtout favoriser l'utilisation publique de ces cours, en dehors des périodes d'activité scolaire.

Pour une trentaine d'autres sites identifiés, l'intervention proposée se limite à une amélioration de l'aménagement paysager, par exemple des terrains de stationnement, des terrains industriels adjacents à des zones résidentielles et des terrains vacants dont l'état actuel compromet la qualité du paysage urbain.

Les propriétés de diverses institutions, notamment des réseaux scolaire et de santé ainsi que des églises et des communautés religieuses, offrent un potentiel considérable pour bonifier le bilan en espaces verts dans plusieurs quartiers. Pas moins de 70 terrains institutionnels ont été retenus dans cette optique.

Lorsque l'espace institutionnel possède une valeur de paysage ou écologique importante tout en étant peu propice à une utilisation publique, il s'agit de développer des mesures d'incitation à la conservation. Dans la majorité des cas, cependant, il s'agit de favoriser une utilisation publique des lieux par des ententes appropriées.

Enfin, lorsqu'une institution entend procéder à l'expansion de ses installations, il faut chercher à conclure un accord de développement Ville-institution. Un tel ac-

cord devrait assurer la protection des espaces verts résiduels et en favoriser, lorsque pertinent, l'utilisation publique.

Les ruelles constituent un autre type d'espaces libres qui peuvent être gérés et aménagés de façon à contribuer plus substantiellement à la qualité de vie des résidents des quartiers déficitaires en espaces verts publics. Cependant, ce potentiel n'est pas présent dans tous les arrondissements de la ville. Les ruelles accessibles se retrouvent surtout dans les secteurs dont le lotissement a été planifié au cours des années 1870 à 1920.

C'est le cas pour l'ensemble des secteurs déficitaires en parcs de l'arrondissement Rosemont/Petite-Patrie, pour Villeray et certaines parties de Parc-Extension et de Saint-Michel, ainsi que pour le Plateau Mont-Royal, Hochelaga-Maisonneuve, Ville-Émard et Côte-Saint-Paul.

Enfin, dans les zones déficitaires en parcs, on a relevé une trentaine de secteurs sujets à des opérations urbaines significatives telles que des nouveaux développements résidentiels, la consolidation d'artères commerciales ou encore des changements d'affectation. Une vigilance particu-

lière devra être accordée à la planification des espaces libres locaux dans ces secteurs de développement ou de re-développement urbain.

3.3 Critères de planification des espaces libres dans les nouveaux développements résidentiels

Le territoire montréalais compte encore de vastes secteurs (dont les superficies varient de 3 à 50 hectares) propices à d'éventuelles opérations majeures de développement résidentiel.

On dénombre une quinzaine de ces secteurs totalisant près de 300 hectares, notamment dans les arrondissements Rivière-des-Prairies /Pointe-aux-Trembles (200 hectares), Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (30 hectares) et Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce (60 hectares). Plusieurs de ces secteurs sont de propriété municipale, en tout ou en partie.

Il importe de définir certains critères quantitatifs et qualitatifs qui présideront à la planification des espaces libres dans ces secteurs.

3.3.1 Critères quantitatifs

Le ratio moyen en espaces libres publics locaux pour

la Ville de Montréal est de 0,7 hectare/1 000 habitants avec des écarts considérables selon les arrondissements (de 0,3 dans Villeray/Saint-Michel/Parc Extension à 1,5 dans Ahuntsic/Cartierville).

Le ratio moyen de parcs locaux des autres villes de la Communauté urbaine de Montréal est d'environ 1,4 hectare/1 000 habitants. Toutefois, ces municipalités disposent d'un ratio de grands parcs (municipaux ou régionaux) beaucoup plus faible que la Ville de Montréal.

Considérant ces données ainsi que le principe de l'équité dans la répartition des espaces libres entre les quartiers (incluant les nouveaux quartiers), il y a lieu de rechercher un ratio de l'ordre de 1 hectare/1 000 habitants dans les nouveaux développements résidentiels.

A titre indicatif, ceci représente généralement entre 6 % et 16 % de la superficie brute des secteurs à développer selon la densité du projet. Par exemple, pour un projet de très faible densité de 20 logements/ha. brut (3,2 personnes par logement = 64 pers.), il faut prévoir environ 6,4 % du terrain en espaces libres. De même, pour un projet de forte densité soit 100 loge-

ments/ha. brut (1.6 personne par logement = 160 pers.), il faut prévoir environ 16 % du terrain en espaces libres.

Pour répartir les surfaces totales en divers espaces publics, il faut considérer deux principaux types d'espaces, soit les parcs de voisinage et les parcs de quartier.

Les parcs de voisinage destinés essentiellement à des fins de détente, de rencontre de voisinage, d'esthétisme et de verdissement devraient avoir une superficie de l'ordre de 0,3 à 1 hectare. Plus que leur superficie, c'est la qualité de leur échelle et de leur encadrement bâti qui garantira l'intérêt de ces espaces en termes de paysage comme de sociabilité. Dans certains cas, des aires de jeux pour enfants peuvent être intégrés à ces espaces publics.

Les parcs de quartier doivent, par leur superficie et leur configuration, permettre une polyvalence fonctionnelle, par exemple une combinaison de terrains sportifs à vocation locale (ex.: soccer, balle-molle, tennis), d'aires de jeux pour les clientèles de divers âges ainsi qu'une aire libre à vocation polyvalente (détente, rencontre, jeux libres). Les programmes d'équipements et d'activités doivent être défi-

nis selon les besoins spécifiques des nouveaux résidents et être ajustés au fur et à mesure de l'évolution de ces besoins.

Pour ces parcs de quartier, il est souhaitable de prévoir une superficie de l'ordre de 3 hectares, laquelle permet l'implantation de deux terrains sportifs tout en laissant des aires libres. Un minimum de 2 hectares permettant l'implantation d'un seul terrain sportif devrait être respecté.

La répartition entre les surfaces des parcs de voisinage et les parcs de quartier devrait être à peu près égale. A titre indicatif, le réseau des parcs existants de la Ville de Montréal se caractérise par une proportion d'environ 60 % en parcs de quartier et 40 % en parcs de plus petite taille tels les parcs de voisinage, les miniparcs, les placettes et les passages piétonniers.

Pour fin d'analyse de la desserte en parcs locaux sur tout le territoire de la Ville, des distances de 400 mètres et de 800 mètres ont été retenues comme des maximums acceptables respectivement pour les parcs de voisinage et les parcs de quartier. Ces distances devraient être prises en considération pour la planification des espaces libres dans

les nouveaux développements.

Lorsque les terrains à développer sont situés en tout ou en partie dans l'aire de desserte de parcs existants, il y a lieu de réduire en conséquence les surfaces de parcs à créer dans les portions du territoire déjà desservies.

A l'inverse, lorsqu'un nouveau développement est adjacent à un quartier existant identifié comme mal desservi, il faut ajuster la localisation et la superficie des nouveaux parcs pour pallier à ces situations déficitaires.

3.3.2 Critères qualitatifs

Les critères quantitatifs précités ne sont utiles que pour établir globalement l'envergure souhaitable et la répartition générale des espaces libres dans les nouveaux projets résidentiels majeurs.

Cependant, les espaces libres des nouveaux développements résidentiels ne peuvent être planifiés seulement sur une base normative, en tant qu'équipements récréatifs ponctuels. Au contraire, il importe de maximiser l'intégration de ces derniers aux stratégies de développement urbain.

La popularité grandissante des projets de développement intégré résidentiel/récréatif organisés autour des espaces libres (grand parc, boisé, golf, bassin aménagé, réseau de passages piétonniers, etc.) illustre ce rôle que peuvent jouer les espaces libres dans la planification urbaine.

En fait, les espaces libres doivent être conçus comme des éléments structurants de l'organisation spatiale, de la personnalité et de la dynamique sociale des nouveaux développements résidentiels. Ils doivent jouer un rôle significatif à l'égard de l'émergence de nouveaux modèles de développement résidentiel (innovation, densification, etc.) sur le territoire de la Ville de Montréal.

Pour que les espaces libres jouent pleinement ce rôle urbanistique, on tiendra notamment compte des critères qualitatifs suivants lors de la planification des nouveaux secteurs résidentiels:

- assurer la protection et la mise en valeur des éléments naturels significatifs présents sur les sites à développer tels les bois, berges, ruisseaux, marais, reliefs, etc.;

- favoriser la création de réseaux de circulation douce (piétonne et cycliste) à l'intérieur des nouveaux développements ainsi que la continuité entre les espaces libres;
- planifier le passage dans les nouveaux développements des divers parcours récréatifs comme le réseau vert, les voies cyclables, les axes privilégiés de circulation piétonne, les itinéraires riverains, etc.;
- s'assurer que les espaces verts prévus à titre de zones-tampons ou sur les sites impropres au développement (site d'enfouissement, servitude de non-construction, etc.) ne soient pas les seuls espaces publics d'un projet puisque leur contribution à la vie sociale et à l'organisation spatiale d'un nouveau quartier est souvent très limitée;
- rechercher des solutions de rechange à l'utilisation d'espaces verts comme zones-tampons entre les développements résidentiels et certaines nuisances (ex.: voies ferrées, cours de triage, zones industrielles, voies de circulation majeures), par exemple des talus, des écrans acoustiques et des barrières architecturales;
- concevoir le gabarit et l'aménagement des rues locales pour optimiser leur contribution au paysage et à la dynamique sociale des nouveaux développements;
- maximiser la contribution des espaces libres privés ou collectifs (marges de recul, cours intérieures, passages, etc.) à la qualité et à la personnalité du paysage architectural, au verdissement et aux potentiels récréatifs et communautaires des nouveaux quartiers;
- s'assurer que la majorité du périmètre des parcs soit délimité par des voies publiques afin de garantir la lisibilité, l'accessibilité et l'encadrement de l'espace public tout en évitant des interfaces inadéquats avec le domaine privé. Ceci n'exclut cependant pas l'aménagement, au coeur de certains projets immobiliers d'une certaine densité, d'une promenade plantée, d'un cours, d'un passage piétonnier ou d'autres espaces publics linéaires somme toute

analogues à une voie publique mais sans automobile.

Enfin, il faut noter que les critères quantitatifs définis à la section 3.3.1 concernant les surfaces à prévoir pour les parcs peuvent être reconsidérés lorsque la conception et l'aménagement des rues et des espaces libres privés contribuent de façon sensible à la qualité globale d'un développement résidentiel.

Recommandations en matière d'espaces libres présentées par les citoyens lors des sommets et forums d'arrondissement en mars et juin 1990

En plus des consultations sur des projets particuliers d'espaces libres, il importe de connaître le point de vue des citoyens sur les stratégies d'intervention globale à privilégier à l'échelle de leur quartier ou de leur arrondissement.

Les Forums et Sommets d'arrondissement tenus au printemps 1990 dans le cadre de l'élaboration du plan d'urbanisme ont été l'occasion de tenir de telles discussions.

En ce qui concerne les parcs existants, les lacunes les plus souvent évoquées sont les suivantes:

- l'accessibilité: parcs bordés par des voies de circulation importantes, barrières architecturales, etc.;
- la sécurité: craintes d'agression contre la personne, présence d'activités illicites, dangers de blessure dus aux équipements;
- les équipements: lacunes au niveau du mobilier et des services de base, vétusté, équipements

inadéquats par rapport aux besoins de la population locale; lacunes au niveau de l'animation et des horaires d'ouverture;

- l'entretien: entretien courant jugé insuffisant, notamment dans les sites très fréquentés.

En ce qui concerne les nouveaux aménagements à privilégier, ce sont les demandes concernant les espaces à proximité du milieu de vie qui sont les plus fréquentes:

- compléter l'aménagement des parcs inachevés;
- rehausser l'offre actuelle par la création de nouveaux parcs ou de miniparcs en mettant à profit diverses occasions foncières (terrains vacants, cours d'école, terrains de stationnement superflus, etc.);
- protéger et rendre accessibles des espaces verts institutionnels;
- mettre en valeur des ruelles et certaines rues

(par des mesures d'aménagement et de gestion), notamment par la plantation d'arbres;

- créer des places publiques, des lieux de rencontre et d'animation urbaine;
- confirmer le statut foncier de certains jardins communautaires;
- associer davantage les citoyens et les organismes communautaires à la programmation des activités.

D'autres demandes concernent les aménagements linéaires ou régionaux:

- développer le réseau cyclable et d'autres itinéraires récréatifs et de promenade (ex.: réseau vert, boulevard Gouin);
- aménager les rives et mettre en valeur les plans d'eau;
- améliorer l'accès aux espaces régionaux (ex.: lien nautique vers le parc des îles-de-Boucherville);

- inscrire les efforts de la Ville dans le cadre d'une planification régionale, par la concertation au sein de la CUM et avec la Rive-Sud et Laval.

Enfin, plusieurs commentaires ont trait à l'entretien et à la protection des arbres, à l'augmentation des plantations dans les parcs sur les rues, à des mesures incitatives auprès des citoyens et des promoteurs pour qu'ils verdissent leurs terrains.

Principaux constats découlant de l'analyse historique et de la problématique contemporaine

Au plan historique:

- Les Montréalais et les Montréalaises héritent d'un réseau d'espaces libres d'une grande richesse et d'une grande diversité. Ce patrimoine participe de l'identité de Montréal et témoigne d'une succession de diverses conceptions dominantes quant au rôle des espaces libres dans la ville et quant à leur aménagement.
- Il importe aujourd'hui de prendre la relève de ces conceptions et d'explicitier la vision qui guidera, à l'avenir, les actions de la Ville de Montréal et de ses partenaires dans la mise en valeur des espaces libres.

Au plan du réseau des espaces libres

(état actuel et perspectives de développement):

- Le réseau des espaces publics montréalais totalise une superficie de plus de 2 000 hectares. Treize (13) grands parcs et espaces publics représentent à eux seuls les deux tiers de cette superficie tandis que l'autre tiers est réparti en quelque 600 parcs et lieux publics locaux.
- Les lieux publics (places, squares, rues piétonnes, marchés, etc.) qui participent à la qualité de la vie publique sont relativement peu nombreux et ils sont concentrés presque exclusivement dans l'arrondissement Ville-Marie et dans les quartiers anciens, à sa périphérie immédiate.
- Il y a des déséquilibres marqués dans la répartition des parcs locaux (miniparcs, parcs de voisinage et de quartier) lesquels répondent aux besoins quotidiens des citoyens dans leur milieu de vie. Près du tiers de la population montréalaise habite dans des zones mal desservies.
- Une trentaine de miniparcs et une dizaine de parcs de voisinage nécessitent un réaménagement complet. Près de 70 parcs de voisinage et de quartier requièrent des travaux ponctuels (ex.: réaménagement d'une aire de jeux ou de sports, réfection d'une patinoire, etc.), tout en étant généralement en bonne condition.
- Les parcs locaux sont souvent indûment spécialisés et morcelés par la multitude d'équipements de sport et de jeux qu'on y retrouve, ce qui réduit la disponibilité d'espaces verts polyvalents et conduit à une certaine pauvreté de leur composition paysagère. La plupart des parcs locaux présentent des déficiences au niveau de l'entretien courant et de certains aspects de l'entretien horticole. Dans certains cas, on constate aussi des lacunes aux plans de l'accessibilité et du sentiment de sécurité, en particulier pour les usagers.
- Dans le centre-ville, plusieurs lieux publics nécessitent un réaménagement et il faut en créer d'autres. Ces espaces doivent répondre à des critères de performance compatibles avec leur caractère exceptionnel (dimension historique, importance pour la vie publique dans le centre-ville et pour l'image de la Ville, etc.).
- La plupart des grands parcs doivent faire l'objet de travaux importants

pour les restaurer ou pour compléter leur aménagement. Il importe de valoriser la spécificité de chaque grand parc pour constituer un réseau diversifié. Il faut aussi améliorer leur accessibilité, leur interface avec le milieu urbain et leur contribution à la desserte locale des quartiers avoisinants.

- Quelque 45 parcs riverains consacrent le caractère public de près de la moitié des rives de Montréal. Plusieurs de ces parcs ne sont que partiellement aménagés. Les itinéraires riverains sont à développer de même que divers équipements assurant la mise en valeur récréative des espaces bleus, tels que des rampes de mise à l'eau, des quais, des marinas et des débarcadères pour bateaux-passeurs.
- Le réseau des espaces libres publics de Montréal est sujet à un accroissement substantiel de plus de 400 hectares (20 %). Il s'agit du futur parc Miron, du site d'enfouissement de Rivière-des-Prairies et de nouvelles acquisitions de la CUM dans l'est de l'île de Montréal. Il s'agit aussi de la réserve fonciè-

re municipale à des fins de parcs locaux (une centaine de sites totalisant 130 hectares), à laquelle devraient s'ajouter entre 20 et 40 hectares pour desservir des futurs secteurs résidentiels et pour améliorer la situation dans les quartiers mal desservis.

- Outre les espaces publics, la notion d'espace libre englobe d'autres types d'espaces qui peuvent contribuer à l'animation urbaine, à la récréation et à la qualité du paysage urbain, mais dont les potentiels sont actuellement sous-exploités. Ce sont les espaces semi-publics (terrains institutionnels, cours d'école, cimetières, etc.), les rues et ruelles et enfin, les espaces libres privés.

Au plan des besoins de la population:

- Les citoyens fréquentent surtout les parcs situés à proximité de leur résidence. La grande majorité d'entre eux s'y rendent à des fins de détente plutôt que pour des activités physiques ou sportives. Pour la plupart des usagers, la visite à un parc offre des occasions de rencontres sociales.

- Le profil de la population est en évolution rapide: vieillissement, développement de la multiethnicité, écarts accrus entre les groupes socio-économiques, augmentation de la population inactive, etc. La Ville doit tenir compte de l'effet de ces phénomènes sur l'évolution des besoins et, en particulier, elle doit reconnaître la diversité des clientèles et des attentes. Il importe aussi que la consultation continue de faire partie du processus de planification des espaces libres.
- Suite à l'évolution des valeurs dominantes, les activités de loisir pouvant contribuer à un épanouissement personnel complet (socialisation, détente, jeu, santé, découverte et acquisition de connaissances, etc.) risquent d'être de plus en plus populaires, par exemple, les loisirs de plein air, les loisirs éducatifs et les loisirs communautaires.
- Pour comprendre les attentes de la population à l'égard des espaces libres, on ne saurait considérer que leur fonction loisir. Les citoyens recherchent un cadre de vie dans lequel il est agréable d'évo-

luer, non seulement en situation de loisir, mais tout simplement pour les activités quotidiennes. Les espaces libres doivent être mis à contribution pour bonifier le cadre de vie urbain, que ce soit au plan de la qualité du paysage (ex.: verdissage) ou au plan de la qualité de la vie publique.

- Parmi les demandes exprimées par les citoyens, les plus fréquentes concernent l'amélioration de l'entretien et des équipements dans les parcs existants, la réalisation de nouveaux projets locaux (ex.: miniparcs, cours d'école et ruelles), la protection et l'augmentation de la verdure dans la ville.

Au plan du système d'action:

- Le budget annuel moyen en immobilisations pour les espaces libres est de l'ordre de 18 millions de dollars. Il n'est pas clair que ce rythme d'investissement saura suffire pour optimiser les espaces publics existants tout en assurant le développement graduel du réseau municipal. La question budgétaire est donc un enjeu majeur. Des critères de priorité explicites doivent être

définis et la Ville doit promouvoir des pratiques innovatrices tant pour réduire les coûts d'intervention que pour diversifier les sources de financement.

- Les activités municipales ayant un lien direct avec les espaces libres représentent un budget de fonctionnement annuel de l'ordre de 64 millions de dollars. Pour atteindre des objectifs qualitatifs plus ambitieux à l'égard du réseau des espaces publics existants et pour absorber l'impact de l'accroissement graduel de ce réseau, il faut d'abord miser sur une utilisation optimale de ces ressources budgétaires, somme toute déjà considérables.

- Les activités municipales associées aux espaces libres sont dispersées dans quatre services municipaux et pas moins d'une dizaine de modules. La cohérence et l'efficacité de l'ensemble reposent largement sur des mécanismes de collaboration ad hoc entre ces diverses unités administratives, ce qui ne conduit pas toujours à des résultats optimaux.

- Les principaux partenaires de la Ville sont la Communauté urbaine de Montréal, les gouvernements (provincial et fédéral), les corporations (promoteurs immobiliers, grands propriétaires fonciers et corporations donatrices) et enfin, les citoyens et les groupes communautaires. La pleine mise en valeur des espaces libres à Montréal dépendra largement de la capacité de la Ville de développer de nouvelles formes de partenariat avec ces différents intervenants.

Remerciements

La Ville de Montréal remercie chaleureusement toutes les personnes et les organismes qui ont contribué à l'élaboration du Cadre de référence pour le développement et la mise en valeur des espaces libres de Montréal.


Plan 1
Arrondissement
Abuntsic/Cartierville




-  Zone non desservie en parc de quartier et en parc de voisinage
-  Zone non desservie en parc de voisinage
-  Zone non desservie en parc de quartier
-  numéro de zone
niveau de priorité d'intervention
par ordre décroissant de A à E


Arrondissement 1
Ahuntsic/Cartierville


ANALYSE DE LA DESSERTE
EN ESPACES LIBRES LOCAUX


 DATE: Novembre 92

Plan 2
Arrondissement
Villeray/Saint-Michel/Parc Extension

 Zone non desservie en parc de quartier et en parc de voisinage


 Zone non desservie en parc de voisinage

 Zone non desservie en parc de quartier

 1.2 — numéro de zone
D — niveau de priorité d'intervention par ordre décroissant de A à E

Arrondissement 2
Villeray/St-Michel/Parc Extension

ANALYSE DE LA DESSERTE
EN ESPACES LIBRES LOCAUX

 DATE: Novembre 92
ÉCARTÉLÉ de la Ville de Montréal




Plan 3
Arrondissement
Rosemont/Petite-Patrie





Ville de Montréal


Service de l'habitation
et du développement urbain

Module de la planification urbaine
Division espaces libres/réseau vert

 Zone non desservie en parc de quartier et en parc de voisinage

 Zone non desservie en parc de voisinage

 Zone non desservie en parc de quartier

 numéro de zone
niveau de priorité d'intervention
par ordre décroissant de A à E

Arrondissement 3
Rosemont/Petite-Patrie

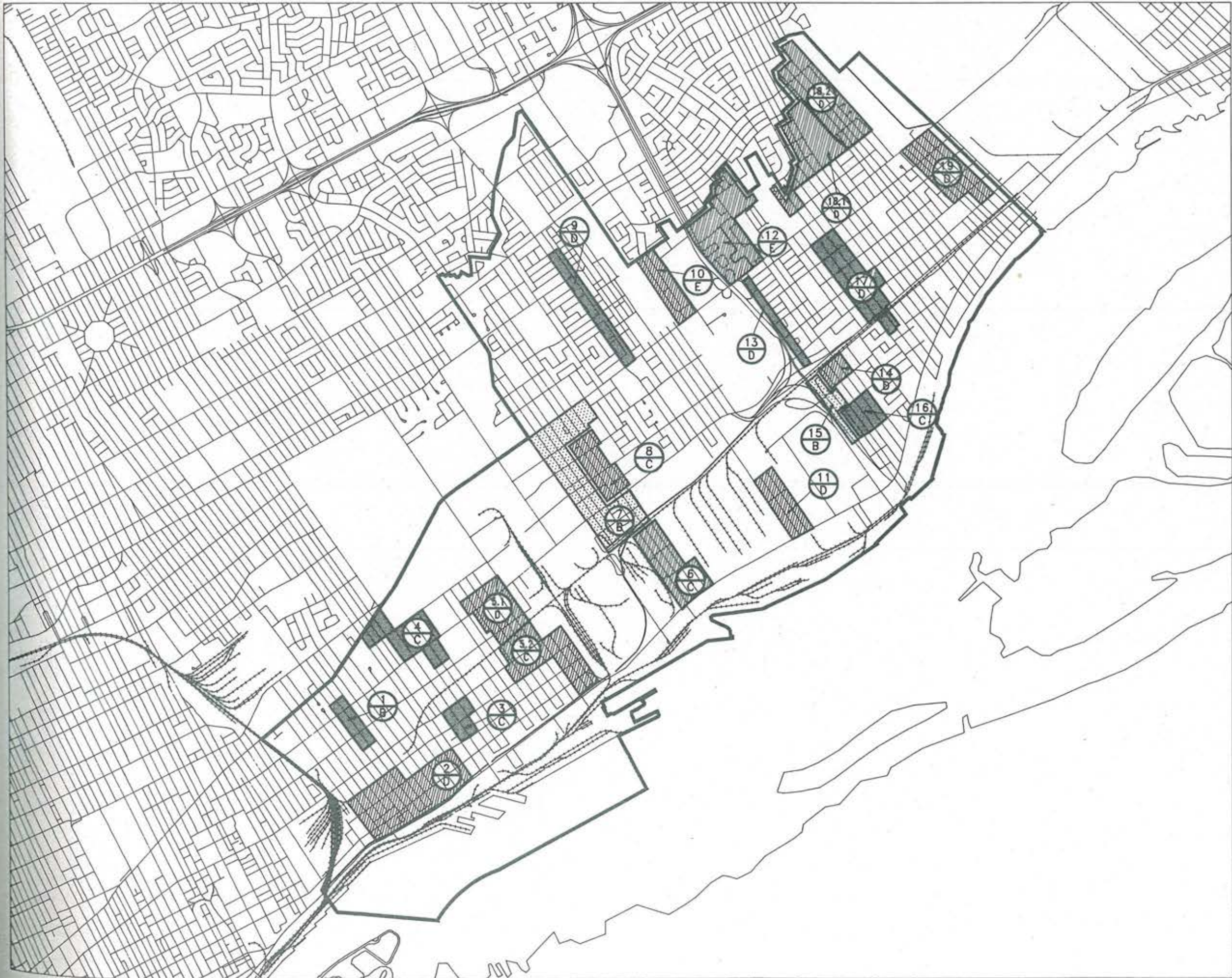
ANALYSE DE LA DESSERTE
EN ESPACES LIBRES LOCAUX





DATE: Novembre 92


ÉLABORÉ par le Service de l'habitation et du développement urbain de la Ville de Montréal


Plan 4
Arrondissement
Mercier/Hochelaga-Maisonneuve



 Zone non desservie en parc de quartier et en parc de voisinage

 Zone non desservie en parc de voisinage

 Zone non desservie en parc de quartier

 1.2 — numéro de zone
D — niveau de priorité d'intervention par ordre décroissant de A à E


Arrondissement 4
Mercier/Hochelaga/Maisonneuve


**ANALYSE DE LA DESSERTE
EN ESPACES LIBRES LOCAUX**


Plan 5
Arrondissement
Plateau Mont-Royal/Centre-Sud






 Zone non desservie en parc de quartier et en parc de voisinage


 Zone non desservie en parc de voisinage

 Zone non desservie en parc de quartier

 1.2 numéro de zone
D niveau de priorité d'intervention par ordre décroissant de A à E

Arrondissement 5
Plateau Mont-Royal/Centre-Sud

ANALYSE DE LA DESSERTE
EN ESPACES LIBRES LOCAUX

 DATE: Novembre 92

ECHELLE: AUCUNE

Plan 6
Arrondissement
Ville-Marie

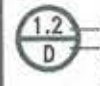
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100



 Ville de Montréal


Service de l'habitation
et du développement urbain
Module de la planification urbaine
Division espaces libres/réseau vert

-  Zone non desservie en parc de quartier et en parc de voisinage
-  Zone non desservie en parc de voisinage
-  Zone non desservie en parc de quartier

 1.2 — numéro de zone
D — niveau de priorité d'intervention par ordre décroissant de A à E

Arrondissement 6
Ville-Marie

ANALYSE DE LA DESSERTE
EN ESPACES LIBRES LOCAUX


 DATE: Novembre 92


 ECHELLE: AUCUNE


Plan 7
Arrondissement
Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce






 Zone non desservie en parc de quartier et en parc de voisinage

 Zone non desservie en parc de voisinage

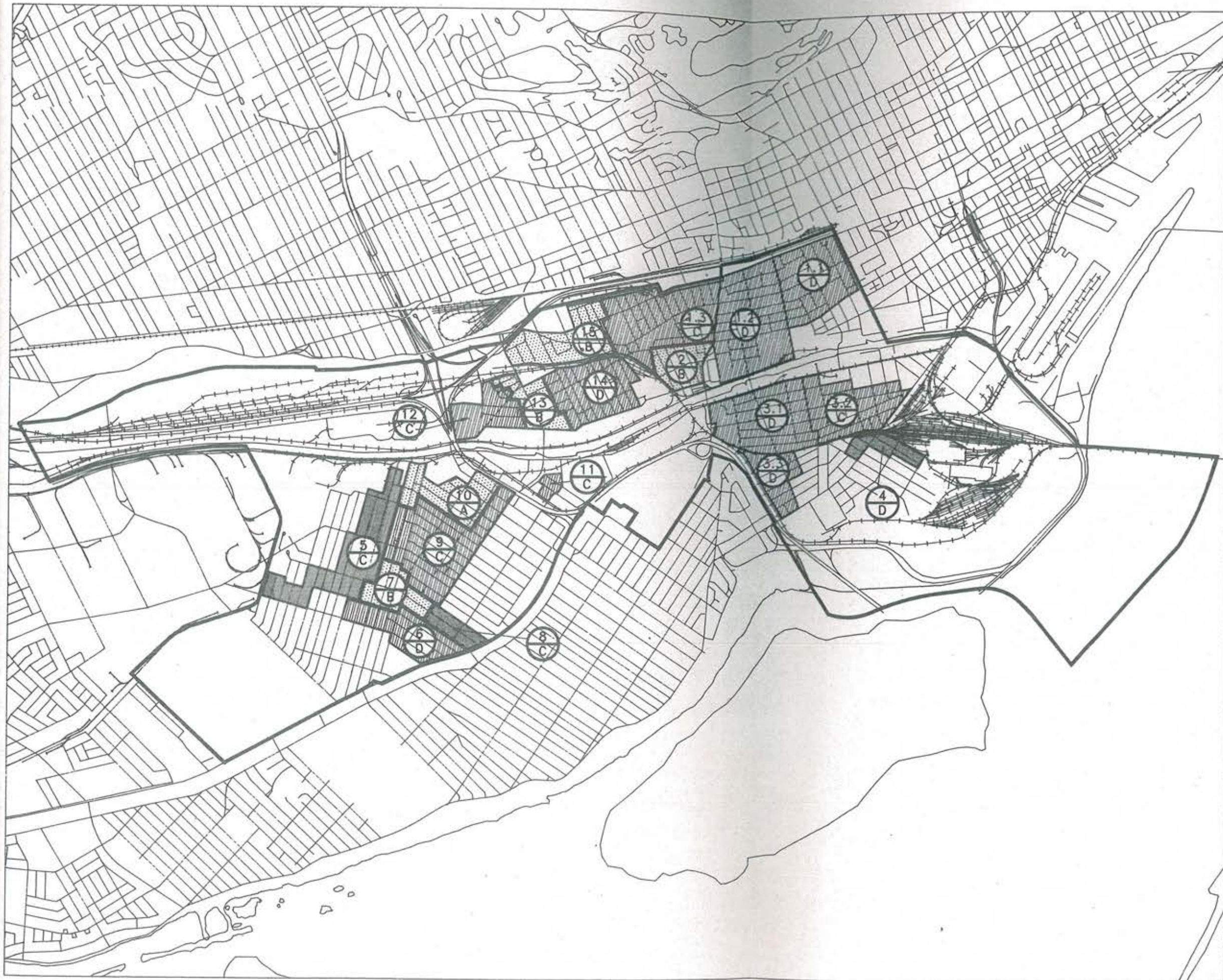
 Zone non desservie en parc de quartier


 1.2 — numéro de zone
D — niveau de priorité d'intervention par ordre décroissant de A à E

ANALYSE DE LA DESSERTE
EN ESPACES LIBRES LOCAUX


Plan 8
Arrondissement
Sud-Ouest








 Ville de Montréal

Service de l'habitation
et du développement urbain
Module de la planification urbaine
Division espaces libres/réseau vert

 Zone non desservie en parc de quartier et en parc de voisinage


 Zone non desservie en parc de voisinage

 Zone non desservie en parc de quartier

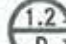

 numéro de zone
niveau de priorité d'intervention
par ordre décroissant de A à E

Arrondissement 8
Sud-Ouest

ANALYSE DE LA DESSERTE
EN ESPACES LIBRES LOCAUX

 DATE: Novembre 92
ECHELLE: 1/25000 Archives de la Ville de Montréal

-  Zone non desservie en parc de quartier et en parc de voisinage
-  Zone non desservie en parc de voisinage
-  Zone non desservie en parc de quartier

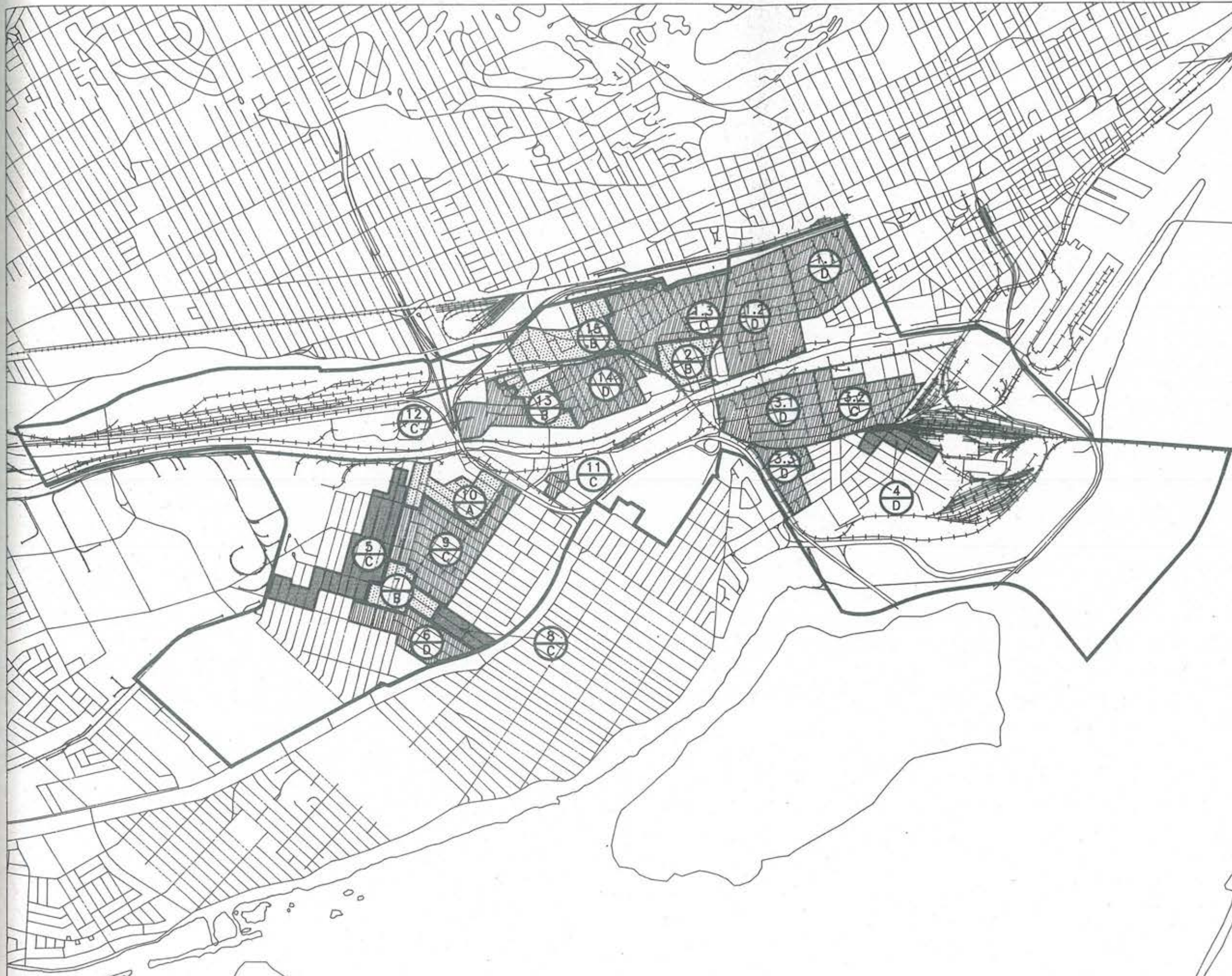
-  1.2 numéro de zone
-  D niveau de priorité d'intervention par ordre décroissant de A à E

Arrondissement 8
Sud-Ouest

ANALYSE DE LA DESSERTE
EN ESPACES LIBRES LOCAUX

 DATE: Novembre 92

 ÉCHELLE: 1/25000

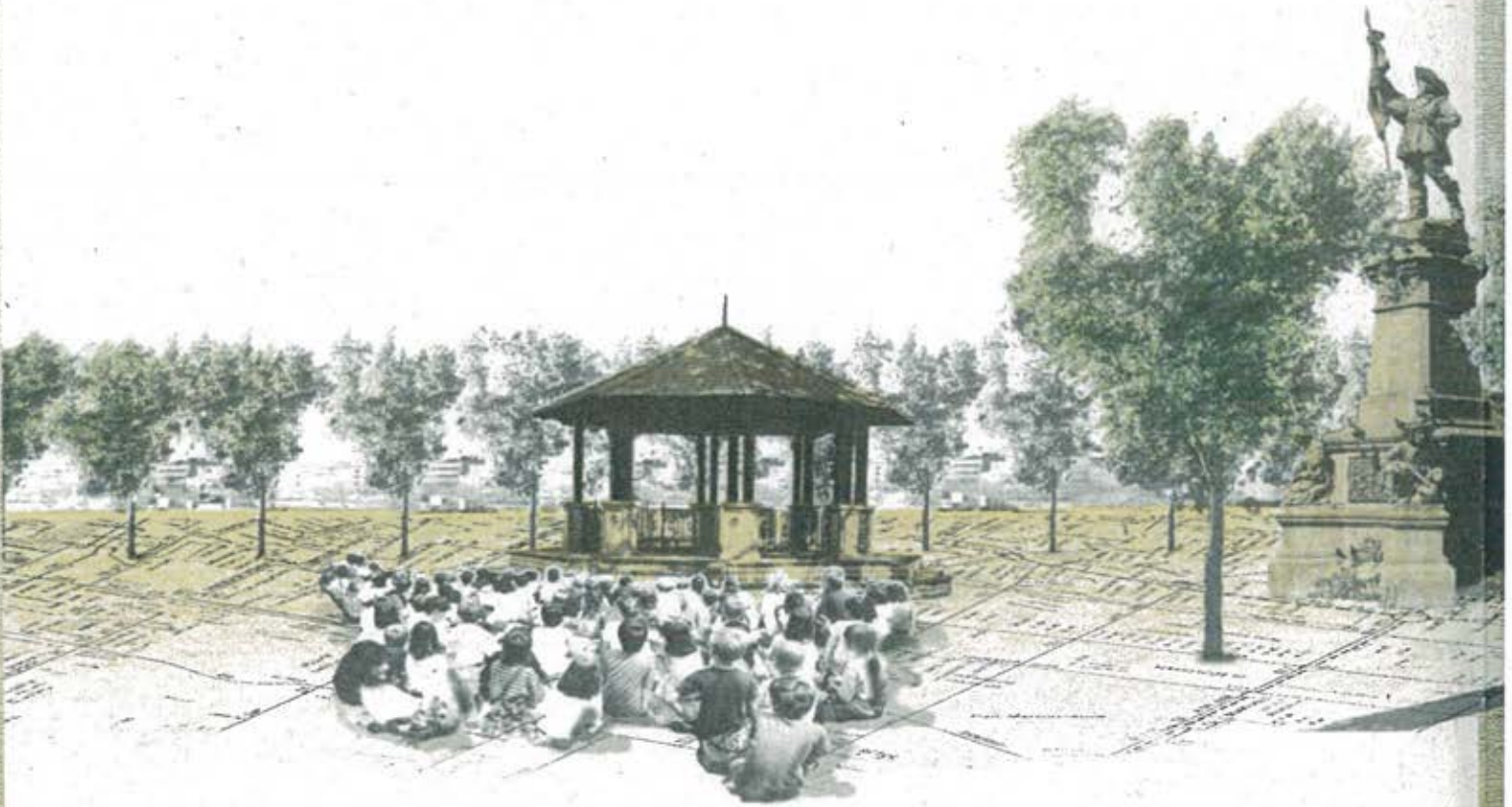


Dépôt légal

4^e trimestre 1992

ISBN 2-89417-284-2

Papier recyclé ♻️



Ville de Montréal

Archives de la Ville de Montréal